UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01371206 2

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/volney1757182000sc

n 07
22/5/12

32

VOLNEY

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Chanson de la Vie, poésies. Un vol. in-18, librairie académique Didier, 1888 (ouvrage couronné par l'Académie française), *épuisé*.

Le Petit Lyré de Joachim du Bellay. Un vol. in-8°, eaux-fortes par Pierre Vidal, librairie académique Didier, 1879, *épuisé*.

Œuvres choisies de Joachim du Bellay, édition du monument. Un vol. in-4°, 1892, *épuisé*.

Contes et figures de mon pays. Un vol, in-18, librairie Dentu, 1881, *épuisé*.

Rose Epoudry, roman, illustrations de Léofanti. Un vol. in-18, librairie académique Didier, 1881, *épuisé*.

Les derniers Jansenistes. Trois vol. in-8°, librairie académique Didier, 1891-1892, (ouvrage couronné par l'Académie française).

Les origines du Concordat. Deux vol. in-8°, librairie Ch. Delagrave, 1895.

La Morale Janséniste, *éducateurs et moralistes*. Un vol. in-18, portrait de Madame de Barante, librairie Ch. Delagrave, 1895.

Jules Simon, *sa vie, son temps, son œuvre*. Un vol. in-8°, librairie historique des Provinces, Emile Lechevalier, 2e édition revue, corrigée et augmentée, 1898.

Poésies complètes de Charles Dovalle, un magnifique vol. in-8° illustré d'un portrait et de 28 dessins à la plume de René Aubelle, avec une notice de M. C. Ballu et des poésies hommages de MM. Dominique Caillé, de Gourcuff, E. Grimaud, Paul Moustier, Paul Pionis, Eugène Roussel et Sonniès, librairie Emile Lechevalier.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Chanson Bretonne-Angevine : *L'Amie*, poésies. Un vol. in-18.

Figures Bretonnes-Angevines : *Volney*.

La Poésie Bretonne-Angevine Un vol. in-18.

Contes et figures de la Vendée militaire. Un vol. in-18.

EN PRÉPARATION :

Autour de Chateaubriand, souvenirs du cinquantenaire de sa mort, documents inédits. Un vol. in-8° illustré.

Œuvres choisies de Chateaubriand, avec des notes et des documents inédits. 4 vol. in-8° illustrés.

L'Eglise d'Utrecht, pour faire suite aux *Derniers Jansénistes*. Un vol in-8°.

VOLNEY

D'après le buste de David d'Angers.

928
Y5

LÉON-SÉCHÉ

VOLNEY

1757-1820

ÉTUDE

SUIVIE DU PAMPHLET DE VOLNEY

LA SENTINELLE DU PEUPLE

DOCUMENTS INÉDITS

PORTRAITS ET GRAVURES DIVERSES

PARIS
LIBRAIRIE HISTORIQUE DES PROVINCES
Emile LECHEVALIER
39, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 39

1899

149949
7/5/19

A

M. Michel BRÉAL

Membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

ce livre

est respectueusement

dédié.

L.-S.

VOLNEY

INTRODUCTION

L'Association Bretonne-Angevine qui s'est donné la noble mission de glorifier par le marbre et le bronze tous les grands hommes de Bretagne et d'Anjou, sans distinction de partis, a procédé le 30 octobre 1898 à l'inauguration de la statue de Volney dans la petite ville de Craon.

A ce sujet, un de mes anciens condisciples m'aborde l'autre jour sur le boulevard et me demande à brûle-pourpoint à quelles considérations j'avais bien pu céder pour glorifier ainsi un homme qui avait des opinions philosophiques si extravagantes et qui était si peu aimable.

Aimable, il ne l'était guère, en effet, quoiqu'il valût beaucoup mieux que sa réputation. J'accorderai même volontiers que la figure de Volney, de prime abord, n'est point sympathique, mais on aurait tort de lui en vouloir ponr la sécheresse de son esprit et

les angles pointus de son caractère, car c'était un don de nature plutôt qu'un vice d'éducation, et nous savons que son berceau ne fut pas précisément entouré de tendresse. Jacques Vingtras, voulant expliquer l'amertume de son cœur, disait qu'il ne se rappelait pas une caresse, du temps qu'il était tout petit. Volney qui était né chétif (1) n'avait gardé de son enfance que de tristes souvenirs, ayant été plus rudoyé que gâté par la servante de campagne et la vieille parente aux mains desquelles il était tombé, à l'âge de deux ans, c'est-à-dire après la mort de sa mère. Il en avait à peine sept, quand il fut envoyé au collège d'Ancenis, et, s'il faut en croire la légende, le directeur qui n'était pas tendre lui aurait rendu la vie aussi dure que pos-

---

(1) La maison natale de Volney existait encore à Craon, il y a un an ou deux. Elle était située rue des Juifs. C'était une grande maison d'aspect sévère et qui faisait songer tout de suite aux hommes de loi qu'étaient son pére et son aïeul paternel. Quand on la démolit, on fut tout étonné de trouver dans le salon, sous une double couche de papier à tapisserie, toute une série de vues de l'Egypte peintes à fresque. C'est Volney qui, à son retour d'Orient, avait fait décorer ainsi les murailles. Voici, à titre de document, son extrait de naissance : « Le troisième jour de février mil sept cent cinquante-sept a été baptisé par nous, vicaire soussigné, Constantin François, né aujourd'hui, fils de M. Jacques René Chassebœuf, licentier en loix, sénéchal de Saint-Clément et avocat au siège de Craon, et de dame Jeanne Gigault, son épouse. Ont été parrain M. François Chassebœuf, procureur audit siège de Craon, ayeul de l'en-

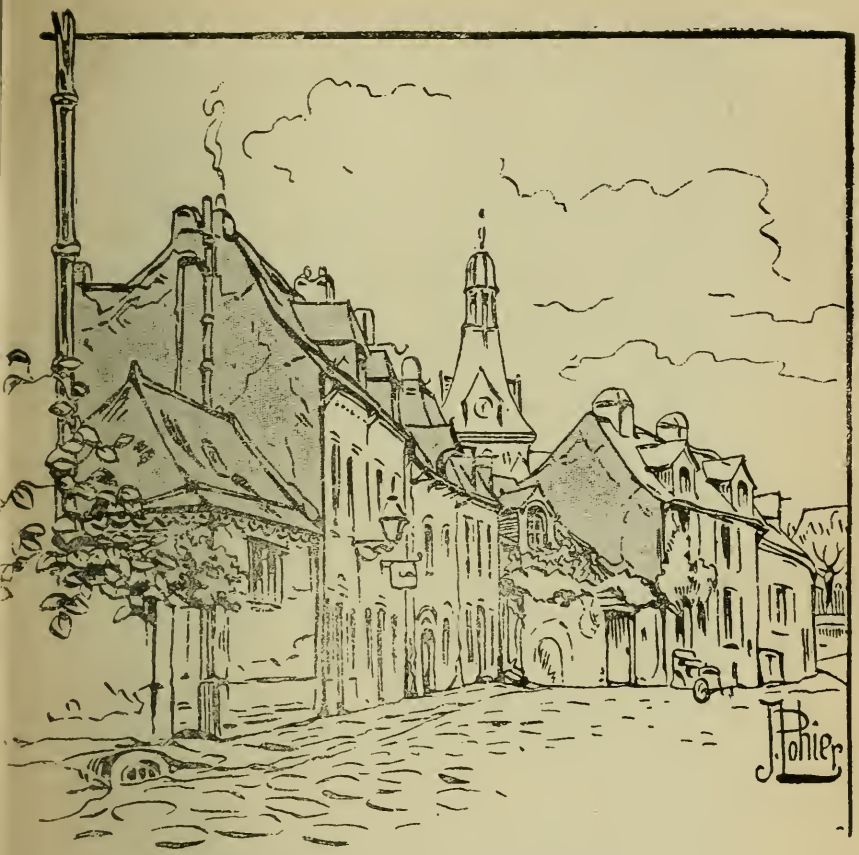

LA RUE DES PRÊTRES A ANCENIS
(Ancien collège où Volney fit ses études.)
D'après un dessin de M. Jacques Pohier.

sible. Pourquoi s'en étonner? A la fin du dix huitième siècle, en dépit du relâchement des mœurs et du libertinage des esprits, on élevait les enfants beaucoup plus durement que de nos jours. La règle qui leur était imposée était infiniment plus sévère, et pour se faire une idée exacte de l'éducation d'alors, il suffit de lire les *Mémoires* du duc Pasquier et de se rappeler que la plupart des hommes de la Révolution avaient passé sous la férule des Doctrinaires ou des Oratoriens qui avaient conservé les pures traditions jansénistes. Mais les corps maladifs et les âmes délicates s'accommodent mal d'un tel régime. C'est pourquoi Volney en pâtit plus qu'un autre(1). Quand il sortit du collège d'Ancenis pour entrer au collège d'Angers où il acheva ses études classiques, il avait déjà les manières brusques, l'air sauvage et concentré qu'il devait garder jusqu'à la fin de sa vie. Bien que son père l'eût émancipé à dix-sept ans, on peut dire qu'il n'eut pas de jeunesse. Etant élève de philosophie il pre-

---

fant, et marraine Dlle Jeanne Chassebœuf, cousine dudit enfant, tous deux de cette paroisse. Signé Jeanne Chassebœuf, Chassebœuf, Chassebœuf le jeune, Maubert, vic. »

(1) Volney passa cinq années au collège d'Ancenis. Ce collège était dirigé à cette époque par l'abbé Lescuziat, éducateur de grand talent qui, avec l'appui et la dotation du duc de Charost, en fit un établissement de premier ordre. Consulter à cet égard la brochure du duc de Charost intitulée : *Plan d'éducation pour le collège d'Ancenis.*

nait pension à Angers, moyennant 450 francs par an, chez le libraire Boutmy avec cinq ou six jeunes gens de son âge, dont Besnard, des Alleuds (1), qui dans ses *Souvenirs d'un Nonagénaire* s'est occupé assez longuement de lui. La famille Boutmy était composée du père, de la mère, de deux demoiselles et d'un fils qui venait de recevoir la tonsure. Tous les soirs après dîner, les pensionnaires jouaient à des jeux plus ou moins innocents. « Volney, dit Besnard, était le seul de la maison qui ne prenait pas de part active à nos jeux, quoiqu'il restât volontiers spectateur silencieux pendant des heures entières. Pourtant, ajoute-t-il, il nous accompagnait souvent dans les parties de campagne, à pied ou à cheval, qu'il nous arrivait de faire aux environs d'Angers, aux Ponts de Cé, à la Daguenière, à Pellouailles, etc. » — A l'âge où l'on ne songe guère qu'à s'amuser, Volney ne pensait qu'à l'étude. Il s'était déjà mis en tête que les traductions de la Bible fourmillaient d'erreurs et, pour les rectifier, il avait demandé à un ancien oratorien, l'abbé Olivier (2) de lui donner des leçons d'hébreu qu'il suivait en même temps que le cours de médecine.

Une seule chose aurait pu changer la tournure de

---

(1) Besnard, ancien ecclésiastique, attaché sous le Directoire aux bureaux de la Trésorerie, percepteur à Fontevrault sous l'empire, né aux Alleuds, près Baissac, en 1752, mort à Paris en 1842.

(2) Auteur de plusieurs dissertations curieuses. Né à Angers le 23 décembre 1716, mort en cette ville le 3 janvier 1789.

son esprit, c'est la rencontre, à vingt ans, d'un de ces regards magnétiques qui font naître une passion. Mais Volney ne semble avoir connu l'amour qu'au seuil de la vieillesse. On dit bien qu'avant son départ pour l'Egypte (1783), il avait conçu l'idée d'épouser sa cousine, mais ce devait être une idée vague, car s'il avait pris la peine de l'exprimer tant soit peu clairement, comme savent le faire les amoureux sérieusement épris, il est probable que sa cousine l'aurait attendu, puisqu'elle l'épousa trente ans plus tard en secondes noces. Est-ce de dépit de la trouver aux bras d'un autre à son retour d'Egypte (1786) qu'il se jeta à corps perdu dans la politique où, d'ailleurs, il devait médiocrement briller? Peut-être; en tout cas ce n'était point le culte de Madame Helvétius, ni l'amitié de Cabanis, ni le commerce des savants dont se composait la société d'Auteuil qui étaient capables de lui remplir le cœur, — et je plains l'homme qui entre dans la phase de l'ambition sans avoir passé par la phase de l'amour.

Madame Helvétius avait près de soixante ans, quand Volney lui fut présenté par d'Holbach et Franklin. Cabanis, au contraire, était de son âge, mais comme il avait eu la même enfance abandonnée, il avait pris de bonne heure l'habitude de se replier sur lui-même, de se regarder en dedans, comme le lui disait un jour Franklin ; de là sa mélancolie naturelle, son goût précoce pour les sciences abstraites et aussi son influence sur Volney, quand ils se rencontrèrent à Paris. Cette influence de Cabanis s'exerçant à vingt ans sur un esprit aussi chagrin que celui de Volney, lui fut

PORTRAIT DE MADAME HELVÉTIUS
D'après une miniature faite par Madame de Condorcet
Appartenant à M. Alfred Dutens.

bien plus nuisible qu'utile, car, ainsi que l'a remarqué Sainte-Beuve, à l'encontre de Cabanis « qui corrigeait par l'onction de sa nature la sécheresse de ses doctrines, Volney était homme à l'exagérer plutôt. » Quant aux idées philosophiques qui régnaient alors dans la Société d'Auteuil, c'est les juger en deux lignes que de dire qu'elles ont fait long feu et qu'en les balayant le temps leur a rendu justice. Ce n'est donc pas le philosophe des *Ruines* que nous honorons aujourd'hui dans Volney. Outre que je n'ai jamais eu le moindre goût pour les religions nouvelles, le moment serait assez mal choisi, on en conviendra, pour essayer de rallumer le feu sacré sur les autels détruits de « Notre-Dame d'Auteuil ». Il y a quelques années, pendant les grandes luttes de l'article 7, les partisans de la laïcisation à outrance auraient pu ériger une statue à l'auteur du *Catéchisme du citoyen français,* car ce petit livre de Volney fut le premier manuel d'éducation civique. Mais aujourd'hui, quand souffle partout « l'esprit nouveau », quand l'Église et l'État se donnent publiquement le baiser Lamourette, que dirait l'ombre de M. Spuller, que penseraient les républicains de son école si je confessais que nous honorons en Volney ce qu'ils sont tout près de désavouer dans un intérêt politique ?.,. Et pourtant, c'est mon opinion que, s'il eût vécu en 1880, Volney n'eût pas suivi jusqu'au bout M. Jules Ferry. Il aurait été certainement un des plus vigoureux champions de l'enseignement laïque, mais il se serait rangé à l'avis de M. Jules Simon demandant que le nom

de Dieu fût inscrit en tête de la loi. Car la loi naturelle dont il faisait la base du *Catéchisme du citoyen français*, c'était, d'après sa propre définition « l'ordre régulier et constant des faits, par lequel Dieu régit l'univers, ordre que sa sagesse présente aux sens et à la raison des hommes pour servir à leurs actions de règle égale et commune, et pour les guider sans distinction de pays ni de secte vers la perfection et le bonheur ». Sa loi naturelle émanait directement de Dieu, elle enseignait positivement son existence, car, dit-il, « pour tout homme qui observe avec réflexion le spectacle étonnant de l'univers, plus il médite sur les propriétés et les attributs de chaque être, sur l'ordre admirable et l'harmonie de leurs mouvements, plus il est démontré qu'il existe un *agent suprême*, un moteur *universel et identique* désigné par le nom de DIEU, et il est si vrai que la loi naturelle suffit pour élever à la connaissance de DIEU, que tout ce que les hommes ont prétendu en connaître par des moyens étrangers s'est constamment trouvé ridicule, absurde, et qu'ils ont été obligés d'en revenir aux immuables notions de la raison naturelle. »

Volney n'était donc pas athée; il croyait en Dieu, comme Voltaire, mais il ne croyait pas à la révélation. Là-dessus, il partageait l'opinion des encyclopédistes, des philosophes et de tous les savants, grands ou petits, qui fréquentaient chez Madame Helvétius et que Napoléon traitait un jour avec mépris d'idéologues. Ce furent les Fréret et les d'Holbach qui lui donnèrent l'idée de ruiner par

la chronologie la base fondamentale du christianisme, je veux dire l'autorité des Livres Saints. La Chronologie, à la fin du dix-huitième siècle, joua le même rôle critique que l'exégèse allemande dans la seconde moitié du nôtre (1) ; il est vrai que les exégètes catholiques d'alors lui faisaient la partie belle. En matière d'histoire, ils en étaient encore à la chronologie du *Discours sur l'histoire universelle* ; en matière de cosmogonie, ils croyaient de bonne foi ce que Duguet, « l'une des meilleures plumes jansénistes », affirmait dans l'*Ouvrage des six jours*, à savoir que le monde avait été justement créé le dimanche 23 octobre à 6 heures précises du soir, quand il n'y avait encore ni nuit, ni jour, ni mois, ni année, comme l'observe spirituellement et judicieusement M. Silvestre de Sacy (2). Mais les exégètes de notre temps sont un peu plus difficiles. S'ils n'admettent pas comme vérité révélée tout ce que la science nous enseigne, les dissertations de leurs aînés contre l'astronomie judiciaire les font sourire, ils n'insultent plus, ils discutent et en acceptant

---

(1) « ... L'érudition allemande n'a pas toujours su quel devancier elle avait eu en ce membre du Sénat conservateur. Sur la chronologie de la Bible, sur la date de certains livres qui composent le canon hébreu, il arrive aux mêmes conclusions que devait développer quelques années plus tard l'exégèse d'outre-Rhin. » (*Discours prononcé par M. Michel Bréal, délégué de l'Institut de France à l'inauguration de la statue de Volney.*)

(2) Voir la préface de l'édition des *Petits traités de morale chrétienne* ; Paris, Techener, 1868.

PORTRAIT DE LANJUINAIS.

la discussion sur tous les points qui sont livrés à la controverse humaine, ils montrent par là que l'Église n'a rien à redouter des découvertes nouvelles. Quoi qu'il en soit, je m'étonne qu'un esprit critique aussi averti que Volney n'ait pas su distinguer entre les abus ecclésiastiques qui déshonoraient l'Église de France aux approches de la Révolution et la religion catholique elle-même, à laquelle demeuraient attachées, comme le lierre aux vieux murs, les masses profondes de la nation. Mais Volney, comme tous ceux de son école, s'était laissé prendre au scepticisme de parade de la société cultivée et aux théories spécieuses de Dupuis sur l'origine de tous les cultes. Il faut dire aussi qu'il était arrivé à Paris au plus fort de la lutte soutenue par le Parlement contre les zélateurs de la Bulle et que les scandales auxquels donnait lieu journellement le refus des billets de confession n'étaient point pour ranimer sa foi aux trois quarts morte. « Ceux à qui a manqué dit Sainte-Beuve, la sollicitude d'une mère, ce premier duvet et cette fleur d'une affection tendre, ce charme confus et pénétrant des impressions naissantes, sont plus aisément que d'autres dénués des sentiments de la religion. » Je n'oserais affirmer que, s'il avait appris son catéchisme sur les genoux de sa mère, Volney fût demeuré chrétien, puisque M. Ernest Renan qui fut un arabisant comme lui et qui eut une sainte mère n'a pas su le rester. Mais peut-être qu'en vieillissant l'auteur des *Ruines*, effrayé de celles que l'irréligion avait faites autour de lui, et se souvenant de ses premières croyances, eût reconnu avec

son ami Lanjuinais que « l'ignorance des plus simples chrétiens qui croient et qui pratiquent, qui ont la foi et la charité, est souvent préférable à des études immenses que tous ne peuvent pas faire et que beaucoup font si imparfaitement et si vicieusement (1) ».

On sait que Lanjuinais était un grand chrétien en même temps qu'un grand jurisconsulte. C'est lui qui écrivait, en 1822, à un M. Bouis, de Marseille, qui lui demandait les motifs de ses sentiments religieux, cette admirable lettre, véritable profession de foi, que j'ai publiée il y a quelques années dans la *Morale janséniste*. « ... J'ai eu des « liaisons soutenues avec Dupuis, avec Volney, « son prosélyte, deux hommes dont l'autorité vous « paraît si imposante. Ils m'ont constamment hono- « ré de leur estime et de leur amitié, connaissant « bien mes principes et ma conduite (2). J'ai lu,

---

(1) *La Morale janséniste*, par Léon-Séché, 1 vol. in-18 chez Delagrave, p. 210.

(2) En matière de linguistique, bien qu'il fût très difficile à contenter, Volney avait une grande confiance dans le savoir de son collègue, comme en témoignent les lettres qu'on va lire et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. le Comte Lanjuinais.

« Mon très honoré collègue, lui écrivait-il à la date du 14 juin 1813, votre caractère consciencieux, même en matièrs d'érudition, m'oblige à vous présenter requête ou remontrance sur un cas où l'un de nous deux se trompe. Je relisais avant-hier, vos dissertations pour

« relu, analysé leurs ouvrages, et je m'afflige « encore de n'avoir pas aperçu la possibilité de « les ramener à des sentiments chrétiens. J'ose en « accuser l'orgueil de l'esprit et l'abus de l'érudi- « tion la plus fausse, la plus chimérique. Et tous « deux nient l'existence de Jésus-Christ, parce que « le jour de Noël est célébré le premier jour du

---

les envoyer à la reliure : je fus frappé de trouver dans votre notice du panthéon chinois par Hager, le paragraphe page 9 où vous dites que la *Géographie* attribuée à *Moyse de Chorene* est un *livre supposé* ou *interpolé*, en ajoutant que *Sainte-Croix* a prouvé cette assertion dans le *Journal des Savants*, avril 1789, in-4°, p. 247 248. J'avais conservé de ce mémoire de Sainte-Croix une idée toute contraire. Je l'ai de suite emprunté de la Bibliothèque impériale et j'y lus ces mots : « L'abrégé de Pappus en langue arménienne n'*est point*, *comme on l'a cru jusqu'à présent*, de Moyse de Chorene qui *vivait dans le* V^e^ *siècle*, et qui, par conséquent n'a pas pu parler de Bisra, fondée l'an 636. » Il me semble mon honoré collègue, que ce jugement de Sainte-Croix est diamétralement contraire à ce que vous lui faites dire. Comme je me suis surpris moi-même en de telles distractions par vivacité, j'ai supposé que ce cas d'humanité pouvait vous être arrivé ; mais, comme d'autre part, je connais votre exactitude, je vous prie de me dire ce qui en est parce que je suis du nombre de ceux qui croient à l'authenticité du livre de Moyse de Chorene, en même temps que je crois au peu d'esprit et de critique de ce moine arménien.

« Agréez, mon très cher collègue, mes saluts d'estime distinguée et d'attachement. »

(*Lettre ms.*) « VOLNEY. »

« solstice d'hiver par la condescendance d'un pape « aux habitudes des payens qui célébraient, ce « même jour, leur fête du soleil invincible. Et « cependant Jésus-Christ, suivant la tradition des « Eglises d'Asie, n'était point né le 25 décembre, ni « même dans ce mois. Pour ce chétif rapproche- « ment, inexact à tout prendre, vouloir nier la « prédication et la vie humaine de Jésus-Christ, « n'est-ce pas rendre inexplicable l'existence de « l'Ancien et du Nouveau Testament et de toute « la bibliothèque des livres chrétiens et juifs « depuis dix-huit cents ans? Volney renchéris- « sait sur son maître en confondant le *Christ*, « c'est-à-dire l'*Oint Sacré*, le *Messiah*, avec un « héros-Dieu de l'Inde, *Chrisnah*. c'est-à dire *noir* « en sanscrit et dans les quarante langues indoues « dérivées du sanscrit. Que de graves erreurs pour « détruire des faits et des monuments qui cou- « vrent la terre, qui relèvent et consolent l'huma- « nité ! »

Il ajoutait : « J'avoue que ma religion a ses côtés « obscurs, et cela doit être, mais elle m'offre des « torrents de lumière dont je suis comme ébloui. Il « est vrai que ma vie fut toujours réglée, je n'ai « jamais senti d'intérêt à souhaiter que Dieu et sa « révélation fussent des chimères. J'ai vécu, avec sa « grâce, selon les principes de ma foi, je ne m'en « suis pas caché, même en 1793, et c'est en partie « comme chrétien que j'ai été dix-huit mois *tuable* « à vue. C'est comme chrétien que j'ai été avec le « secours de Dieu, courageux et constant dans ma « carrière politique : je n'ai point cherché les

« choses du monde, et Dieu me les a données par « surcroît. » (1)

Après ces réserves et ces critiques, j'espère que personne ne nous fera l'injure de supposer qu'en accordant à Volney les honneurs du bronze, nous avons eu l'arrière-pensée de glorifier le sectaire et le philosophe. Non ; mais il n'y avait pas qu'un philosophe en Volney. Il y avait un voyageur incomparable, un écrivain de premier ordre, un savant qui toute sa vie fut en mal de nouvelles découvertes, un homme enfin d'une nature ardente, qui sous des apparences contraires aima passionnément les siens et son petit pays d'origine, et c'est au voyageur, au savant, à l'écrivain, au glorieux fils d'Anjou que nous avons entendu rendre ce solennel hommage,

---

(1) La *Morale janséniste*, p. 240.

LE VOYAGEUR — L'ÉCRIVAIN
L'HISTORIEN

I

LE VOYAGEUR. — L'ÉCRIVAIN. L'HISTORIEN

De l'écrivain, pris comme penseur, comme voyageur ou comme historien, il ne reste pas grand'chose à dire après les pages maîtresses que Sainte-Beuve lui a consacrées, l'illustre critique ayant l'habitude d'épuiser les sujets de ses causeries. Encore a-t-il omis — en supposant que cela ait été une simple omission de sa part — de souligner l'influence incontestable que Volney a exercée dans le champ de la linguistique en général et de l'égyptologie en particulier, et celle non moins certaine qu'Arthur Young exerça sur Volney comme voyageur et comme agronome. Je sais bien que Sainte-Beuve n'était point à proprement parler philologue ; mais il n'était pas davantage théologien, ce qui ne l'a pas empêché de traiter les questions théologiques les plus ardues avec la compétence et le savoir d'un Père de l'Eglise. Si donc il avait pris la peine de consulter les savants de son époque, ne fût-ce que M. Silvestre de Sacy qui pourtant contredit Volney

plus d'une fois et sur plus d'un point, ils n'auraient pas manqué de lui dire ce que MM. Michel Bréal et Maspéro me disaient à moi tout récemment, à savoir que les travaux de Volney sur la simplification des langues orientales, sur la chronologie d'Hérodote, son maître et modèle, et son projet d'un alphabet unique(1), en avaient fait le bienfaiteur

---

(1) ... Il avait été frappé d'un obstacle qui, dès les premiers pas, arrêtent ceux qui s'appliquent à l'étude des langues orientales : la différence des écritures — Nous consumons, dit-il, en frais de lecture une attention et un temps qui seraient si précieux pour le fond des choses ! Et pourquoi ? Puisque l'on peut peindre tous les chants des divers peuples de la terre avec un seul système d'écriture musicale, pourquoi ne peindrait-on pareillement d'une seule et même écriture les sons de leurs langues? Il avait donc conçu le plan d'un système de transcription permettant de noter à l'aide d'un seul alphabet — l'alphabet latin — les sons de toutes les langues du globe. Rempli de son idée, il en saisit successivement la Société asiatique de Calcutta, l'Académie celtique, l'Académie française. Il voyait là, en outre, un moyen d'attirer à nous, de rapprocher de nous les Asiatiques. Les meilleurs livres de morale, les traités élémentaires de nos sciences d'Europe, pourraient être imprimés chez nous à peu de frais et répandus ensuite parmi les peuples d'Orient. A ce premier espoir, Volney, en vrai fils du XVIIIe siècle, en joignait un autre : celui d'une langue commune. « Quel immense avantage pour l'espèce humaine si, de peuple à peuple, nous pouvions communiquer par un même langage ! » Et il ajoutait : « Cela paraît un rêve, mais il y a cent ans, on riait des rêves de l'abbé de Saint-Pierre, et ils sont dépassés. Où

de la philologie ; que, non content de servir de guide à Bonaparte dans sa campagne d'Egypte, il avait été en quelque sorte le pionnier de l'égyptologie, et que, s'il était venu au monde quelque trente ans plus tard, avec le sens critique qu'il avait, il aurait profité des résultats du déchiffrement des hiéroglyphes mieux qu'on ne fit au début et avancé beaucoup la reconstitution de l'histoire ancienne qui lui doit déjà tant ! (1)

---

sera et que sera l'Europe dans cent ans d'ici ? »... Les hommes compétents ont beaucoup débattu la possibilité d'un tel système de transcription. Il faut dire que les langues sémitiques, sur lesquelles Volney l'avait d'abord essayé, sont justement celles qui s'y prêtent le moins. Mais pour d'autres groupes de langues, son idée s'est trouvée juste. Des littératures entières, par exemple la littérature pâlie, qui contient les livres de la religion bouddhique, s'impriment aujourd'hui en caractères romains. *(Discours prononcé par M. Michel Bréal, délégué de l'Institut de France à l'inauguration de la statue de Volney.)*

(1) Sur ce projet d'alphabet unique, M. le Comte Laujuinais nous communique une très intéressante lettre écrite par Volney à son grand-père, à la date du 25 mars 1816 :

« Monsieur et cher collègue, après avoir reçu votre obligeant billet, ma première sortie n'a pu manquer de se diriger sur le Luxembourg pour m'y mettre en possession de votre nouvelle publication ; veuillez en recevoir tous mes remerciemens. Je me suis empressé de jeter l'œil sur le sujet qui maintenant m'occupe et va m'occuper, l'alfabet (sic), l'analyse des prononciations, leur classification et celle des lettres. Il me semble que

En ce qui concerne l'influence particulière d'Arthur Young sur Volney, je m'étonne que Sainte-Beuve

---

vous citiez nuement (sic) le texte de Gébelin sans notes critiques de votre part. J'en aurai du regret ; car, si vous n'avez pas purgé cet auteur de ses idées mystiques, la science n'aura rien gagné. Je lirai à fond.

« Mon travail sur l'alfabet universel est sur l'ouvroir. Je fais la revue de tout ce qui a été dit sur cette matière : que de vague ! que de légèretés ! que d'absurdités ! Ce n'est que depuis que les anatomistes s'en sont mêlés qu'il a été dit des choses raisonnables. Les 8 voyelles *élémentaires* ! les 7 voyelles *musicales* comme les sphères ! l'*n* voyelle chez Picard ! l'*m* homophone à *n* chez Gébelin. Pas un mot des consonnes ou voyelles étrangères, slaves, arabes, sanscrites ! Quelle pauvreté ! On dit l'*alfabet* des *enfans* ; moi je dis les enfans à l'alfabet. Le sujet paraît petit ; moi je le trouve vaste, profond et subtil. On le verra.

« Agréez l'assurance, Monsieur et cher collègue, de mes anciens et constans sentimens d'estime et de haute considération. »

« VOLNEY. »

(Lettre ms.)

Trois ans plus tard (le 8 août 1819) Volney écrivait au Comte Lanjuinais :

« Mon cher collègue, ma 2e et probablement dernière lettre (sur l'alphabet phénicien) paraissant sous vos auspices, il m'importe que rien ne puisse vous y être désagréable (dans la *Revue encyclopédique*). Je ne prétends pas que vous soyez de mon avis sur mes 20 questions scientifiques. Seulement je vous prie de considérer que ces résultats compacts de beaucoup de travaux ne peuvent pas se condamner de prime abord. Mon but

ne l'ait pas aperçue, car elle saute aux yeux. Les deux voyageurs furent, en effet, des agronomes émérites. La seule différence qu'il y ait entre eux, c'est que Young fit de l'agriculture avant d'entreprendre les voyages qui ont établi sa réputation, tandis que Volney avait fait son *Voyage en Syrie* (1)

---

est d'exciter à penser et à rechercher... Il me reste à fixer une comparaison de montagne qui sera assez plaisante. M. Julien attend demain ce morceau que je veux lui porter.

« Recevez, mon cher collègue, tous mes sentiments accoutumés et offrez à Madame la Comtesse mes hommages respectueux et dévoués. »

» VOLNEY. »

(*Lettre ms.*)

(1) « ... Toutefois, il ne faut pas demander à ce voyage d'Egypte ce qu'il ne pouvait donner. Volney décrit l'Egypte musulmane. L'Egypte ancienne, celle des Pharaons, celle des Ramsés et des Thoutmosis dormait encore dans les sables. Des monuments de l'ancienne époque, Volney ne connaît que les Pyramides et le grand Sphinx : quelques momies, de provenance incertaine, étaient tout ce qui représentait cette civilisation encore voilée aux regards. Réduit à de très modiques ressources, il n'avait pu s'avancer bien loin dans les terres ; pour aller au-delà du Caire, il aurait fallu une escorte. La Haute-Egypte était inaccessible. Donnons à chacun le mérite et l'honneur qui lui revient : la véritable égyptologie a été ouverte par la colonne expéditionnaire du général Desaix !

« Volney a l'air de pressentir la science qui allait naître. Il devance quelques-uns de ses résultats. Dans la langue copte, il reconnait la fille de l'ancien égyptien :

quand il fut nommé directeur de l'agriculture et du commerce en Corse et qu'il appliqua sa méthode — laquelle était un peu celle de Young — dans le domaine de La Confina qu'il avait acheté près d'Ajaccio et baptisé du nom des Petites Indes (1).

---

le nom même est identique, puisque dans *Qoubti ou Copti*, nous retrouvons *Ai-gouptios*. En ethnologie, son coup d'œil n'est pas moins sûr. Il s'était longtemps demandé d'où pouvaient bien descendre les fellahs, quand, ayant été visiter le Sphinx, il reconnut, à première vue, la parfaite identité du type et, à la réflexion, la ressemblance des fellahs et du Sphinx avec le type nègre.

« On a de la peine à se séparer de ce livre, si plein de faits et d'idées. Je citerai encore cette note : « J'ai quelquefois calculé ce qu'on eût pu faire avec la dépense des trois Pyramides de Gizeh, et j'ai trouvé que l'on eût aisément construit, de la mer Rouge à Alexandrie, un canal de cent cinquante pieds de largeur, de trente pieds de profondeur, totalement revêtu de pierres de taille et d'un parapet. Quelle différence entre les effets de ce canal et celui des Pyramides !... » (*Discours prononcé par M. Michel Bréal à l'inauguration de la statue de Volney.*)

(1) Toute sa vie Volney s'occupa d'agriculture. En 1820, il adressait au Comte Lanjuinais la curieuse lettre suivante :

« ... J'ai, pendant ma course à Ermenonville, songé à votre ferme et à l'emploi des fonds dont vous avez à disposer. Je pense avoir apperçu sur cet objet un plan qui mérite votre attention, comme père de famille ; quoique je ne le sois pas, j'ai néanmoins toujours eu pour les affaires domestiques un goût d'ordre et d'arrangement qui m'a réussi.

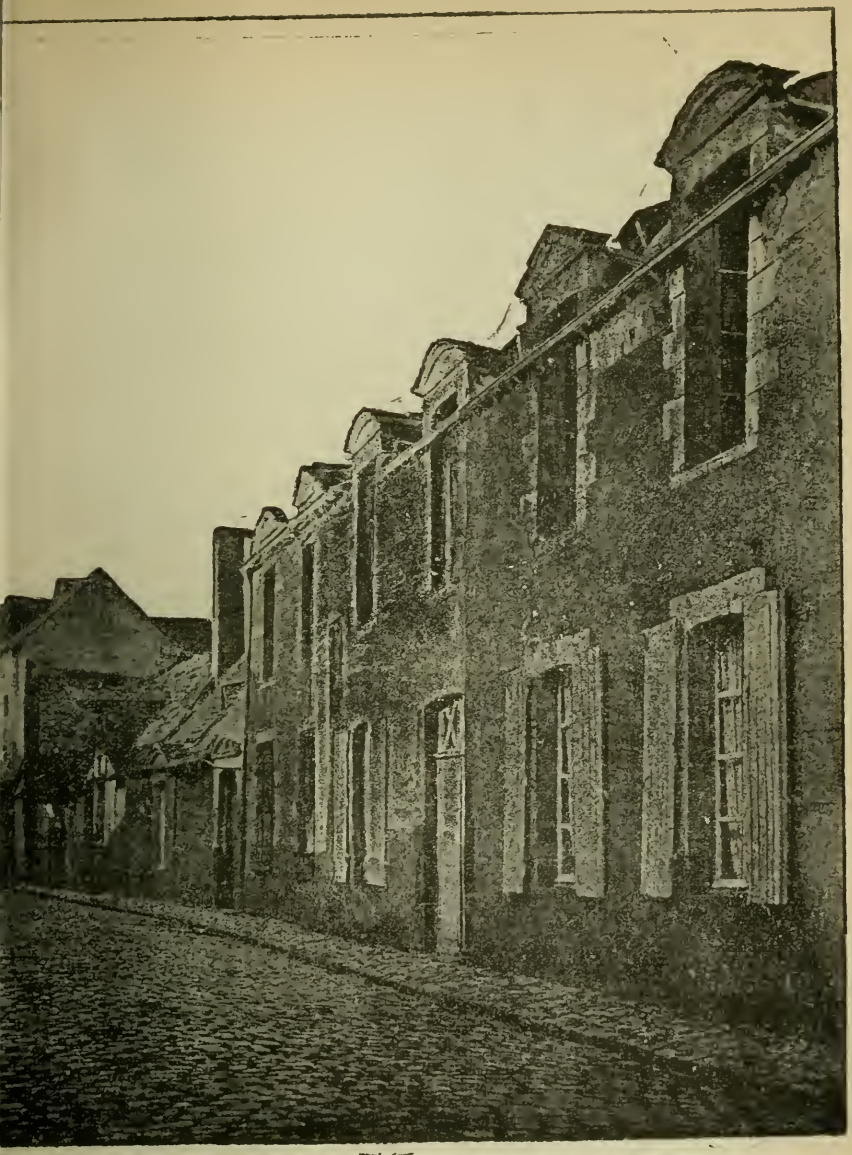

MAISON NATALE DE VOLNEY.

Il ne faut pas oublier non plus que Young avait publié dès 1770, son *Manuel du Fermier* qui, traduit

---

« Ne parlons pas de votre traité conclu avec votre fermier. Si vous m'eussiez établi votre agent pour 15 jours, vous n'éprouveriez pas bien des désagréments qui ne feront qu'augmenter. C'est fait, pensons à l'avenir.

« Il est démontré, en agriculture, qu'une ferme trop petite, en n'employant pas tout le temps, en ne donnant pas assez de moyens au cultivateur, est désavantageuse au propriétaire. Il est également prouvé qu'une ferme trop grande a aussi de graves inconvénients, surtout en France, parce qu'elle exige du cultivateur trop d'activité, de fonds pécuniaires, d'intelligence, d'industrie, d'assiduité, choses rares parmi nous. *In medio stat virtus.* Or, le medium, dans ce pays, est trois charrues. Deux sont peu, cinq et même quatre sont déjà trop. Votre ferme est dans ce cas; et la preuve se trouve dans les friches considérables que vous avez trouvé (*sic*) Dès le début, vous eussiez dû songer à une division. Eh bien, maintenant il faut la préparer. Elle est nécessaire sous plus d'un rapport; car, à moins de laisser à chacun de vos enfants 12,000 fr. de rente, il faudra que cette ferme soit partagée ou vendue. Voici donc ce qui me semble le plus avantageux à faire. Vous avez 445 arpents, c'est l'emploi de cinq fortes charrues; 240 à 260 arpents suffiraient parfaitement à trois. Si j'étais à votre place, je saisirais toute occasion d'acheter près de vos terres, entre 60 et 120 arpens de terre; je veillerais en outre l'occasion d'acheter dans Saint-Pathus les bâtiments fondamentaux d'une ferme, tels que granges, écuries, etc., ou un bon corps de logis, et vers la fin de votre bail, je ferais bâtir ce qui manquerait. Je divise-

MAISON NATALE DE VOLNEY (côté jardin).
D'après un dessin de M. Jacques Pohier.

et vulgarisé en France, lui conquit l'amitié et la prtection du duc de La Rochefoucauld et de Parmentier.

A présent que j'ai réparé l'oubli de Sainte-Beuve, on me permettra encore de penser que le critique des *Lundis* n'a pas rendu à Volney toute la justice qui lui était due comme écrivain et que, si les articles qu'il lui a consacrés, au lieu d'être datés de 1852, avaient paru quinze ans plus tard, il ne lui aurait pas fait les mêmes reproches. Car Sainte-Beuve, tout indépendant qu'il était ou semblait être, dépouilla plus d'une fois le vieil homme, et ses jugements littéraires se ressentent généralement des milieux opposés qu'il traversa.

---

rais la masse de mes terres en deux corps de 260 à 280 arpens; j'aurais deux fermes, deux fermiers. Un seul vous fait la loi : deux vous feraient la cour; deux se rivaliseraient, se jalouseraient et vous auriez à donner à deux enfants deux domaines de 6 à 7,000 fr. au moins. Peut-être d'ici à deux ans Saint-Pathus pourra vous offrir un corps de logis habitable (d'où vous surveillerez ves améliorations) qui deviendrait ferme alors et qui d'ici là vous sauverait les graves inconvénients de mauvais voisinage que vous vous êtes donné (*si :*), et jamais l'habitation sous un même toit que son fermier ne sera agréable ni utile à son propriétaire. Pour 3 jours d'inspection, à la bonne heure ; au-delà c'est captivité d'une part et de l'autre.

« Soumettez mon projet à Madame Lanjuinais; causez-en quelque jour avec M. Brodeley et dans tous les cas regardez le comme l'offrande de l'estime et de l'amitié. »

(*Lettre ms.*) « VOLNEY. »

Ainsi, lorsque, parlant du *Voyage en Syrie*, il fait un grief à Volney de n'avoir éprouvé aucune émotion à la vue de Jérusalem, et qu'il s'écrie : « Eh quoi ! vous qui venez de si loin pour apprendre, dites-vous, la vérité et pour rapporter la sagesse, n'êtes-vous point d'une famille, d'une patrie ? N'est ce point de la ville sainte si chère à vos « pères et à vos aïeux que vous parlez ? Pourquoi « choisir froidement et sans en avoir l'air, l'expression la plus forte pour blesser la foi de tout un « monde et pour contrister son espérance? Bien « des pélerins, des voyageurs de tous genres ont « visité Jérusalem, et il n'en est aucun qui, à « quelque degré, n'ait été ému. On n'a pas besoin « d'être profond croyant pour cela ; on pense à l'église de son village, a dit quelqu'un, l'on redevient enfant et l'on se met à genoux! » — c'est assurément une fort jolie tirade et qui fait grand honneur aux sentiments religieux et poétiques de l'auteur de *Volupté*, mais je doute fort que Sainte-Beuve l'eût écrite, quand le catholique ardent qu'il avait été « par l'effet d'un charme », aux beaux jours du romantisme, devint, sous l'influence du temps et des événements, l'évêque *in partibus* du grand diocèse de la libre-pensée. En tous cas, sa critique, ici, n'était pas juste. Il oubliait que Volney appartenait à une école qui avait rompu avec les traditions romantiques de Jean-Jacques, en faisant du document exact et précis la base même de ses travaux, et que, si notre voyageur était allé en Syrie et en Palestine « pour voir la terre et admirer les œuvres de Dieu », comme il disait à l'A-

rabe qui le questionnait à ce sujet, il n'y était point venu pour «chercher des comparaisons et des images», encore moins pour rechercher, comme le fit de nos jours M. Ernest Renan, la trace des pas de Jésus de Nazareth, mais uniquement pour écrire l'histoire de ce pays légendaire, pour en prendre en quelque sorte le décalque géographique et nous en rapporter un guide aussi sûr que fidèle. Je dirai même qu'au point de vue littéraire, nous n'avons qu'à nous applaudir du procédé systématique de Volney, car s'il avait voyagé en artiste et en poète, à la façon d'un Châteaubriand ou d'un Lamartine, nous n'aurions probablement jamais eu l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, et c'eût été vraiment dommage.

Et puis Volney n'est pas le seul voyageur qui ne soit pas tombé à genoux devant la ville sainte. Avant lui, c'est Chateaubriand lui même qui en fait la remarque (1) Muller, Vazow, Korte Becheder et l'abbé Mariti n'avaient rien dit sur les saints lieux. Tout récemment encore, un écrivain de grand talent, qui n'a certainement pas lu le *Voyage en Syrie*, puisqu'il se pique de n'avoir rien lu ; tout récemment, dis-je, M. Pierre Loti a fait un voyage en Judée. Il a vu Jérusalem pendant la semaine sainte, et l'acte de foi que lui a arraché ce spectacle et qu'il a imprimé au seuil de son livre n'est autre que celui d'un mécréant. Volney,

---

(1) *Itinéraire de Paris à Jérusalem*, édition Eugène et Victor Penaud, 2 vol. in-8° illustrés, t. I p. 329.

comme un simple *positiviste*, avait fait semblant d'ignorer le grand drame qui s'est accompli sur le calvaire il y a dix-neuf cents ans. M. Pierre Loti a fait mieux ou pire : il a évoqué le doux fantôme du Christ, mais ç'a été pour déclarer, non sans une certaine émotion, qu'il ne marchait plus depuis longtemps dans son sillon lumineux. Je ne sais pas si je me trompe, mais je crois que Sainte-Beuve — je parle de celui de 1852 — aurait encore préféré la manière positiviste de Volney. J'ai dit positiviste et ne m'en dédis pas, car l'école à laquelle appartenait Volney, quand on y regarde de près, contenait en germe le principe même qui a fait la fortune de l'école d'Auguste Comte.

Ce n'est pas tout. Parlant du talent descriptif qu'il a rencontré dans quelques pages des *Ruines*, l'auteur des *Lundis* reconnait qu'il y a du nombre, une certaine emphase grandiose, mais il s'empresse d'ajouter qu'il n'y a nulle légèreté, nul éclat, aucun regard de la muse. « C'est terne, fatigué, pompeux, monotone, sonore et sourd à la fois. Au moral combien il y a plus de vérité, même pour le philosophe, dans deux mots de Pascal où éclate le cri du cœur! et s'il s'agit d'art, combien plus de lumière et de mélancoliques reflets en quelques pages de Chateaubriand!

« Je visitai d'abord, dit René, les peuples qui ne sont plus : je m'en allai m'asseyant sur les débris de Rome et de la Grèce, pays de forte et d'ingénieuse mémoire... Je méditai sur ces monuments dans tous les accidents et à toutes les heures de la journée. Tantôt ce même soleil qui avait vu jeter

les fondements de ces cités se couchait majestueusement à mes yeux sur leurs ruines ; tantôt la lune se levant dans un ciel pur, entre deux urnes cinéraires à moitié brisées, me montrait les pâles tombeaux. Souvent, aux rayons de cet astre qui alimente les rêveries, j'ai cru voir le génie des souvenirs assis tout pensif à mes côtés. »

Eh ! mais, n'en déplaise à Sainte-Beuve, il me semble que ce Génie des souvenirs n'est autre que celui des *Ruines* et qu'on trouverait dans Volney, dans la page notamment où il médite sur le sort de Palmyre, autant d'éclat, de poésie et de charme contenu, que dans cet extrait de Chateaubriand (1).

---

(1) Voici cette page qui naguère encore était citée dans toutes les anthologies :

« ..... Un soir que, l'esprit occupé de réflexions, je m'étais avancé jusqu'à la *vallée des Sépulcres*, je montai sur les hauteurs qui la bordent et d'où l'œil domine à la fois l'ensemble des ruines et l'immensité du désert. — Le soleil venait de se coucher ; un bandeau rougeâtre marquait encore sa trace à l'horizon lointain des monts de la Syrie : la pleine lune à l'orient s'élevait sur un fond bleuâtre aux planes rives de l'Euphrate ; le ciel était pur, l'air calme et serein ; l'éclat mourant du jour tempérait l'horreur des ténèbres, la fraîcheur naissante de la nuit calmait les feux de la terre embrasée, les pâtres avaient retiré leurs chameaux ; l'œil n'apercevait plus aucun mouvement sur la plaine monotone et grisâtre ; un vaste silence régnait sur le désert ; seulement à de longs intervalles on entendait les lugubres cris de quelques oiseaux de nuit et de quelques chacals... L'ombre croissait, et déjà dans le

LES RUINES DE PALMYRE.

Il faut bien d'ailleurs qu'il en soit ainsi pour que le livre des *Ruines* soit demeuré classique, en dépit de ses longueurs, de son emphase révolutionnaire, de sa philosophie passée de mode et de la peinture grise et froide de ses tableaux.

Qu'on le veuille ou non, le grand mérite de Volney, son plus beau titre de gloire comme écrivain, c'est d'avoir le premier, comme l'a dit Daunou, offert dans son *Voyage en Syrie*, un modèle de la manière dont chaque partie de la terre devrait être étudiée et décrite (1); c'est d'avoir dans les *Ruines,*

---

crépuscule mes regards ne distinguaient plus que des fantômes blanchâtres, des colonnes et des murs... Ces lieux solitaires, cette soirée paisible, cette scène majestueuse, imprimèrent à mon esprit un recueillement religieux. L'aspect d'une grande cité déserte, la mémoire des temps passés, la comparaison de l'état présent, tout éleva mon cœur à de hautes pensées. Je m'assis sur le tronc d'une colonne ; et là, le coude appuyé sur le genou, la tête appuyée sur la main, tantôt portant mes regards sur le désert, tantôt les fixant sur les ruines, je m'abandonnai à une rêverie profonde. »

(1) Quinze ans plus tard, le savant Denon, revenant d'Alexandrie, disait : « En traversant cette ville, je me rappelais et je crus lire la description qu'en a faite Volney ; forme, couleur, sensation, tout y est et peint avec un tel degré de vérité que, quelques mois après, relisant ces belles pages de son livre, je crus que je rentrais de nouveau d'Alexandrie. »

Et vingt ans après Châteaubriand était forcé de reconnaître l'exactitude des renseignements contenus dans le *Voyage en Syrie* : « On peut voir dans M. de Volney

fait un livre qui constitue un type dans notre littérature, c'est d'avoir enfin tiré du spectacle des ruines une poésie particulière et qui était inconnue avant lui. Il est bon de se souvenir, en effet, que le *Génie du Christianisme* qui fut la grande source de la poésie moderne ne parut qu'en 1802, et que, à l'époque où Volney publiait les *Ruines* (1791), Chateaubriand qu'on ne cesse de lui opposer élevait, sous l'influence des idées philosophiques de Rousseau, cette « tour de Babel » qui s'appelle l'*Essai sur les Révolutions*.

Au point de vue littéraire, Volney a donc été un novateur. Il l'a été également dans le domaine de l'histoire non comme historien mais comme criti-

---

ce qui concerne la moderne Jaffa, l'histoire des sièges qu'elle a soufferts pendant les guerres de Daker et d'Ali-Bey, ainsi que les autres détails sur la bonté de ses fruits, l'agrément de ses jardins, etc. — Sur la porte de la tour, on lit une inscription arabe rapportée par M. de Volney. Après avoir visité ces ruines, nous passâmes près d'un moulin abandonné : M. de Volney le cite comme le seul qu'il eût vu en Syrie. — Pour ce qui concerne Rama on peut consulter le *Voyage* de M. de Volney. — Quant à la Bethléem, à son sol, à ses productions, à ses habitants, on peut consulter M. de Volney. — Rentré au couvent à six heures du matin, j'achevai de visiter la bibliothèque,.. j'y vis des traités des Pères de l'Eglise, plusieurs pèlerinages à Jérusalem, l'ouvrage de l'abbé Mariti, et l'excellent *Voyage* de M. de Volney. » (V. l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, édition Eugène et Victor Penaud frères, tome I, pages 280, 283, 286, 287, 296, 318 et 430.)

que (1), et ce n'est pas faire un mince éloge de son cours à l'Ecole normale que d'affirmer, sans crainte d'être démenti, que les grands historiens de ce siècle, les Augustin Thierry, les Michelet et les Taine procèdent de sa méthode documentaire. Sans doute il y a beaucoup d'exagération dans son mépris de l'histoire en général, et j'estime qu'il verse dans le paradoxe, quand il avance que sur mille erreurs humaines il y en a neuf cent quatre-vingts qui ap-

---

(1) « Le programme de Volney, comme l'a fort judicieusement remarqué M. Dupuy, était celui non pas d'un cours d'histoire, mais d'un cours sur l'histoire, en très grande partie inspiré du cours d'histoire de Condillac. L'art d'enseigner l'histoire y avait sa place, mais à son rang, après l'art de l'étudier, et celui de l'écrire, et ce n'était pas seulement l'enseignement primaire qui intéressait Volney mais l'enseignement en général et à tous les degrés. Quelle utilité sociale et pratique devait-on se proposer soit dans l'enseignement, soit dans l'étude de l'histoire ? — Dans quel degré de l'instruction publique devait être placée l'étude de l'histoire ; si cette étude convenait aux écoles primaires et quelle partie de l'histoire pouvaient convenir suivant l'âge et l'état des citoyens ? — Quels hommes devaient se livrer et quels hommes devait-on appeler à l'enseignement de l'histoire ? Quelle méthode paraissait préférable pour cet enseignement ? En somme la part qu'il faisait ainsi aux exigences de la loi était entièrement restreinte : il la subordonnait à tout un ensemble de développements dont l'inspiration dominante était la même que celle du rapport de Garat et venait en ligne directe de Condillac. » (*L'Ecole Normale* en l'an III, page 109).

partiennent à l'histoire, et que ce que chaque homme possède de préjugés et d'idées fausses vient d'autrui par la crédule confiance accordée aux récits, tandis que ce qu'il possède de vérités et d'idées exactes vient de lui-même et de son expérience personnelle. Mais il est un fait que, pendant longtemps, grâce aux Pères Loriquet de tous les partis, la vérité historique, comme dans le tableau de Gérôme, fut en proie aux menteurs et aux histrions : « *Mendacibus et histrionibus occisa in puteo jacet alma veritas !* » C'est pourquoi Volney avait raison de dire : « Je croirais avoir rendu un service éminent si mon livre pouvait ébranler le *Respect pour l'histoire* passé en dogme dans le système d'éducation de l'Europe, s'il engageait tout homme *pensant* à soumettre tout homme *raconteur* à un interrogatoire sévère sur ses moyens d'informations et sur la source première des ouï-dire. »

Lui-même avait été dupe des *raconteurs* (1), et j'ai idée qu'en s'escrimant ainsi sur leur dos il se

---

(1) Ce n'était pourtant pas faute d'avoir pris des précautions. « J'ai su plus tard, dit Besnard, par l'ami le plus intime qu'ait eu Volney pendant plus de vingt ans — le docteur de la Metterie — que non seulement il n'avait admis pour authentiques les divers renseignements qui lui avaient été fournis pendant son voyage, qu'après les avoir soumis au plus sévère examen, mais que, avant d'imprimer son ouvrage, il soumettait les feuilles du manuscrit tantôt à l'un, tantôt à l'autre des hommes de lettres les plus distingués... » (*Souvenirs d'un Nonagénaire*).

vengeait de l'erreur grosse de conséquences dans laquelle ils l'avaient induit en lui racontant que Saint-Jean d'Acre, avec ses murs hauts et minces et les mauvais canons dont on les avait couronnés, était incapable d'aucune résistance. Car, c'est le faux récit de Volney — s'il faut en croire les historiens anglais, et l'on sait que Bonaparte avait pris son *Voyage en Syrie* pour guide — c'est le faux récit de Volney qui aurait été cause de l'échec de l'armée française sous les murs de Saint-Jean d'Acre (1).

---

(1) Voir le livre de M. Gabriel Charmes sur la *Syrie*.

LE PAMPHLÉTAIRE

II

LE PAMPHLÉTAIRE

Mais il est une autre face de son talent sous laquelle nul critique ne l'a étudié jusqu'à ce jour. Je veux parler de Volney pamphlétaire. On m'objectera peut-être qu'il ne fut qu'un pamphlétaire d'occasion et que son unique pamphlet publié à Rennes sous le voile de l'anonyme, ne figure pas dans ses œuvres complètes. Raison de plus pour que notre curiosité soit mise en éveil et que nous étudiions Volney à ce point de vue nouveau. Sans compter que la *Sentinelle du Peuple* est un pamphlet de premier ordre, et que depuis les *Provinciales* on n'avait rien lu de pareil à Rennes. Je dis depuis les *Provinciales,* car le pamphlet de Volney avait ceci de commun avec celui de Pascal, qu'onn'en connaissait pas l'auteur, qu'il s'imprimait on ne sait où et qu'il se vendait à la barbe du Parlement et au nez de la police.

M. Barthélemy Pocquet prétend que la *Sentinelle du Peuple* s'imprima d'abord à Rennes, au domicile de Volney, rue Saint-Georges, puis dans un

grenier du château de Maurepas (1) « d'où le matin la feuille humide d'impression était apportée furtivement dans les paniers d'une laitière et déposée sur les comptoirs de la librairie Vatar. » Cette laitière trouvera certainement des incrédules. Moi je ne doute pas de son authenticité. Je me souviens, en effet, d'une histoire à peu près pareille que cette mauvaise langue d'abbé Legendre nous a racontée dans ses *Mémoires* pour la confusion du Père Le Tellier, et de même qu'à Paris il y a toujours un petit patissier dans les rassemblements des carrefours, de même il y a toujours eu quelque laitière dans les histoires d'imprimeries secrètes. Va donc pour la laitière de la *Sentinelle du Peuple !* Mais ce que l'historien des *Origines de la Révolution en Bretagne* ne savait pas, et ce que je suis heureux de lui apprendre, après l'avoir appris moi-même de M. Janvrot, le très érudit conseiller à la Cour d'appel d'Angers, ce sont les circonstances à la faveur desquelles Volney fut conduit à Rennes. Au mois de juillet 1361, un ecclésiastique breton nommé Guillaume Georges avait fondé à Angers par testament un collège de boursiers pour les écoliers de la ville et de l'évêché de Ren-

(1) Le château de Meaurepas, situé à un kilomètre de Rennes, était inhabité depuis le milieu du XVIIIe siècle et passait pour être hanté par les revenants. Il appartenait alors à M. de Talhouët président au Parlement de Bretagne, qui était, par une exception fort rare, très favorable aux idées du tiers. (V. *Les Origines de la Révolution en Bretagne*, T. II p. 117.)

nes qui seraient aptes à l'étude du droit civil ou du droit canon. Or, à la fin du dix-huitième siècle, ce collège ne contenait pas moins de cent élèves. C'est donc là et pas ailleurs qu'il faut chercher la cause première de la levée de boucliers des étudiants en droit et en médecine d'Angers, lors des troubles de Rennes en 1788, de la Fédération bretonne-angevine qui en fut la suite et aussi les raisons qui appelèrent Volney à Rennes à cette époque. Du moment que les élèves de l'Ecole de droit de Rennes s'insurgeaient contre le Parlement de Bretagne, il était tout naturel qu'ils fissent appel à la plume ailée et déjà célèbre de leur ancien camarade d'Angers, de même qu'il était tout naturel qu'une fois élu député à l'Assemblée Constituante, le pamphlétaire de la *Sentinelle du Peuple*, se fit inscrire au club breton, car dans une vie bien ordonnée tout se lie, tout s'enchaîne.

La *Sentinelle du Peuple* parut du 10 novembre au 25 décembre 1788 ; elle n'eut que cinq numéros de 15 à 20 pages in-8°. Elle s'adressait « aux gens de toutes professions, sciences, arts, commerce et métiers, composant le tiers-état de la province de Bretagne. » En voici le début : «... Amis et citoyens, nous sommes en Bretagne près de deux millions de roturiers de tout âge et de tout sexe ; les nobles ne sont pas dix mille ; mais quand ils seraient vingt, nous serions encore cent contre un. Si nous voulions, rien qu'à leur jeter nos bonnets par la tête, nous les étoufferions... mais je suis bon homme, moi ; je ne veux étouffer personne ; et puis, quoiqu'il y ait parmi eux de mauvaises têtes,

il y a aussi de bonnes gens ; et encore ces mauvaises têtes ne sont pas tant méchans qu'enfans gâtés : voilà ce que c'est que d'être riche ! Le bonhomme Richard a raison : *richesse et oisiveté conseils de folie.*

« Amis et Citoyens, écoutez mon moyen. En examinant ce que nous sommes, je me suis aperçu que tous les arts utiles et nécessaires à la vie étaient concentrés par nous, pendant que les nobles n'en savent pas un : et de là une idée lumineuse; puisqu'ils veulent nous séparer d'eux, séparons-les de nous ; entendons-nous tous à la fois à leur retirer nos services; que le Métayer ne laboure plus leurs champs ; que sa femme ne leur baratte plus de beurre ; que le Boulanger leur refuse le pain, le Boucher la viande, le Traiteur toute sa cuisine, tous les Marchands leurs marchandises ; ils voudront présenter Requête : que l'Huissier refuse d'assigner ; l'Avocat de plaider, le Procureur de se charger : avec tous leurs titres et généalogies vous verrez des gens bien attrapés. Qu'arrivera-t-il ? Qu'obligés de se servir eux-mêmes, ils feront de deux choses l'une : ou ils tireront les emplois au sort, et par cas risible, M. le Chevalier se trouvera aide de cuisine, M. le Comte garçon piqueur, M. le Baron tailleur de culottes, M. le Marquis fera des souliers et des bottes : ou bien les plus riches voudront se faire servir par les plus pauvres, et comme ceux-ci sont la plupart *meilleurs gentilshommes*, ils se révolteront ; dans les deux cas, leurs femmes obligées de teiller le lin, de baratter le beurre, de laver la lessive, écorcheront leurs mains douces et blanchettes ; ce sera vacarme au ménage ; ennemi dehors, ennemi dedans, si bien qu'il faudra terminer par nous crier miséricorde !

« Amis et Citoyens, c'est là que je les attends ; mais

PORTRAIT DE M. CHASSEBŒUF, père de Volney.
(D'après le tableau appartenant à M. Stanislas de Dymkowski.)

c'est là aussi qu'il faut être ferme; car si vous les écoutez d'abord, ils vous endormiront de caresses; ces Nobles sont si cajoleurs quand ils ont besoin de vous! *Mon cher un tel, mon brave ami :* cela ne leur coûte rien; et puis, quand ils ont fait leur coup, ils vous regardent passer sans vous reconnaître et demandent, par dessus l'épaule à leur laquais, *quel est ce drôle qui m'a salué?* et c'est bien fait : car nous autres Roturiers, nous sommes si dupes, que quand un Noble nous donne un coup de chapeau, nous lui rendons tout de suite un coin de beurre. »

Pascal n'eût pas mieux dit. Paul-Louis Courier, non plus; — que si le nom de Courier vient ici naturellement sous ma plume, c'est que cette entrée en matière de la *Sentinelle du Peuple* vous a un ragoût, un tour de main qui sent plutôt l'Anjou que l'Auvergne.

Suit une capitulation « passée entre le peuple de Bretagne et une petite fraction de citoyens appelés nobles ou gentilshommes :

« L'an 1788, le tantième du mois de décembre, l'armée du peuple étant campée dans la plaine d'*égalité civile*, appuyée à droite au morne *liberté*, et couverte sur son flanc gauche et sur ses derrières par les marais *nécessité*; et le corps des riches mécontents serré par le détroit de *justice*, ayant à dos la rivière *famine*.

« Entre simple homme, *Jean Demophile*, roturier sans aïeux, ni titres, sentinelle du Peuple, de son métier, et de présent, plénipotentiaire de deux millions d'hommes qui travaillent.

« Et très haut et très puissant seigneur Hercule-César Guingaloé de Guergantuaël, marquis, baron, comte, vidame de plusieurs marquisats, baronnies, comtés, descendant en ligne droite par les mâles des plus anciens

rois *Demagores* (dévoreurs de peuples) et plénipotentiaire actuel d'une ligue d'hommes trop grands seigneurs pour travailler, ont été arrêtés et convenus les articles qui suivent :

« 1° Encore qu'il soit douteux que les hommes roturiers soient de la même espèce que les gentilshommes de Bretagne ; cependant vu que quand ils sont déshabillés il n'apparaît en eux aucune différence, arrêté que désormais ils se regarderont comme égaux et semblables, sauf lettres de rescision sur plus ample informé.

« 2° Attendu que les riches ne le sont que par le travail des pauvres et que les Nobles ne subsistent que par les mains des Roturiers, pendant que les Roturiers peuvent subsister sans les Nobles, arrêté que désormais la Noblesse ne fera plus fi de la Roture, mais traitera le Tiers-Etat comme un frère actif ou un père nourricier.

7° Encore que le Tiers-Etat compose à lui seul presque toute la Nation Bretonne et qu'à ce titre il dût avoir une majorité de représentants, cependant, par amour de la paix, il consent à n'en avoir que la moitié, l'autre moitié se partageant également entre le Clergé et la Noblesse.

8° Arrêté que le Parlement sera composé d'un quart d'Ecclésiastiques, d'un quart de Nobles, d'une moitié de Roturiers, que les charges ne sont pas héréditaires ; mais qu'on les obtiendra par *concours* ; et que celle de Président sera annuelle, passant alternativement aux trois ordres. »

. . . . . .

Le n° II (20 novembre 1788) commence ainsi :

« Une dame de premier rang, mais d'une *mauvaise constitution* (la France) avait vécu jusqu'à ce jour infirme et grabataire; les charlatans qui la traitaient, disant qu'elle était trop faible pour marcher et qu'elle avait d'ailleurs des vertiges, ne lui permettaient pas de se lever. Pendant ce temps, c'était dans la maison *dis-*

sipation de toute espèce. Intendans, aumôniers, officiers, laquais, gens d'écurie, femmes de chambre et compagnie, c'était à qui pillerait le mieux le revenu de la malade, et ce revenu était immense. Les charlatans ne s'oubliaient pas, et l'on voyait en peu de temps, des gens venus du Pont-Neuf avec la cape et l'épée acquérir Hôtels et Châteaux, et mener un vrai train de Princes. Le scandale en était public : les Fermiers en gémissaient, les Usuriers en médisaient; le Maître seul ignorait le désordre et personne ne pouvait ou n'osait l'instruire : chez les grands l'accès est difficile !

« Cependant il y a quelques années, un médecin étranger (Necker) s'introduisit, on ne sait trop comment, dans l'hôtel ; et ayant vu approcher le Maître, li l'avertit que la maladie de sa Femme n'était pas ce que l'on disait : que sa grande faiblesse ne venait que d'un *régime mal entendu*, d'une diète beaucoup trop sévère, et surtout de *purgations excessives* ; qu'elle n'avait besoin, pour se rétablir que de *développer* ses forces par l'exercice et l'usage de *l'air libre*. Le mari qui ne désirait que la meilleure santé de sa femme, la confia à ce médecin ; en effet, malgré des *circonstances critiques* qui survinrent, il améliora sensiblement son état.

« Mais les sangsues de la maison, intendans, charlatans, dames de compagnie, etc., etc. songèrent que si la grande Dame recouvrait sa santé, elle régirait elle-même sa fortune ; c'est pourquoi, craignant la réforme, ils intriguèrent si bien auprès du Maître, qu'il congédia le médecin : et la malade de retourner aux mains de charlatans, et les charlatans de la repurger, ressaigner, remettre à la diète, tant et si bien qu'enfin il fut évident qu'elle allait périr dans leurs mains.

« Alors les sangsues de la maison, avisant que si la grande dame mourait tout à fait, elles-mêmes seraient frustrées, on appelle le médecin. Lui, qui aime bean-

PORTRAIT DE MADAME CHASSEBŒUF, mère de Volney.
(D'après le tableau appartenant à M. Stanislas de Dymkowski.)

coup son métier, est revenu sans rancune ; et quoiqu'il ait trouvé sa malade beaucoup plus faible qu'auparavant, il a persisté dans son premier avis et prononcé qu'il fallait d'abord la lever. En conséquence, l'on a demandé ses hardes et ses souliers ; mais hardes et souliers présentés, rien ne s'est trouvé de mesure. Depuis le temps que la malade ne s'en est pas servie, ses membres ont pris d'autres formes : et sur ce cas, grand embarras dans le logis. Chez des gens du peuple comme nous, c'eût été chose toute simple : on lui eût pris mesure nouvelle et on l'eût habillée de neuf ; mais chez les Grands, il faut plus de mystère. Après y avoir bien songé, l'on a mandé les quatre Facultés et les chefs des Arts et Métiers. »

Et les uns de vouloir lui faire tout simplement de nouveaux vêtements à sa taille ; les autres lui essayer tous ses vieux habits, depuis son premier béguin jusqu'à son premier soulier. De quoi notre pamphlétaire conclut malicieusement :

« Les choses en sont là, et l'on ne sait comment cela finira ; mais tout le monde plaint cette pauvre Dame d'avoir affaire, pour s'habiller, aux docteurs des quatre Facultés ; car les gens à bonnets-quarrés aiment les vieux usages et n'entendent rien aux nouvelles Modes. »

Suit ce *post-scriptum :*

« On dit aussi qu'en Bretagne il y a une fille de cette Dame qui se trouve dans le même cas, et qu'incessamment l'on doit voir même assemblée et même querelle. »

Le n° III (5 décembre 1788) nous montre les chefs de la noblesse portant plainte au Parlement contre la *Sentinelle* :

« De la salle du Conseil, les deux chefs allèrent à la

commission, *Cèsar Guergantuaël* (1) marchant devant, *Crocodilus Architopel* (2) suivant par derrière. Arrivés qu'ils furent, ils trouvèrent un Homme du Roi (l'un des substituts du Procureur général) et le sommèrent de dénoncer la Sédition. L'Homme du Roi, sachant son métier, les pria de signer la dénonciation. Moi j'aurais cru que César eût signé : il n'osa pas. Pour Architopel, il est trop rusé : il envoie les plus fous aux prunes, mais il n'y va point. Il fit comme pour la circulaire : il dit que cela demandait réflexion. »

Un gentilhomme avait reçu, paraît-il, 40,000 écus « pour dragées de baptême d'un sien enfant, (3) dont les Etats furent également parrains ; Quarante mille écus, mes amis, s'écrie la *Sentinelle* ; si les Etats de Bretagne nous payaient ainsi nos enfants, nous serions tous millionnaires ! »

Là-dessus, avec beaucoup d'à-propos, Volney fait entrer en scène un gentilhomme dauphinois qui est venu voir « notre province ». D'abord, le

---

(1) M. de Guer.

(2) M. de Trémargat. — Le chevalier de Guer et le comte de Trémargat « officier de marine à jambe de bois » étaient les mouches du coche de l'ordre de la noblesse bretonne et lui faisaient beaucoup d'ennemis. « On parlait un jour d'établir une école miltaire où seraient élevés les fils de la pauvre noblesse ; un membre du tiers s'écria ; Et nos fils, qu'auront-ils ? — L'hôpital, repartit Trémargat : mot qui tombé dans la foule germa promptement. » (*Mémoires d'Outre-tombe*, t. I, p. 261.)

(3) Il s'agit du fils du comte de Trémargat, né à Rennes le 17 janvier 1785, pendant la tenue des Etats, qui décidèrent de lui donner le nom de *Bretagne*.

sachant gentilhomme, il l'avait tenu à distance ; mais après l'avoir entendu, il a oublié qu'il était noble.

« Quarante mille écus, s'écrie le Dauphinois en colère, savez-vous bien ce qu'est cette somme ? Savez-vous que ce sont 40,000 boisseaux de blé pour lesquels il a fallu ouvrir, refendre, herser, fumer, ensemencer deux mille arpens de terre, auxquels ont été employés quatre ou cinq cents couples de bœufs, et les soins de deux cents familles : et tout cela pour un avorton ! certes vous achetez bien cher un ennemi de plus ! et puis, étonnez-vous du désordre de vos Finances ! Demandez ce que devient l'argent, quand les pensions, les bienfaits, les grâces, les appointements énormes, les fondations d'hôtels et de chapitres nobles absorbent tout. Quarante mille écus ! deux termes d'Etats du Dauphiné ne les coûtent pas : et nous y réglons le sort de 700.000 hommes ! »

La *Sentinelle* s'élève ensuite (n° IV, 15 décembre 1788) contre l'idée de s'en rapporter aux Etats pour les réformes demandées par le tiers :

« Nous dirions : Messieurs de la noblesse, vous plaît-il payer ? — Veto. — Vous plaît il nous donner des représentants ? — Veto : — Vous plaît-il corriger tant d'abus ? — Veto. — Plus rien à faire, et cependant nos municipaux de Rennes et nos avocats jurent par le *Veto*. Les Etats ont seuls droit de juger, c'est possible ; non les Etats comme ils sont, mais comme ils devraient être, c'est-à-dire où TOUT LE PEUPLE BRETON sera dûment représenté par un nombre suffisant de députés qu'il aura librement choisis. »

« Citoyens, j'ai de l'humeur aujourd'hui ; et quand je

vous aurai raconté les nouvelles, vous verrez si je n'ai pas raison. Neanmoins, pour procéder méthodiquement, j'ai voulu éclaircir ce qne les nobles entendent par leur *droit de naissance* d'assister aux Etats. J'ai donc été chez un docteur en médecine, et je lui ai demandé si, en naissant les enfans nobles avaient quelque chose de particulier. Rien, m'a-t-il dit : comme tous les autres, ils sont de petits enfants bien pleureurs et bien faibles. — Et *des Droits*? — Ils n'en ont qu'à la pitié. —Mais le *droit de séance aux Etats* ? — Oh ! cela regarde l'autre Faculté ?

« J'ai donc été chez un jurisconsulte et je lui ai demandé si de tout temps les Nobles de Bretagne avaient eu le droit d'assister aux Etats. — Non, m'a-t-il dit. Nos Ducs, qui étaient de petits despotes féodaux, comme tous les souverains de leur temps, n'y appelaient que ceux qu'il leur plaisait d'appeler ou qui étaient assez forts pour les y contraindre. Ce ne fut qu'à l'époque de la Ligue que le parti d'Henri IV et celui de Mercœur, divisant la Bretagne, chacun d'eux tint en même temps des Etats, où pour accroître ses forces, il admit quiconque se présenta. C'est ainsi que dans nos troubles derniers les Nobles de cent ans et plus ont admis à leurs assemblées et associé à leurs signatures les annoblis de nouvelle date, afin d'opposer plus de force aux attaques de deux Ministres... — Or donc, puisque nous ne sommes plus au temps de la Ligue, puisque les circonstances ont changé, notre conduite doit changer aussi... Nous demandons qu'on nous assemble, nous disons plus, NOUS VOULONS, parce que cette VOLONTÉ est notre droit, attendu que nous sommes le Peuple, — le Peuple dont la VOLONTÉ est essentiellement LÉGALE, parce que l'intérêt du Peuple est essentiellement l'INTÉRÊT public. »

Ici, l'auteur de la *Sentinelle* verse en plein dans la théorie révolutionnaire de Rousseau. Sa plume qui jusque-là avait été plus ironique que méchante devient injuste et d'une violence extrême. Les gentilshommes ne sont plus que des rebelles, des factieux qu'il accuse de vénalité dans les Etats. La cause de ce changement d'attitude ? Il faut la chercher dans les attaques et les menaces dont le pamphlétaire était l'objet, car le numéro IV de la *Sentinelle* se terminait par ces mots qui en disaient long : « La suite, quand ces *Messieurs* auront un peu calmé leur colère et leurs *perquisitions*. Ce dernier mot donnerait même à supposer que le numéro V de la *Sentinelle*, qui parut le 25 décembre 1788 fut imprimé dans un autre endroit que les précédents. M. Barthélemy Pocquet dit que ce fut probablement au château de Maurepas. Mais ce n'est là qu'une supposition. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les premières lignes de ce numéro témoignent de l'alerte qu'eut Volney à la suite de la publication de sa dernière lettre.

« Amis et citoyens, je ne suis pas encore mort, mais je n'en vaux guère mieux : je crois que les nobles m'ont jeté *un sort*. Depuis mon dernier numéro j'ai failli me rompre dix fois le cou, ensuite la *Brienne* m'a pris. Mon métier est sujet au rhume. Il m'a fallu garder le lit et j'ai cru que j'y resterais. Pendant ce temps-là, *mon Cousin* (1) m'apprenait de fâcheuses nouvelles. Il me

(1) Le *Cousin de la Sentinelle du Peuple* était un des nombreux pamphlets de deuxième et de troisième ordre que le succès de la *Sentinelle* avait fait éclore du jour au lendemain.

disait que les nobles avaient mis debout tous leurs limiers pour me rencontrer; que leurs Frères, au bonnet carré, avaient demandé quatre espions à Paris, et que, se tenant sûrs de leur coup, ils faisaient venir deux inquisiteurs d'Espagne pour faire de moi un autodafé. Tout cela m'a donné sur la tête. La fièvre est venue, le délire s'en est mêlé, et je ne rêvais plus que nobles, que commissaires de Parlement, que décrets de prise de corps, interrogatoires sur la sellette, question ordinaire et extraordinaire, et finalement grillade judiciaire pour cas résultants du procès. »

Suivait une charge à fond de train contre le chevalier de Guer qui inondait alors le public de ses brochures plus ou moins spirituelles. Et Volney, à bout d'arguments, admonestait ainsi, en manière de conclusion, les députés du Tiers : « Si les quarante-deux accordent le premier sou, il n'y a pas de raison pour eux de refuser cent millions. — Ils doivent porter leur ultimatum dans leur poche, avec ces mots : *Rien, ou signez*. — Le NON est devenu l'art de gouverner. »

La *Sentinelle du Peuple* eut une influence considérable en Bretagne. « Il est remarquable, lit-on dans un écrit du temps (1), qu'à l'époque de la Toussaint, il n'y avait pas dans Rennes quatre personnes qui pensassent qu'il convint de délibérer par tête plutôt que par ordre, et qu'il fût avantageux de priver les gentilshommes du droit de séance aux Etats. Ce furent les numéros III et IV de cette

(1) *Précis historique des troubles de Bretagne*. En Bretagne, février 1789. Brochure in 8° de 24 pages, p. 9.

bagatelle qui, fixant l'attention des esprits sur ces importantes questions, les mirent sur la voie où ils ont depuis si bien marché. »

Je ne pouvais donc pas dans cette étude passer ce pamphlet sous silence. Et je m'étonne que Châteaubriand, qui s'y connaissait. ait traité d'*écrivailleur* (1) le polémiste de race qui le rédigeait. Faut-il croire que lorsqu'il écrivit (1821) le chapitre des *Mémoires d'outre-tombe*, où il s'exprime si durement et si légèrement sur l'auteur de la *Sentinelle*, il ne se souvenait plus de la lettre, mais seulement de l'esprit de cette feuille, ou qu'il l'attribuait, comme tant d'autres, à l'illustre inconnu (2) qui passe pour y avoir collaboré avec Volney, C'est l'hypothèse qui me paraît la plus vraisemblable et à laquelle M. Edmond Biré, le dernier éditeur des *Mémoires* aurait dû, selon moi, s'arrêter, pour ne point faire de tort au sens critique de Châteaubriand.

---

(1) « Un journal, la *Sentinelle du Peuple*, rédigé à Rennes par un écrivailleur arrivé de Paris, fomentait les haines. » (*Mémoires d'outre-tombe*, t. I, p. 262.)

(2) Monsodive.

L'HOMME

III

L'HOMME

J'ai dit que Volney valait mieux que sa réputation. Je serais heureux de le prouver aux Angevins qui me liront, car c'est un Angevin de qualité, c'est Bodin pour le nommer tout de suite, qui a le plus contribué à lui faire la figure sèche, désagréable, antipathique qu'il a dans l'histoire, depuis qu'il y est entré. Non content d'avoir induit le public en erreur en lui racontant le plus sérieusement du monde que le pseudonyme de Volney n'était que la traduction de Chassebœuf en arabe, ce qui était une ânerie, le nom de Volney ayant été formé tout simplement de la première syllabe du nom de Voltaire et de la dernière de celui de Ferney (1),

(1) Sainte-Beuve à qui l'explication de Bodin paraissait douteuse avait interrogé là-dessus des érudits, mais il déclare qu'ils ne lui avaient point donné de réponse satisfaisante. Je le crois sans peine, la formation du nom de Volney, telle que je viens de l'indiquer d'après une tradition demeurée dans sa famille, n'étant rien moins que scientifique. (V. *Causeries du lundi*, t. VII, p. 394.)

Bodin ajoute : « Il faut l'avouer, les qualités de son cœur ne répondirent presque jamais à celles de son esprit. L'égoïsme et l'avarice formaient la base de son caractère ; froideur, indifférence, poussée jusqu'à l'ingratitude, ton suffisant et orgueilleux, impatience portée jusqu'à la brusquerie, dès qu'il croyait perdre quelque chose ou n'avoir plus rien à gagner dans une liaison quelconque. Jamais il n'hésita à briser les liens du sang ou de l'amitié dès qu'ils furent invoqués, surtout, lorsque, parvenu aux honneurs et à la fortune, il fut dans le cas de rendre des services. Jamais sa bouche ne s'ouvrit pour consoler un ami dans la douleur ; jamais sa bourse ne s'ouvrit pour soulager l'infortuue : l'égoïsme et l'avarice avaient détaché son cœur qui fut toujours fermé à la compassion et aux doux épanchements de l'amitié. »

Le portrait n'est point flatté, vraiment, et il n'est personne qui, après avoir lu ces lignes, ne se dise : « Si Volney n'était pas plus beau au physique qu'au moral, cela devait faire un assez vilain monsieur ! » Mais, comme dit le proverbe, qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. Je me défie des portraits qui sentent la charge. Et franchement le portrait de Volney par Bodin est trop chargé pour être ressemblant. On dirait qu'il a été buriné par une plume trempée dans du vinaigre. Bodin aurait-il appartenu à cette catégorie de gens, si nombreuse et si méprisable, qui ne vous pardonnent point les services qu'on a pu leur rendre ? Je n'en sais rien, mais cela semble ressortir de la lettre indignée que lui écrivit à ce propos la veuve de

l'auteur des *Ruines* : « Mon mari vivait, Monsieur, et vous lui écriviez, vous lui faisiez hommage de votre ouvrage avec les expressions d'une respectueuse estime, et il reconnaissait par sa bienveillance pour le fils l'honnête attention du père. Mon mari n'est plus : votre respect a cessé. Je vous laisse, Monsieur, en présence de votre conscience et du public.(1)... »

Quoi qu'il en soit, comme je ne cherche en tout que la vérité, je me suis mis en quête de documents, de témoignages, dont l'authenticité, le caractère et l'ensemble offrissent au lecteur impartial une réelle garantie sous le rapport de la ressemblance physique et morale de Volney, et je crois avoir acquis la certitude que l'illustre écrivain n'était pas plus *avare*, *égoïste* ou *ingrat* que le commun des mortels.

J'ouvre la *Biographie Michaud*, et dans le copieux article qui lui est consacré, je lis que Volney « conserva jusqu'à la fin cette sensibilité d'âme qui paraît encore plus précieuse lorsqu'elle s'allie à des manières brusques et sévères. Accoutumé à ne rien dépenser pour lui-même, il devenait prodigue lorsqu'il s'agissait de secourir le mérite indigent et de contribuer par des sacrifices pécuniaires au progrès de la science. »

Voilà un portrait qui diffère singulièrement de celui de Bodin. Est-il plus ressemblant ? Je le crois. D'abord il ne contient pas que des ombres, et

(1) *Journal des Débats* du 17 décembre 1823.

puis il s'accorde assez bien avec les témoignages de Daru, de Daunou, de Besnard, de Bossange, de Madame Volney, appuyés du joli croquis de Fourrier.

Fourrier — je parle du grand géomètre — qui avait suivi à l'Ecole normale le cours d'histoire de Volney, nous le représente, à trente-huit ans, comme un homme assez jeune et fort bien vêtu, grand, d'un extérieur très agréable. « Je connais peu ses écrits, ajoute-t-il (1), il parle avec facilité, et en termes entièrement choisis; sa parole est lente et il semble s'y complaire... » N'est-ce pas qu'il faudrait peu de chose pour que ce petit portrait de Volney ressemblât à s'y méprendre à M. Waldeck-Rousseau?... Et Madame Volney qui avait épousé le philosophe à un âge où il était revenu de ses idées précises et, comme il disait, « prêt à tout », Madame Volney écrivait à Bodin, trois ans après l'avoir perdu : « Je vous rappellerai, Monsieur, que cet homme, si petit à vos yeux depuis trois ans, réduit encore au modeste héritage de ses pères, avait eu le courage d'accepter noblement la disgrâce de l'homme tout puissant et même d'offrir une démission où la prudence des sages d'alors ne voyait qu'un défi plein de dangers ; qu'il avait fondé à ses frais une école d'enseignement mutuel à Craon, sa ville natale ; que chaque mois il répandait sur des familles malheureuses d'abon-

---

(1) *Histoire de l'Ecole normale*, — *L'Ecole normale* en l'an III, page 141.

STATUE DE VOLNEY, par M. Denecheau.

dants bienfaits, et que de jeunes auteurs peu fortunés ou des savants, victimes de quelques désastres, étaient l'objet de sa sollicitude de tous les jours. Voilà, Monsieur, ce dont j'ai été témoin pendant dix ans, et ce n'est pas de l'avarice et de la dureté... (1) » Enfin Besnard qu'il avait rudoyé plus d'une fois et qui l'avait suivi depuis la pension Boutmy à Angers jusqu'à sa mort, Besnard a écrit dans ses *Souvenirs* (t. II p. 285) : « J'ai eu le malheur de faire dans la même année (1820) deux pertes irréparables, celles de Volney et de Gallois. Le peu de détails dans lesquels je suis entré sur les témoignages d'attachement, de bienveillance et même de générosité dont j'ai été l'objet de la part du premier, suffit pour ne pas laisser lieu de douter que mon affliction dût être vive et sincère.

Non, Volney ne fut ni un cœur sec ni un avare. Ce qui lui donnait cette double apparence, c'est d'abord que son visage anguleux, ses lèvres pincées, son nez et son menton pointus disposaient peu en sa faveur ; que dans ses livres de voyage le document précis et le renseignement statistique tiennent infiniment plus de place que l'imagination et le sentiment, et que, à l'exemple de la plupart des hommes qui jouèrent un rôle dans l'histoire de la Révolution, il en traversa les phases les plus tragiques sans paraître plus ému que s'il n'avait pas risqué de monter sur l'échafaud (2). C'est ensuite

(1) *Journal des Débats* du 17 décembre 1823.

(2) Arrêté pendant la Terreur pour ses opinions *royalistes*, Volney dut la vie à un membre de la Commune, le

qu'ayant été élevé à la campagne et par des gens de la campagne il sut de bonne heure le prix de l'argent. Il était d'ailleurs bien forcé de compter, car lorsqu'il vint à Paris ses revenus étaient maigres et la vie relativement chère. On a dit — ce qui est vrai, du reste — qu'il partit pour l'Egypte avec six mille francs dans sa ceinture et qu'il en revint au bout de trois ans avec vingt-cinq louis. Après ! je ne sache pas que ce soit le fait d'un avare. Ce serait plutôt le fait d'un homme ordonné et qui songe au lendemain. Nous savons, au surplus, qu'il était sobre comme un Arabe et austère comme un moine (2). Et

---

citoyen Froidure (1) « lequel, en le faisant changer souvent de prison, lui avait ainsi évité d'être envoyé au tribunal révolutionnaire, car on était venu plusieurs fois le chercher dans celle où on le croyait trouver et on en emmenait un autre à sa place, pour que le nombre des victimes du jour se trouvât le même, et il en était pour son quatrième changement à Picpus le IX thermidor. » (*Souvenirs d'un Nonagénaire*, t. II, p. 89).

(1) Froidure, nommé le 22 août administrateur du département de la police et maintenu lors de l'épurement le 13 octobre, puis envoyé au tribunal révolutionnaire et acquitté. Emprisonné de nouveau le IX germinal an II (29 mars 1794) il fut guillotiné le 17 juin.

(2) Même quand sa situation de fortune et sa position sociale lui permirent d'avoir un train de maison, il continua de vivre sobrement, bourgeoisement, comme en témoignent les lignes suivantes que je trouve dans les *Souvenirs* de son ami Besnard :

«... M. de Volney voyait peu de monde. Je ne me rappelle avoir vu chez lui à cette époque (1815-1820) que

la meilleure preuve qu'il ne tenait pas tant à l'argent qu'on, veut bien le dire, c'est que, après la mort de son père, il renonça à sa succession, en faveur de qui? — de sa belle-mère, pour laquelle, je souligne ce trait, il eut toujours l'affection d'un fils.

Si donc, j'avais à définir le caractère de Volney, je dirais qu'il était simple avec affectation, avec solennité, comme la plupart des hommes de son époque, et que c'est précisément cette ostentation

---

MM. Lanjuinais, Boissy d'Anglas, Denon, de Broglie et Chaptal, quelques libraires et académiciens avec lesquels il s'enfermait dans son cabinet. Il vivait frugalement et sa cuisinière, bon sujet, qu'il avait amenée de la campagne de Madame, alors absente, était loin d'être un cordon bleu. Elle formait à elle seule tout son domestique avec le cocher qui ne lui rendait d'autres services que ceux de soigner ses chevaux, de faire quelques commissions et de le conduire en venant prendre l'ordre, deux fois par jour, à 8 heures du matin et à six heures du soir. M. de Volney le donnait bien rarement; car il ne fréquentait aucun ministre, ni dignitaire, et il se rendait pédestrement à la Chambre des pairs. Il se comportait au diner à peu près comme tout le monde, mais toujours avec une grande sobriété ; le vin de Coulanges lui paraissait préférable à tout autre et lui suffisait. Pour le déjeuner il avait des habitudes que j'étais loin d'approuver et que je me permis même de critiquer. Avec pain, viande chaude ou froide, fruits crus ou confitures, au lieu d'eau rougie, il prenait pour tout breuvage, tantôt du thé, tantôt du café qu'il préparait lui-même et dont il humait une cuillerée à toute bouchée. » (*Souvenirs d'un Nonagénaire*, t. II, p. 277).

dans les choses qui en demandent le moins, qui donne à sa physionomie cet air guindé et dur auquel se prennent ceux qui ne le connaissent pas à fond. Ainsi, qu'avait-il besoin de faire graver cette inscription sur sa maison de la rue La Rochefoucauld :

EN 1802
LE VOYAGEUR VOLNEY, DEVENU SÉNATEUR,
PEU CONFIANT DANS LA FORTUNE
A BATI CETTE PETITE MAISON PLUS GRANDE
QUE SES DÉSIRS (1).

L'homme véritablement simple et qui se contente de peu n'a point coutume de prendre le public pour confident de ses goûts et de faire étalage de sa modestie. Et cependant Volney disait vrai quand il affichait de la sorte son peu de confiance dans la fortune, car, outre qu'il s'attendait à mourir chaque année, les honneurs ne le grisèrent jamais, bien qu'il y fût aussi sensible qu'un autre, et c'est en toute sincérité qu'il écrivait à un de ses amis intimes après que l'Empereur l'eût fait comte : « Je suis toujours le même, un peu comme Jean La Fontaine, prenant le temps comme il vient et le monde comme il va ; pas encore bien accoutumé à m'entendre appeler *Monsieur le comte*, mais cela viendra avec les bons exemples. »

---

(1) Il l'avait embellie de tous ses souvenirs d'Egypte, pyramides, sphynx, hiéroglyphes, etc. Il la revendit en 1819 à M. Dureau de la Salle, pour acheter au n° 73 de la rue de Vaugirard l'hôtel où il mourut et qui porte aujourd'hui le n° 77.

Et le fait est que cela ne lui vint que sur le tard — peut-être quand il eut épousé sa cousine, car Mademoiselle Gigault, une fois devenue Madame Volney, n'oublia pas de faire précéder son nom du titre de comtesse.

Est-ce tout ? pas encore. Nous avons vu que Bodin avait accusé l'auteur des *Ruines* de n'avoir jamais su consoler un ami dans la douleur ni soulager une noble infortune, J'ai trouvé dernièrement dans les papiers inédits des Idéologues (1) une lettre de lui au citoyen Gaudin, Ministre des Finances, que je me reprocherais de ne pas publier ici, car non seulement elle détruit l'assertion de Bodin, mais elle achève de nous faire connaître Volney sous son vrai jour. Voici donc ce qu'il mandait au citoyen Gaudin, le XXV thermidor an X :

« Le citoyen Desessarts, médecin, m'écrivait hier que « le citoyen Bedigis qui sort d'une maladie grave su- « birait une longue convalescence et qu'il serait néces- « saire qu'il respirât un air meilleur que celui du Mar- « ché, ci-devant cimetière des Innocents. Il ajouta que le « citoyen Bedigis paraissait manquer des moyens con- « venables, et qu'il désirait me parler. Je m'y suis « rendu, en effet, et j'ai trouvé le convalescent assez fai- « ble. Il m'a témoigné le désir et le besoin d'aller pren- « dre l'air à Belleville et en même temps son désespoir « de voir échouer les mesures qui devaient lui en pro- « curer le moyen. D'après ce qu'il m'a dit, il paraît,

(1) Papiers versés à la Mairie du XVIe arrondissement de Paris, par M. Antoine Guillois, l'auteur du *Salon de Madame Helvétius*.

« citoyen ministre, que vous avez fait un rapport juste « et favorable aux consuls sur l'indemnité à lui accor- « der ; que le premier consul a voulu que le fonds en « fût pris sur l'Intérieur ; que l'Intérieur à la fin de l'an- « née n'a point et ne doit pas avoir de réserve et que le « ministre a dû vous en informer. J'éprouve par moi- « même combien vous devez être fatigué d'importuner « le premier consul de cette affaire. Permettez-moi ce- « pendant encore une fois de lui remettre la lettre du « Ministre de l'Intérieur sous les yeux. Ce que le géné- « ral Bonaparte veut bien décidément *doit réussir*. C'est « sa devise. Il n'a pu vouloir ici une mesure illusoire, « et il ne peut vouloir en aucun cas qu'un paragraphe « de son histoire dise : un cadastre approuvé par « tous les scavans, suivi sans relâche par des FRANÇAIS « pour son pays, ne trouva aucune protection efficace « près de lui ; et des deux principaux entrepreneurs, « l'un qui le suivit en Egypte périt assassiné dans l'é- « meute du 30 vendémiaire, l'autre périt de misère à « Paris près du palais des Thuileries.

« Salut et fraternité,

« VOLNEY, sénateur. »

Il me semble que cette lettre prise au hasard réfute victorieusement l'assertion calomnieuse de Bodin.

Voilà ce que j'avais à dire de l'homme. Voyons maintenant ce que fut l'Angevin.

L'ANGEVIN

IV

L'ANGEVIN

C'est une chose digne de remarque que les principaux actes de la vie nomade de Volney ont été conçus et exécutés en Anjou et qu'ils témoignent pour la plupart de son attachement à son pays d'origine. Ainsi, quand il se fut décidé à faire son voyage en Egypte, non seulement il vint en Anjou pour s'entraîner à la marche, mais il y dépouilla le vieil homme, je veux dire la défroque de Chasse-bœuf et de Boisgirais sous le nom desquels il avait fait son entrée dans le monde et terminé ses études à Paris, et, quand le jeune Volney quitta sa ville natale, la légende dit qu'il ne put s'empêcher de pleurer. La légende dit-elle vrai? Je le pense, car elle est ici d'accord avec le fond de la nature humaine, et ceux là qui mettent en doute la sensibilité de Volney seront bien forcés d'y croire lorsqu'ils sauront que vingt-cinq ans plus tard, après avoir été anobli par Napoléon, il prit pour armes parlantes deux colonnes asiatiques ruinées, « base de ma noblesse », disait-il, surmontées d'une hi-

rondelle. Qu'est-ce, en effet, que cette hirondelle emblématique, sinon le témoignage touchant que, pareil à cet oiseau voyageur, il entendait demeurer fidèle à son nid ?

Il était parti pour l'Egypte sous le nom d'emprunt qu'un de ses oncles, grand admirateur de Voltaire, lui avait conseillé de prendre (1). Il revint en Anjou, couvert de gloire, non pour goûter parmi ses compatriotes un repos bien gagné, mais pour se faire l'ardent champion des idées nouvelles. Il avait alors trente et un ans. C'était en 1788, quelques mois avant la réunion des Etats-Généraux. Des troubles avaient éclaté dans toute la Bretagne, principalement à Rennes où la jeunesse des écoles, soutenue par ses professeurs, avait pris fait et cause pour le tiers-état contre les deux premiers ordres ; et ces troubles avaient eu un tel retentissement au dehors, que les étudiants en droit et en médecine d'Angers avaient décidé de se porter au secours de leurs camarades de Rennes à leur premier appel. Bien plus, ils avaient formé ensemble une sorte de pacte, prélude éloquent de la

---

(1) Victor Hugo, qui par Madame Lenormand du Buisson, une de ses aïeules maternelles, était quelque peu parent de Volney, regrettait que l'auteur des *Ruines* eût changé son nom patronymique de Chassebœuf qui avait, disait-il, une belle couleur celtique. M. le comte Léopold Hugo de qui je tiens ce renseignement m'écrivait à la date du 30 Mars 1895 que Volney avait offert mainte fois à la mère du poète de le faire son héritier à la pairie.

fédération bretonne-angevine qui devait être conclue à Pontivy en 1790, aux termes duquel ils s'engageaient à se réunir en cas d'attaque et à se défendre mutuellement devant les tribunaux.

Volney qui brûlait de jouer un rôle politique jugea que le moment était venu de se jeter dans la mêlée et fit paraître une série de pamphlets aussi courts qu'incisifs qui servirent de ralliement au parti patriote. Le plus célèbre d'entre eux fut la *Sentinelle du Peuple* qui, à raison de son caractère anonyme a donné lieu à des suppositions d'autant plus injurieuses pour la mémoire de Volney, que, suivant moi, rien ne les justifie. C'est ainsi que M. Barthélemy Pocquet, sur la foi de racontars passés à l'état de légendes et de deux lignes méprisantes tombées de la plume de Chateaubriand, n'hésite pas à dire que vraisemblablement Volney ne fut dans cette violente campagne « qu'un agent supérieur et distingué de cette propagande ministérielle que Necker et Brienne, pour des motifs différents, dirigeaient contre les classes les plus résistantes de la province (1). »

Volney, agent du ministère! Allons donc! il y a deux ou trois raisons tirées de son caractère, de ses relations et des événements, qui suffisent, à mon sens, à le venger de cette injure gratuite. D'abord il était déjà célèbre à cette époque et n'avait pas besoin de vendre sa plume ; ensuite il était trop

(1) *Les Origines de la Révolution en Bretagne*, t. II. p.117.

fier, trop indépendant de son naturel ; de plus le salon de Madame Helvétius où il fréquentait n'avait jamais eu beaucoup d'estime pour Necker : enfin, si Volney avait été l'instrument du ministre de Louis XVI, il est à présumer que ce ministre n'aurait point blâmé *l'arrangement* qui l'avait fait nommer, à son insu, directeur général de l'agriculture et du commerce en Corse (1).

J'ai parlé de l'esprit d'indépendance de Volney. Qu'on veuille bien se souvenir, en effet, de sa résistance à Bonaparte qu'il avait deviné, patronné, lancé (2), et qu'il combattit ouvertement quand,

---

(1) *Causeries du Lundi* par Sainte-Beuve, t. VII, p. 407.

(2) Sur les relations de Volney avec Bonaparte, on lit dans les *Souvenirs* de Chaptal :

« Quelque temps auparavant (l'arrivée de Bonaparte en Corse, qui à sa sortie de l'école de Valence s'était fait nommer commandant de la garde nationale) M. de Volney, de retour de son fameux voyage en Egypte et en Syrie s'était fixé en Corse où il avait acquis un domaine considérable. Il s'était étroitement lié avec Paoli (qui déjà méditait de livrer l'île à l'Angleterre), et le jeune Bonaparte dont il avait su apprécier les talents précoces.

« Paoli disait à Volney que ce jeune homme portait la tête de César sur le corps d'Alexandre, et ajoutait qu'il y avait en lui dix Sylla.

« Volney avait prédit à Bonaparte que Paoli ferait incessamment enlever toute sa famille pour la transporter sur le Continent. L'événement lui donna raison. La famille Bonaparte vint se fixer à Marseille. Volney, ami

sous le masque blême du premier consul, il vit percer le bout de l'oreille de l'empereur ! Qu'on se

---

de Bonaparte, devint suspect à Paoli ; il s'en aperçut et ne voulant plus rester dans l'île, il annonça son projet afin d'obtenir du temps et du repos, et mit ses biens en vente.

« Il continua à voir Paoli qui ne lui marquait plus la même confiance et qui, pour s'en débarrasser plus vite, facilitait de tout son pouvoir la vente de sa propriété.

« Volney m'a dit une fois que, lorsque, par la suite, il avait vu Bonaparte procédant au partage des royaumes et à la distribution des couronnes, il s'était rappelé que pendant leur séjour en Corse, il l'avait presque forcé à lui céder pour une très modique somme une portion de son domaine ; on eût dit, ajoutait-il, qu'il préludait au partage du Gâteau des Rois.

« Volney retrouva Bonaparte à Nice où il commandait l'artillerie. Bonaparte l'invita à dîner avec le représentant Turreau. C'est chez Turreau, en dînant le lendemain, que Bonaparte développa son plan de conquête de l'Italie. Ce plan contenait 17 articles.

« Volney a dit souvent à Chaptal que Bonaparte leur parlait en homme inspiré, et que le jour qu'il avait signé le traité de Tilsitt qui l'avait rendu le maître de l'Europe, il devait être moins grand qu'en développant son plan de conquête de l'Italie.

« Volney qui avait fixé dans ses souvenirs les 17 articles, les mit par écrit dès qu'il fut rentré chez lui. Ce plan a été l'origine de la grande fortune militaire de Bonaparte, car deux ans après, Carnot le fit nommer par le Directoire pour aller commander l'armée d'Italie.

« Volney partit pour Paris quelques jours plus tard. Après y avoir fait imprimer son livre sur l'Egypte et la

rappelle les refus catégoriques qu'il lui opposa successivement lorsque, pour prix de sa collaboration

---

Syrie, il s'embarqua pour les Etats-Unis d'Amérique où il se lia avec les amis de Franklin et les vieux compagnons d'armes de Washington.

« Peu de temps après l'arrivée de Volney on apprit que le Directoire avait nommé Bonaparte, un jeune homme de vingt-quatre ans pour tenir tête avec 24.000 hommes à 50.000 commandés par Beaulieu, le général le plus expérimenté de l'Autriche. Et l'on riait. Volney qui connaissait son plan faisait son éloge et disait : à sa place je pénètrerais en Italie par tel point, je battrais Beaulieu sur tel autre et le poursuivrais l'épée dans les reins jusque sous les murs de Vienne.

« Les choses s'étant passées ainsi, Volney fut alors très recherché. Chacun allait chez lui pour apprendre les événements futurs et ses prédictions se réalisaient constamment.

« Les Américains ne crurent plus alors que Volney ne fut qu'un voyageur venu parmi eux pour y étudier le pays et la nation ; ils se persuadèrent que c'était un militaire distingué qu'on avait proscrit. Ils le croyaient tantôt Moreau, tantôt Masséna, tantôt Augereau, mais comme tous ces généraux jouaient alors un grand rôle sur le théâtre de la guerre, les bulletins en faisaient souvent mention et chaque courrier venaient dissiper leurs croyances.

« Enfin vers la fin de la campagne, Volney leur découvrit l'origine de ses talents militaires et il leur avoua franchement qu'il avait tout appris dans un dîner que le jeune commandant alors âgé de 21 à 22 ans lui avait donné à Nice. Heureusement, ajouta-t-il, que pour la réputation militaire que je me suis faite ici, il n'a pas changé la moindre chose au plan qu'il s'était tracé... »

au coup d'Etat du dix-huit Brumaire, Bonaparte lui offrit de le nommer consul à côté de lui, et que, faute d'avoir pu lui faire accepter le portefeuille du ministère de l'Intérieur, il lui envoya, sans être plus heureux, une magnifique paire de chevaux (1)... Et l'on pensera, comme moi, que la légende ci-dessus ne tient pas debout.

Aussi bien, Volney s'est-il lavé lui-même du soupçon de vénalité dans une lettre parue sous son nom dans les circonstances suivantes. Un gen-

---

(1) Nous avons vu qu'il avait fait la connaissance de Bonaparte en Corse, à sa sortie de l'école de Valence. Plus tard, quand Bonaparte fut tombé en disgrâce, c'est lui qui par l'intermédiaire de La Réveillère-Lepeaux le fit rentrer dans l'armée. Aussi devint-il son commensal et son conseiller intime aux Tuileries et à la Malmaison lorsque Bonaparte fut nommé consul. Mais il se brouilla avec lui lors des négociations du Concordat. Volney se prononçait énergiquement pour la liberté des cultes. Bonaparte soutenait que l'opinion demandait un Concordat. — Eh bien ! répliqua Volney, si la France vous redemandait les Bourbons, les lui accorderiez-vous ? A ces mots Bonaparte entra dans une colère violente et lança dans le ventre de Volney, devant la table où ils étaient assis, un coup de pied qui l'étendit par terre. Après quoi il le fit relever et conduire à sa voiture. Le lendemain Volney lui envoyait sa démission de sénateur qu'il eut d'ailleurs le bon esprit de refuser, mais il ne siégea plus que de loin en loin au Sénat, quand il s'agit par exemple de voter contre l'établissement de l'empire et la déchéance de l'empereur.

tilhomme angevin, le comte Walsh de Serrant avait analysé en termes blessants la brochure anonyme que Volney venait de publier sous le titre : *Des conditions nécessaires à la légalité des Etats Généraux*. Aussitôt notre pamphlétaire prend la plume qui lui avait servi à rédiger la *Sentinelle du Peuple*, et, après avoir opposé à M. Walsh de Serrant sa simplicité de vie et sa jeunesse maîtresse d'elle-même et de sa fortune, il le défie de citer une dette, un abus de confiance, un tort à qui que ce soit. Puis, passant de la défensive à l'offensive, il lui dit : « Vous, Monsieur, qui avez un revenu de plus du double de mon capital, en pourriez-vous dire autant ? »

La conclusion de cette lettre on la devine : s'adressant à tous les hommes laborieux de toute profession qui composent la classe du peuple « où il se fait honneur d'être né, » il les adjure de n'élire que des roturiers et non des grands seigneurs « qui ne se baissent que pour ramasser ». Cette réplique imprimée était si violente, qu'elle fut dénoncée par le procureur du roi du Présidial d'Angers au Parlement de Paris, qui, le 5 avril 1789, prit la peine de la condamner à être brûlée par la main du bourreau. Mais le coup était porté, et Volney que toute cette polémique avait rendu extrêmement populaire, avait le droit de rire de ces foudres mouillées, puisque, trois semaines avant, il était passé le second sur la liste des députés de l'Anjou aux Etats-Généraux (1).

(1) Après son élection, Milscent disait de Volney au ministre : « On m'a nommé pour second un particulier

Le voilà donc assis sur le banc de l'Assemblée constituante, à côté de Milscent et de La Reveillère-Lepeaux. Maintenant que son but est atteint, va-t il être infidèle à son mandat et se moquer de ses électeurs? Oh! que non! si j'avais un reproche à lui faire ce serait plutôt d'avoir tenu plus qu'il n'avait promis. Quelques-unes de ses motions sont restées célèbres. Cependant il manquait de moyens oratoires, et l'on sait que pour produire tout leur effet, ses motions avaient besoin de passer par la bouche ronde de Mirabeau. Cela contribua, j'imagine, à le dégoûter de la tribune aux harangues. Toujours est-il qu'à l'expiration des pouvoirs de la Constituante il revint avec joie à ses premiers moutons qui étaient l'agriculture et les voyages. Mais au milieu des fluctuations de sa vie, c'est une justice à lui rendre qu'il n'oublia jamais son cher pays d'Anjou. Au plus fort de la Terreur, en août 1793, nous le voyons parcourir à pied le district de Segré,

---

plein d'esprit et d'éloquence, mais, je dis ceci à Votre Grandeur sous le sceau de la confiance paternelle, qui pourra faire bien du bruit aux Etats. C'est un sieur de Volney dont le Parlement vient depuis 15 jours de faire brûler les ouvrages. Cet homme a un talent extraordinaire pour se faire des partisans. Il restait dans sa chaise immobile, et tous nos habitants des campagnes allaient lui demander mystérieusement qui ils devaient nommer. Il est en général adoré ou détesté. Les honnêtes gens gémiront d'un choix semblable qu'on qualifie de scandale... » (Chassin : le *Génie de la Révolution*, t. I, p. 154).

avec une commission du Ministre de l'Intérieur « pour rendre la rivière de l'Oudon navigable jusqu'à la ville et y pratiquer un quai. » Plus tard, quand la politique le reprit, car, en dépit de ses goûts littéraires, il devait s'y laisser reprendre, moins par ambition que par amour-propre, c'est encore en Anjou qu'il venait se reposer de ses travaux, Il avait hérité, du côté de sa mère, la jolie propriété de la Giraudais, sise tout près de Candé, sur les confins de l'Anjou et de la Bretagne. Il se plut à l'embellir pour en rendre le séjour plus agréable à sa femme dont la santé chancelante lui causait alors beaucoup de soucis (1).

---

(1) « Monsieur,

« Dans nos veillées longues et paisibles, quelquefois tête à tête, nous aimons, ma femme et moi, à nous retracer d'agréables souvenirs, et relisant votre lettre du 20 novembre qui nous rappelle Boissy et l'accueil amical que nous y avons reçu, nous nous demandons si vous êtes aussi bien portant à Paris et aussi content que vous l'avez espéré et que nous le désirons. J'ai présent à l'esprit ce cabinet serre chaude dont je vous ai invité à vous défier et par ce qu'on nous dit ici que l'hyver de cette année est fertile en mauvais rhumes dans la capitale comme dans notre canton, nous désirerions d'apprendre que l'épidémie tousseuse et cracheuse ne nous approche point, et que vous êtes également tranquille sur la santé de Madame Bourgeon et de votre cher Jules. Sans doute, vous aurez vu M. et Mme Gondouin de retour à Paris, et nous nous flattons que malgré tous sujets de conversation du jour, vos amis de province auront trouvé une place dans votre revue ; peut-

Et tout en s'occupant de relever le manoir principal qui lui était rentré par capitulation, tout en

---

être nous avez-vous plaints d'être claquemurés dans un petit bourg bien sale, entouré de ruisseaux gelés ou débordés ; il est sûr qu'on serait mieux à Angers ou à Tours, mais dans cet exil momentané j'ai la satisfaction d'avoir atteint un objet important : l'amélioration sensible de la santé de Madame de Volney ; elle est enfin délivrée des cruels maux de tête qui l'accablaient depuis un an et qui éteignaient sa santé à Boissy et à la Prousterie. L'appétit est revenu, les affections de rate diminuent et avec encore un an de bon traitement et un hyver en province, j'ai l'espoir de la voir mieux qu'elle n'a été depuis vingt ans. Elle a lu, comme moi, vos obligeans et utiles conseils sur nos affaires domestiques ; j'ai pris mon parti quant aux formalités des emprunts ou prêts. J'ai supposé que je faisais un voyage en Suisse ou en Italie, où je laissais mon argent, et j'ai purement et simplement appliqué les économies que nous sommes forcés de faire ici aux utiles emplois dont je vous ai parlé. J'ai occupé mon temps à faire des devis de réparations devenues urgentes sur des biens fonds négligés et maltraités par la guerre; depuis novembre je dirige chaque jour les travaux de huit ou dix ouvriers maçons, charpentiers, couvreurs, faiseurs de fossés, etc., etc. Dans le cours de cette année, de vieilles métairies seront réparées ou bâties à neuf, et le manoir principal qui nous est *rentré par capitulation* sera mis en état d'habitation l'année prochaine. A ce métier mon temps s'est écoulé sans l'ennui que d'autre manière le lieu et le désœuvrement m'auraient inspiré, et j'attends sans impatience le moment du départ : les très mauvais chemins le suspendent encore, comme aussi font les in-

réparant de vieilles métairies, il entreprenait, de concert avec le maire de Condé, d'améliorer la

---

quiétudes de la santé déclinante et vacillante d'une respectable mère (de ma femme) fatiguée d'un long catarrhe de poumon et âgée de79 ans. Sa fille qui la chérit avec une tendresse rare désirerait de la voir hors de danger avant de la quitter. Après cela nous aspirons à revoir nos propres foyers et le printemps de retour à Sarcelles (1): nous caressons la pensée de vous y recevoir et d'y témoigner à Madame Bourgeon et à Madame Gondouin ainsi qu'à leurs époux toute notre gratitude de leur amicale et franche hospitalité... Une teinte légère de souci vient seulement en arrière-pensée au sujet de cette brillante maison de Sarcelles. Les projets dont je vous ai quelquefois entretenu et que vous avez encouragé reviennent de jour en jour avec de nouvelles forces. Nous réfléchissons souvent que tant de luxe a des inconvénients et l'idée de l'avenir les grossit ou les aggrave; je pense aussi (à part moi) qu'après moi ce séjour n'aura de convenance ni avec les goûts ni avec les moyens *de qui restera.* Je songe donc à un revirement tel que me l'indique votre lettre avec cette seule modification que la distance pourra s'étendre jusqu'à Tours et que l'utile passera avant l'agréable : à mon retour je vous prierai de m'aider de votre amitié pour l'exécution : rien n'est plus urgent; mais il faut que je sois prêt à saisir l'oc-

(1) Il avait acheté la propriété de Sarcelles (Seine-et-Oise) 70.000 francs. C'était une belle terre qui ne contenait pas moins de 35 arpents. Après y avoir dépensé près de 60.000 francs pour l'aménager selon ses goûts, il la revendit le prix qu'il l'avait achetée. (V. *les Souvenirs d'un Nonagénaire*, t. II, p. 218).

voirie de cette petite ville. M. le marquis de l'Espéronnière, qui s'est fait l'historiographe de l'ancienne baronnie de Candé, m'écrivait récemment qu'on lui devait le nivellement de quelques rues où le rocher affleurait le sol. Enfin, il ne faut pas oublier que sous la Restauration il établit de ses deniers une école d'enseignement mutuel à Craon, sa ville natale. J'ai sous les yeux la délibération du conseil municipal de Craon, en date du 11 avril 1818, relative à l'établissement de cette école. Elle se termine naturellement par un vote de remerciements à M. le comte Volney, pair de France et parmi les signataires je relève le nom du curé de la paroisse (1)

---

casion d'acheter d'une main et d'éliminer de l'autre ; pour cela il faut des intermédiaires bien notés, bienveillans et bien répandus. La circonstance du corps législatif qui amène beaucoup de monde à moyens et à projets n'est pas sans mérite, et c'est un nouveau motif d'arriver avant sa levée. Si comme je le désire vous me donnez un mot de nouvelles sur votre santé, je serai en mesure de le recevoir jusqu'à la mi-février, toujours sous le couvert de Madame de la Giraudais.

« Agréez, Monsieur, l'assurance réitérée de mes sentiments d'estime et de considération très distingués.

« VOLNEY. »

Candé, par Ingrande, 12 janvier 1813.

(*Lettre ms* tirée des Papiers des Idéologues.)

(1) Voir à l'*Appendice*.

Comment donc se fait-il que, cinq ans après sa mort (1), l'Institut de France auquel il appartenait et auquel il avait légué une somme importante (2) pour fonder le prix qui porte son nom ; comment se

---

(1) Volney mourut à Paris le 5 avril 1820 des suites d'une maladie de vessie qu'il avait contractée en Syrie.

« Il m'avait souvent dit, raconte Besnard en ses *Souvenirs*, que dans sa famille la durée de la vie ne s'étendait pas au-delà de 60 à 65 ans. En le voyant en 1819 aussi frais et bien portant qu'en 1800, j'étais loin de croire qu'il dût fournir la preuve de son assertion, d'autant plus que, retiré du monde, il était d'une extrême sobriété et ne s'occupait plus d'aucun travail sérieux de cabinet. En apprenant sa mort survenue à l'âge de 63 ans, je voulus savoir ce qu'étaient devenus deux de ses cousins germains que j'avais connus à Angers : MM. l'abbé Chassebœuf, autrefois précepteur des enfants d'Andigné de Sainte-Gemmes, et Chassebœuf, marchand quincaillier à Angers, tous deux de taille aussi avantageuse que celle de M. de Volney mais d'une complexion beaucoup plus robuste ; et on m'informa que l'un et l'autre avaient payé le tribut à la nature à très peu près au même âge, c'est-à-dire de 62 à 64 ans. (*Souvenirs d'un Nonagénaire*, t. II, p. 286.)

(2) Vingt-quatre mille francs en biens fonds. — « Trois jours avant sa mort, Volney léguait par testament à l'Institut de France une somme relativement importante, destinée à hâter la réalisation de son idée. Nous avons fidèlement exécuté sa volonté. Une interprétation intelligente et large en a encore étendu la portée. Le prix Volney est devenu un prix de philologie comparée. Tous les ans en séance solennelle, au jour anniversaire de sa fondation, l'Institut décerne le prix Volney. D'émi-

fait-il que la ville d'Angers qu'il avait représentée si dignement dans les assemblées politiques, aient poussé l'intolérance et l'ingratitude jusqu'à refuser de recevoir son buste en marbre, œuvre et don du sculpteur David ? (1)

---

nents savants ont ambitionné cette récompense. Le nom de Volney se trouve associé de cette façon à quelques-uns des plus célèbres travaux de linguistique publiés depuis trois quarts de siècle. Cette fondation a sans doute contribué à maintenir le souvenir de l'auteur dans la mémoire des nouvelles générations. Tandis que par un effet inévitable de l'éloignement, le renom de quelques-uns de ses contemporains est peu à peu entré dans la pénombre, celui de Volney, ami et protecteur des études orientales, est toujours demeuré présent. Il avait donc raison d'écrire à la fin de ses travaux : « Je ne mourrai pas tout entier. *Non omnis moriar* ». (*Discours prononcé par M. Michel Bréal à l'inauguration de la statue de Volney*, v. à *l'appendice*.)

(1) Dès 1822, David d'Angers, qui avait exposé, au Salon de cette année, les bustes de Volney, d'Ambroise Paré, de François Ier, de Visconti et de Camille Jordan, ainsi que la statue en marbre du roi René, mandait à Victor Pavie, son compatriote : « J'ai fait le buste de Volney. Volney a une réputation européenne. Quelles que soient ses idées politiques, je n'ai pas à y prendre garde. Je suis un historien chargé de transmettre la physionomie du savant. C'est à la postérité d'assigner à sa mémoire la place qui lui convient. » — Et encore : « Je viens d'exécuter le buste de Volney, représenté en Hermès. Une guirlande de lauriers et des couronnes sont suspendues des deux côtés du buste; il est chez

C'est qu'en 1825 le souffle libéral qui avait passé sur la France dans les premières années de la Restauration avait fait place à l'esprit de secte et de réaction folle qui perd toutes les causes qu'il prétend servir. Si Chateaubriand, malgré les immenses services qu'il avait rendus à la religion et à la monarchie de droit divin, avait été proscrit à l'intérieur par les ultras, il n'est pas étonnant que Volney qui n'avait pour se défendre contre leur fureur que sa qualité de pair de France ait été poursuivi jusque dans la tombe. Ne représentait-il pas à la Chambre haute la philosophie du dix-huitième siècle qui avait déchaîné la tempête révolutionnaire ? n'était-il pas resté jusqu'à la fin l'ami

---

Bossange père, en attendant que j'en puisse faire don à la ville d'Angers. »

En 1826 (le 21 novembre) il écrivait au maire d'Angers : « En voyant les piédestaux placés à l'entrée de votre belle promenade du Mail, l'idée m'est venue que les statues des hommes remarquables de l'Anjou orneraient dignement cet endroit; je vous proposerais donc d'y ériger les statues de Volney, de Robert le Fort, de Roland, du roi René, de Bodin, l'auteur des *Républiques*, et de Ménage. » Il demandait six ans pour exécuter les modèles de ces statues qu'il était heureux d'offrir à son pays pour sa part de souscription.

Enfin, en 1838, il demandait au maire d'Angers de donner à quelque rue de sa chère ville les honorables noms de Volney, Ménage, Bodin (l'ancien), l'assurant que cet acte aurait l'assentiment général, car le temps avait sanctionné ces illustres réputations. (V. *David d'Angers*, par Henri Jouin, 2 vol. in-4°, chez Plon.)

des hommes de 89 qui avaient précipité la chute de Louis XVI ?

Heureurement que l'histoire se place à un point de vue plus élevé pour juger ses élus. Volney y était à peine entré par la mort, qu'elle passait l'éponge sur ses erreurs et ses fautes pour ne retenir que ses vèritables titres à notre admiration, à notre reconnaissance. Et personne que je sache, parmi ceux qui ont lu ses travaux littéraires, n'oserait lui contester l honeur d'avoir, suivant l'expression de Joachim du Bellay, allongé la gloire de la patrie.

ÉPILOGUE

ÉPILOGUE

VOLNEY ET CHATEAUBRIAND

Dans le beau discours qu'il a prononcé, le 30 octobre, à l'inauguration de la statue de Volney, M. Michel Bréal a esquissé à grands traits, entre l'auteur du *Voyage en Syrie* et celui de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, un parallèle que je voudrais pousser plus avant, à la fin de cette étude, bien que les parallèles soient passés de mode.

Parlant des voyages de Volney en Syrie et en Amérique, M. Michel Bréal, après avoir dit qu'il ne pouvait s'empêcher « de rappeler cet autre enfant de la Bretagne qui dans le même temps visitait les mêmes contrées », s'est exprimé de la sorte : « Avant Volney, Chateaubriand avait vu l'Amérique ; après Volney il devait parcourir la Palestine. Il semble que rien ne soit pareil en ces deux hommes, et cependant j'aperçois des traits de ressemblance. L'amour de l'indépendance, la fidélité aux convictions premières, le goût des aventures lointaines, une certaine fierté qui ne se laisse pas ap-

privoiser font que dans l'un et l'autre je vois *des enfants du même sol.* »

La remarque est juste, à cela près que Volney était un Angevin des marches de Bretagne ; et cette remarque, à la réflexion, m'a amené à découvrir dans la vie publique de ces deux hommes illustres des particularités qui, leur étant communes, ne font qu'accentuer ces traits de ressemblance.

Je ne m'attarderai pas, ai-je besoin de le dire, à souligner les points de rencontre que le hasard seul a mis à leur entrée dans le monde. Qui veut trop prouver ne prouve rien, et je me rends très bien compte que ce parallèle pécherait par la base si je m'amusais à l'étayer de ce fait, assez curieux du reste, que Volney et Chateaubriand naquirent dans une rue des Juifs, et de cet autre fait non moins significatif que, sous le rapport de la dureté, le père de l'un valait le père de l'autre.

Je ne parlerai donc pas du foyer domestique où s'écoula leur enfance, non plus que des maisons d'éducation où se forma leur jeunesse, préférant m'en tenir aux seuls rapprochements qu'on peut établir entre les principaux actes de leur vie publique.

On a dit — ce qui est vrai d'ailleurs — que Chateaubriand mettait l'honneur au-dessus de tout et que, dans le cours de sa vie si mouvementée, il n'hésita jamais à lui sacrifier ses plus chers intérêts On en peut dire autant de Volney dont Chateaubriand partagea jusqu'à trente ans les idées voltairiennes. Celui-ci qui était issu d'une vieille famille noble, mit son honneur à demeurer fidèle à la monarchie

de droit divin, quoiqu'il ait avoué que son tempérament l'inclinait plutôt vers la République, et poussa la fidélité jusqu'à s'enrôler sous le drapeau de l'émigration. Celui-là qui sortait du peuple ne trahit les intérêts de la démocratie sous aucun des gouvernements auxquels il s'était rallié en désespoir de cause. Tous deux servirent le Consulat pour des raisons analogues. Aux yeux de Chateaubriand, Bonaparte n'était que le précurseur de Louis XVIII. Aux yeux de Volney, c'était la personnification glorieuse de la République assagie. La preuve en est que le premier lui refusa ses services après l'assassinat du duc d'Enghien et que le second donna sa démission de sénateur quand Bonaparte ceignit la couronne impériale.

Et ici on me permettra bien de trouver qu'il y avait plus de vrai courage dans l'acte de Volney que dans celui de Chateaubriand. Celui-ci a beau faire valoir dans ses *Mémoires d'Outre-tombe* le danger auquel il s'exposait librement en refusant d'aller dans le Valais occuper le poste diplomatique qu'on lui avait confié sur sa demande, nous savons à quoi nous en tenir depuis qu'on a publié le texte de sa lettre de démission. Elle était plus humble que fière, et le prétexte de la maladie de Madame de Chateaubriand assez bien trouvé pour que Talleyrand l'ait pris au sérieux. — Volney, au contraire, regarda Bonaparte en face et lui jeta sa démission comme un défi. J'ajouterai à la louange de Volney que, bien loin de chercher les honneurs il les fuyait plutôt, tandis que Chateaubriand, avec ses airs détachés de grand seigneur, passait son

temps à courir après. Se rappeler ses intrigues quand il se mit en tête de représenter la France au congrès de Vérone.

Au point de vue de la politique générale, ils étaient plus près l'un de l'autre qu'on ne croirait à première vue. D'abord, c'étaient deux libéraux de naissance, et les vrais libéraux se soucient moins de la forme du gouvernement — République, Empire, Royauté — que du régime qui peut assurer la liberté à tous les citoyens. C'est pour cela que Volney dont les principes étaient républicains accepta la charte de 1814 et les fonctions de sénateur sous Louis XVIII, après avoir rempli les mêmes fonctions sous le Consulat ; et c'est pour cela aussi que Chateaubriand, une fois restaurée la monarchie légitime, fit une opposition incessante aux ultras de son parti.

Au point de vue de la politique extérieure, les deux écrivains étaient partisans des mêmes alliances. Volney n'avait pas attendu les événements de 1815 pour se prononcer en faveur de l'alliance russe. On se rappelle, en effet, qu'au lendemain de son voyage en Syrie, quand éclata la guerre entre les Russes et les Turcs, Volney qui avait reçu une médaille d'or de la grande Catherine ne cacha pas ses sympathies pour la Russie qui, disait-il, représentait la civilisation en Orient.

Il n'y a qu'au point de vue religieux qu'ils étaient d'une opinion contraire. Et en cela, c'est une justice à leur rendre, qu'ils étaient l'un et l'autre conséquents avec leurs principes. Volney en se déclarant pour la liberté des cultes entendait faire échec à

Rome que, comme philosophe, il ne pouvait sentir. Chateaubriand, en applaudissant au concordat, savait pertinemment que ce contrat solennel rétablirait en France l'autorité de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. C'est même cette différence d'opinion sur la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat qui a le plus fait pour séparer Volney et Chateaubriand dans l'esprit du public et leur composer une figure distincte.

Volney ne dut sa popularité — si toutefois il fut jamais populaire — qu'à ses doctrines anticléricales, je ne dis pas antireligieuses.

Chateaubriand dut la sienne à la religion catholique et... aux femmes. La religion fut la cause, les femmes furent l'effet ou le moyen. En tout cas ce sont elles qui pendant les cinquante dernières années de sa vie ont entretenu le feu sacré sur l'aute privilégié qu'elles avaient élevé à sa gloire.

On peut chercher dans la vie de Volney, on n'y trouvera la main d'aucune femme. Ah! si le sceptique auteur des *Ruines* avait eu la chance de rencontrer, au sortir dos prisons de la Terreur, une Lucile ou mieux une Pauline... qui peut dire la voie qu'il aurait prise? Au lieu de partir pour l'Amérique à la recherche de la liberté, il eût peut-être trouvé, comme Chateaubriand, son chemin de Damas en France. Mais il était écrit qu'il n'aurait pour sœur et pour maîtresse que la science. Et le fait est que lorsqu'il épousa sa cousine, c'était plutôt pour faire ce qu'on appelle une fin et pour avoir à son foyer une garde-malade plutôt qu'une Muse.

De ce côté là Chateaubriand fut cent fois plus heu-

reux que Volney.... ou cent fois plus malheureux, car, en lui apportant la gloire, l'amour ne lui donna jamais la paix du cœur, et le vrai bonheur n'est qu'à ce prix.

LA SENTINELLE DU PEUPLE

VOLNEY

LA SENTINELLE DU PEUPLE

Aux gens de toutes professions, sciences, arts, commerce et métiers, composant le Tiers-État de la province de Bretagne.

PAR UN PROPRIÉTAIRE EN LADITE PROVINCE

RENNES

—

1788

LA SENTINELLE DU PEUPLE[1]

Aux gens de toutes professions, sciences, arts, commerce et métiers, composant le Tiers État de la province de Bretagne.

PAR UN PROPRIÉTAIRE EN LADITE PROVINCE

N° 1er

A Rennes, 10 novembre 1788

AMIS ET CITOYENS, vous saurez que, par la grâce de Dieu, doté d'un petit revenu honnête,

---

(1) Nous publions la *Sentinelle du Peuple* d'après la réimpression que possède la Bibliothèque nationale. Je ne crois pas, d'ailleurs, qu'il en existe un seul exemplaire original complet. M. Hatin dit bien (*Bibliothèque de la presse périodique française*, p. 92) que M. Pochet-Deroche en avait un qui se terminait par une clef manuscrite des pseudonymes, composée par un habitant de Rennes et portant cette épigraphe : *Ubi lux, ibi pax*; mais M. Barthélemy Pocquet, qui a acheté cet exemplaire à Paris, le 19 janvier 1883, n'a point trouvé cette clef. (Voy. les *Origines de la Révolution en Bretagne*, t. II, p. 127.)

je puis vivre en bon gentilhomme, c'est-à-dire sans travailler; mais puisque chacun de vous travaille, je me crois en conscience obligé de mettre aussi la main à l'œuvre. C'est pourquoi tandis que l'un laboure mon champ, que l'autre fait mon pain, ma cuisine; que celui-ci me fabrique une étoffe, que celui-là m'apporte de bien loin du café, du sucre, j'ai avisé par quel moyen je pourrais me rendre utile; et songeant qu'il court par ce temps des *mal-intentionnés*, j'ai pris pour lot le métier de *Sentinelle*, afin de crier : Haro et qui vive?

Or donc, amis et citoyens, rôdant l'un de ces soirs par la ville (Rennes), j'apperçus à l'écart trois messieurs qui causaient d'un air de mystère et de grande vivacité. Un quatrième vint à passer et tous trois l'appelant lui dirent : « *Avez-vous vu la lettre? — Quelle lettre! — La lettre circulaire que nous avons écrite à la noblesse de la province... — Non* », reprit-il.

Alors comprenant qu'il s'agissait de conspiration, je me colai contre le mur, dans l'ombre, et l'un d'eux ayant regardé si personne n'écoutait : « Eh bien, dit-il, c'est une vigoureuse lettre que nous écrivons à toute la Noblesse bretonne pour l'inviter à bien s'unir et à faire corps contre toute attaque : mon ami, l'union fait toute notre force, et jamais nous n'en eûmes plus besoin. Les notables sont des J. F... Les

Dauphinois sont très suspects, et voilà que nos Roturiers s'élèvent contre nos privilèges, ils veulent être admis aux Etats au pair de nous et du Clergé : s'ils réussissent, tout est perdu. Plus de pensions, plus de bienfaits, nous payerons l'impôt comme la Roture! Messieurs, ne souffrons point cela; formons une bonne ligue contre eux; je réponds de tout, et vous verrez comme nous mènerons cette canaille. »

Des flambeaux étant survenus, les conspirateurs disparurent; moi, je repris mon chemin, tout rêveur et même tout triste de cette aventure. *Eh quoi!* disais-je, *voilà donc ces Défenseurs de la Patrie! Nous avions la simplicité de croire qu'ils combattaient pour nos droits, et ce n'était que pour leurs privilèges, le Peuple les appelait ses ennemis des Tyrans, et ils n'étaient que rivaux de Tyrannie. Pauvre Peuple, voilà comme toujours l'on te joue!*

Frères et Citoyens, je ne suis point un ami indiscret; je ne vous déclare point le mal sans vous apporter le remède; en me creusant la tête j'ai trouvé un moyen d'anéantir cette ligue, le plus étonnant, le plus infaillible qu'ait jamais avisé un homme. Faites seulement ce que je vous dirai, et vous verrez à quoi sert de lire les livres. Je veux avant dix jours mettre à vos genoux tous les conjurés; moi qui doute de beaucoup, je ne doute point de cela. Or voici comme je m'y prendrai; car mes recettes sont d'au-

tant plus sûres qu'elles sont plus divulguées.

Amis et Citoyens, nous sommes en Bretagne près de deux millions de Roturiers de tout âge, de tout sexe; les Nobles ne sont pas dix mille ; mais quand ils seraient vingt, nous serions encore cent contre un. Si nous voulions, rien qu'à leur jeter nos bonnets par la tête, nous les étoufferions ; mais je suis bon homme, moi ; je ne veux étouffer personne : et puis, quoiqu'il y ait parmi eux de mauvaises têtes, il y a aussi de bonnes gens, et encore ces mauvaises têtes ne sont pas tant méchans qu'enfans gâtés; voilà ce que c'est que d'être riche. Le bonhomme Richard a raison : *Richesse et oisiveté, conseils de folie.*

Amis et Citoyens, écoutez mon moyen. En examinant ce que nous sommes, je me suis apperçu que tous les arts utiles et nécessaires à la vie étaient concentrés parmi nous, pendant que les nobles n'en savent pas un ; et de là une idée lumineuse; puisqu'ils veulent nous séparer d'eux, séparons-les de nous; entendons-nous tous à la fois à leur retirer nos services; que le métayer ne laboure plus leurs champs, que sa femme ne leur baratte plus de beurre, que le Boulanger leur refuse le pain, le Boucher la viande, le Traiteur toute sa cuisine, tous les Marchands leurs marchandises; ils voudront présenter Requête : que l'Huissier refuse d'as-

signer, l'Avocat de plaider, le Procureur de se charger. Avec tous leurs titres et leurs généalogies, vous verrez des gens bien attrapés. Qu'arrivera-t-il ? Qu'obligés de se servir eux-mêmes, ils feront de deux choses l'une, ou ils tireront les emplois au sort et par cas risible, M. le chevalier se trouvera aide de cuisine, M. le comte garçon piqueur, M. le baron taillera des culottes, M. le marquis fera des souliers et des bottes, ou bien les plus riches voudront se faire servir par les plus pauvres, et comme ceux-ci sont la plupart *meilleurs gentilshommes*, ils se révolteront ; dans les deux cas, leurs femmes obligées de teiller le lin, de baratter le beurre, de laver la lessive, écorcheront leurs mains douces et blanchettes ; ce sera vacarme au ménage ; ennemi dehors, ennemi dedans, si bien qu'il faudra terminer par nous crier miséricorde !

Amis et Citoyens, c'est là que je les attends ; mais c'est là aussi qu'il faut être ferme ; car si vous les écoutez d'abord, ils vous endormiront de caresses ; ces Nobles sont si cajoleurs quand ils ont besoin de nous ! *Mon cher un tel, mon brave garçon, mon bon ami :* cela ne leur coûte rien ; et puis, quand ils ont fait leur coup, ils vous regardent passer sans vous reconnaître et demandent par dessus l'épaule à leur laquais, *quel est ce drôle qui m'a salué ?* et c'est bien fait :

car nous autres Roturiers, nous sommes si dupes, que quand un Noble nous donne un coup de chapeau, nous lui rendons tout de suite un coin de beurre.

Amis et Citoyens, pour prix de mon service, laissez-moi mener cette affaire ; établissez-moi votre Agent avec plein pouvoir, et je réponds de vous faire restituer tous vos droits ; j'ai déjà dressé les articles du nouveau Contrat social que je passerai ; je veux vous en faire part, afin de vous donner courage à tenir bon dans cette rencontre.

Articles de la Capitulation passée entre le peuple de Bretagne et une petite fraction de Citoyens appelés Nobles ou Gentilshommes.

L'an 1788, le trentième du mois de décembre, l'Armée du Peuple étant campée dans la plaine d'*égalité civile*, appuyée à sa droite au morne *liberté*, et couverte sur son flanc gauche et sur ses derrières par les marais *nécessité ;* et le corps des riches mécontens serré dans le détroit de *justice*, ayant à dos la rivière *famine*.

Entre simple homme, *Jean Demophile*, roturier sans aieux, *ni titres*, sentinelle du Peuple, de son métier, et de présent, plénipotentiaire de deux millions d'hommes qui travaillent.

Et très haut et très puissant Seigneur Hercule

Cesar Guingaloë de Guergantuël, Marquis, Baron, Comte, Vidame de plusieurs Marquisats, Baronnies, Comtés, descendant en ligne droite par les mâles des plus anciens Rois *Demogores*, (1) et plénipotentiaire actuel d'une ligue d'hommes trop grands seigneurs pour travailler, ont été arrêtés et convenus les articles qui suivent :

1° Encore qu'il soit douteux que les hommes Roturiers soient de la même espèce que les Gentilshommes de Bretagne ; cependant vu que quand ils sont deshabillés il n'apparaît en eux aucune différence ; arrêté que désormais ils se regarderont comme égaux et semblables, sauf Lettres de rescission sur plus amplement informé.

2° Attendu que les riches ne le sont que par le travail des pauvres, et que les Nobles ne subsistent que par les mains des Roturiers, pendant que les Roturiers peuvent subsister sans les Nobles, arrêté que désormais la Noblesse ne fera plus fi de la Roture, mais traitera le Tiers-Etat comme un frère actif ou un père nourricier.

3° Attendu que la vraie Noblesse ne consiste pas à être exempté d'impôts, et revêtu de char-

---

(1) C'est l'épithète qu'Homère donne aux Rois, elle signifie dévoreurs du Peuple.

ges exclusives, mais à faire des choses utiles au Peuple qui les récompense de sa considération ; arrêté que désormais nul homme dans l'Etat ne jouira d'immunité d'impôt ; et que, quiconque s'en arrogera, sera regardé comme *oppresseur du Peuple* et *ennemi de la Patrie.*

4° Attendu que l'impôt est une contribution par laquelle on achète la jouissance paisible des fruits de son travail ou de celui de ses ancêtres, et qu'il est d'étroite justice que les charges du contrat social soient en raison de ces avantages ; arrêté que désormais l'impôt sera proportionné aux facultés, et que les plus riches payeront plus.

5° Attendu que toute Nation en général, et celle de Bretagne en particulier, a le droit de se taxer elle-même ; arrêté que désormais nul impôt ne sera perçu qu'il n'ait été accordé par toute la Nation Bretonne ou par ses Représentants, librement choisis et duement autorisés.

6° Et parce que la composition actuelle des Etats est illégale et abusive, en ce qu'elle admet un nombre illimité de Nobles contre quarante-deux Députés du Tiers, qui ne sont élus que par quelques Villes, arrêté que dès les prochains Etats, il sera fait une réforme ; et si les quarante-deux sont bons citoyens, ils commenceront par protester d'illégalité et appelleront à représentation toute la Province.

7° Encore que le Tiers-Etat compose à lui seul presque toute la nation Bretonne, et qu'à ce titre il dit avoir une majorité de représentants, cependant, par amour de la paix, il consent à n'en avoir que la moitié, l'autre moitié se partageant également entre le Clergé et la Noblesse.

8° Arrêté que le Parlement sera composé d'un quart d'ecclésiastiques, d'un quart de Nobles et d'une moitié de Roturiers ; que les charges ne seront plus héréditaires, mais qu'on les obtiendra par *Concours* ; et que celle de Président sera annuelle, passant alternativement aux trois Ordres.

9° Arrêté que nul Noble ou annobli ne pourra être dans aucun cas représentant du Tiers-Etat.

10° Arrêté que les Députés aux Etats généraux seront choisis, d'après ces principes, par toute la Province.

11° Attendu qu'il est honteux que la Bretagne se sépare du reste de la France, pour le payement de la dette ; arrête qu'à l'exemple du Dauphiné, elle concourra de tout son pouvoir à soutenir l'honneur de la nation française.

12° Et parce que tout bien ecclésiastique qui vient à vaquer, retombe de droit aux mains de la Nation, arrêté que de ce moment, toute Abbaye, Prieuré et Bénéfice sans fonctions, seront mis en séquestre pour alléger le fardeau de l'Etat.

Telles sont, Amis et Citoyens, les conditions auxquelles vous devez recevoir à conciliation les ligueurs de la Noblesse, et prenez garde de vous en désister, sous peine de retomber dans l'esclavage du temps passé, pire encore que le Despotisme.

N° II

20 novembre 1788

Amis et citoyens, on me mande de Paris, une nouvelle si singulière, que je ne puis m'empêcher de vous la raconter.

Une dame du premier rang, mais d'une *mauvaise constitution*, avait vécu jusqu'à ce jour infirme et grabataire : les Charlatans qui la traitaient, disant qu'elle était trop faible pour marcher, et qu'elle avait d'ailleurs des vertiges, ne lui permettaient pas de se lever. Pendant ce temps, c'était dans la maison *dissipation* de toute espèce. Intendans, Aumôniers, Officiers, Laquais, Gens d'écurie, Femmes de chambre et Compagnie, c'était à qui pillerait le mieux le revenu de la Malade, et ce revenu était immense. Les Charlatans ne s'oubliaient pas, et l'on voyait en peu de temps, des gens

venus du Pont Neuf avec la cape et l'épée acquérir Hôtels et Châteaux, et mener un vrai train de Princes. Le scandale en était public : les Fermiers en gémissaient, les Voisins en médisaient, le Maître seul ignorait le désordre et personne ne pouvait ou n'osait l'instruire : chez les grands l'accès est si difficile !

Cependant, il y a quelques années, un Médecin étranger s'introduisit, on ne sait trop comment, dans l'Hôtel : et ayant pu approcher le Maître, il l'avertit que le maladie de sa femme n'était pas ce qu'on la disait : que sa grande faiblesse ne venait que d'un *régime mal entendu*, d'une diète beaucoup trop sévère, et surtout de *purgations excessives* : qu'elle n'avait besoin pour se rétablir, que de *développer* ses forces par l'exercice et l'usage de l'*air libre*. Le mari, qui ne désirait que la meilleure santé de sa femme, la confia à ce Médecin; en effet, malgré des *circonstances critiques* qui survinrent, il améliora sensiblement son état.

Mais les sangsues de la maison, Intendans, Charlatans, Dames de compagnie, etc., songèrent que si la grande Dame recouvrait sa santé, elle régirait elle-même sa fortune; c'est pourquoi, craignant la réforme, ils intriguèrent si bien auprès du malade qu'il congédia le médecin : et la malade de retomber aux mains des Charlatans et les Charlatans de la repurger, res-

saigner, remettre à la diète, tant et si bien, qu'enfin il fut évident qu'elle allait périr dans leurs mains.

Alors les sangsues de la Maison, avisant que si la grande Dame mourait tout à fait, elles-mêmes seraient frustrées, on appelle le médecin. Lui, qui aime beaucoup son métier, est revenu sans rancune, et quoiqu'il eût trouvé sa malade beaucoup plus faible qu'auparavant, il a persisté dans son premier avis, et prononcé, qu'il fallait d'abord la lever. En conséquence, l'on a demandé ses hardes et ses souliers, mais hardes et souliers présentés, rien ne s'est trouvé de mesure. Depuis le temps que la malade ne s'en est pas servie, ses membres ont pris d'autres formes : et sur ce cas, grand embarras dans le logis. Chez des gens du peuple comme nous, c'eût été chose toute simple : on lui eût pris mesure nouvelle, et on l'eût habillée de neuf, mais chez les grands, il faut plus de mystère. Après y avoir bien songé, l'on a mandé les quatre Facultés et les Chefs des Arts et Métiers. Un vendredi, au mois de novembre, se tint leur première assemblée, et là, le fait bien exposé, les avis, comme il est d'usage, se sont trouvés fort partagés. En somme, il y a deux grands partis contraires : l'un, procédant au plus tôt fait, dit qu'il ne s'agit que de prendre la mesure actuelle du corps, et de faire des vêtements

neufs conformes; l'autre, et ce sont les gens graves et posés, soutient qu'il faut opérer avec plus de méthode, et que l'on ne peut dans les bonnes règles, vêtir la Dame sans avoir fait auparavant un inventaire de tout son garde-meuble, pour lui constater les rapports de ses anciens vêtements à sa taille actuelle. En conséquence, l'on a fouillé toutes les armoires du garde-meuble, et comme la Dame est de famille ancienne, on a trouvé des habillemests de ses Mère, Grand-Mère, même Bisayeule, Robes romaines, Coëffures grecques, Chaussures gothiques et gauloises : tout quoi l'on va comme de raison, lui essayer, sans oublier son premier béguin et son premier petit soulier. La Dame qui s'impatiente, crie : Que tout cela est inutile; qu'on lui fait perdre un temps précieux, que depuis son bas âge les modes ont changé, et qu'elle ne veut plus qu'on lui parle de *Carcans* ni d'*Esclavages*, fussent-ils d'or, ni de *Précepteurs* d'acier, ni de *Corset de baleine*, ni de *Plombs au coude*, etc., etc.

Les choses en sont là, et l'on ne sait comment cela finira : mais tout le monde plaint cette pauvre dame d'avoir affaire, pour s'habiller, aux Docteurs des quatre Facultés; car les gens à Bonnets-quarrés aiment les vieux usages, et n'entendent rien aux nouvelles Modes.

P. S. — On dit aussi qu'en Bretagne il y a

une Fille de cette Dame qui se trouve dans le même cas; et qu'incessamment l'on doit voir même assemblée et même querelle.

Frères et Citoyens ! depuis que j'ai découvert la Conspiration des Ligueurs Nobles, je ne les perds pas de vue : je suis pas à pas leurs démarches ; je vais vous en donner des preuves.

Aussitôt que j'eus connaissance de la Lettre, je mis du monde en campagne, afin de me la procurer. Dès le 3e jour l'on m'apporta un écrit d'un style roide, quoique disloqué, ayant des fautes d'orthographe, ce qui, joint au ton *conjuré*, me fit croire que c'était la Pièce. L'on y parlait d'un *Arrêté* qui devait incessamment paraître : j'entendis ce second morceau pour vous faire mon rapport des deux ensemble. Mais pendant cet intervalle, j'appris, par des susdits moyens, que cette Circulaire, à demi-publique, n'était qu'un leurre aux Curieux : qu'il en existait une plus secrète, qui contenait le *Véritable* esprit des Affaires : il s'agissait de l'obtenir ; la chose m'a été longue et difficile : enfin, à force de pas et de démarches, j'en suis venu à bout, et je me hâte de vous la donner.

Esprit de la Lettre circulaire des Nobles conjurés de Bretagne

Messieurs,

Vous aurez, sans doute, apprécié les motifs

de notre dévouement dans les troubles qui viennent de passer ; et vous n'aurez point cru, qu'en combattant pour notre Ordre, nous voulussions nous abaisser à être les martyrs du Vulgaire. La Fortune a surpassé nos espérances ; et malgré nos étourderies, et le désordre de notre conduite, devenus maîtres du champ de bataille (par la folie de nos Ennemis) nous comptions jouir *seuls* des avantages que nous avions *emportés* (pour remportés) par la sagesse des Dauphinois et l'intervention de nos trois Ordres. Mais voici qu'un nouvel orage plus dangereux s'élève. Au moment où nous espérions participer à la Puissance, où, dominant dans nos *Etats*, nous nous flattions d'une prépondérance dans ceux de la Nation, où nos Frères du Parlement de Paris secondaient si bien notre espoir, une foule de circonstances fâcheuses se succède pour déranger nos projets. Par un renversement d'idées, un homme obscur, devenu Ministre, s'avise d'être populaire : pour résister au Parlement, il convoque une assemblée d'hommes qui, l'an passé, se montrèrent éclairés et justes (1) au même instant, les Nobles du Dauphiné nous trahissent et publient une Constitution qui nous ridiculise. Enfin, malgré nos

(1) Oui ; mais cette année ils ont bien pris leur revanche. (Note du rédacteur de la *Sentinelle*).

soins, notre Peuple éveillé par leur Code, et par mille Ecrits politiques qui pullulent, veut sortir de la léthargie où nous le tenions affaissé. Le 20 de ce mois (octobre) la *Commune* de Rennes a pris une Délibération propre à remuer toutes les autres. Si cette contagion de liberté et de justice se répand, Monsieur, notre empire est perdu. Le *Tiers*, sorti de son ignorance, revendiquera tous ses droits : il demandera dans les Etats une voix égale à la nôtre, et à celle du Clergé réunies : il voudra choisir librement les Députés ; exclure nos candidats (les Annoblis) nos Officiers, nos Gens ; et saisissant le point de la question, nous faire contribuer, par égalité aux charges publiques. Hâtons-nous, Monsieur, de prévenir de telles attaques : pendant que le Tiers chancèle encore dans ses nouveaux principes ; pendant qu'il tient à d'anciens préjugés, unissons tous les moyens de notre Ordre pour faire échouer son entreprise : égarons-le par des sophismes, effrayons-le par des scrupules, divisons-le par des grâces ; tout favorise nos desseins : par une superstition puérile il n'ose toucher aux vieux usages ; augmentons son respect pour eux ; accoutumé à notre empire, il n'ose nous disputer notre prérogative aux Etats ; persuadons-lui qu'elle en fait la force, quoiqu'elle fasse sa propre faiblesse. Les chefs même sont si novices, qu'ils ne voient pas le piège des dé-

liberations par Ordre : poussons-les à les continuer. Notre *veto* arrêtera tout ; détournons-les surtout d'imiter l'exemple du Dauphiné, et de faire une Constitution toute nouvelle : tant que notre Peuple conservera aux pieds quelques restes de ses anciennes chaînes, nous garderons l'espoir de les lui renouer; voilà, Monsieur, le plan de campagne que nous devons nous entendre à suivre. Nous vous prions de le communiquer à vos voisins et à vos amis, afin qu'ils secondent de toutes parts nos opérations. Nous débuterons incessamment par un exposé de maximes qui, sous une apparence constitutionnelles, *sont parfaitement conformes à nos intérêts : et nous ne doutons point que par la profondeur de notre logique et le charme de notre style*, le sot Vulgaire n'y soit trompé. Nous avons l'honneur, etc.

Frères et Citoyens, vous avez vu cet *Arrêté* annoncé dans la lettre, et quoique nous soyons *de sot vulgaire*, personne de nous n'y a été trompé. Pendant que je travaillais à vous donner mes *petites réflexions* sur les grandes maximes, l'affaire de Nantes qui est survenue m'a donné tant d'embarras qu'une autre sentinelle comme moi a eu le tems de me prévenir ; mais qu'importe d'où vient le bien, pourvu qu'il se fasse ! Et il est fait : Voyez les *Réflexions Patriotiques* sur l'Arrêté, etc.

Frères et Citoyens ! Cette affaire de Nantes, a causé et cause encore bien du vacarme ; je veux vous en faire un petit résumé.

Nos frères *qui travaillent* à Nantes, ayant jugé l'occasion favorable pour secouer le joug des hommes qui *ne travaillent point et cependant consomment tout*, avaient, par le droit qu'en ont tous les hommes, fait quelques assemblées dans le mois dernier (Octobre) pour aviser le parti à prendre. Le 4 novembre, l'Hôtel-de-Ville, délibérant sur le même objet, il se forma dans un instant une Députation de la plupart des Communautés et Corps de métiers, laquelle vint comme en procession et en pompe présenter sa requête sur nos communs griefs. Je dis communs ; car, moi qui parle, j'ai l'honneur d'y être comme un autre, et je n'en donnerais pas ma part pour une charge de secrétaire.

Or donc, dans l'émotion que causa ce nouveau spectacle, il parait que quelques égrillards s'échappèrent à railler des Messieurs Nobles qui, dit-on, les avaient eux-mêmes insultés, et puis affichèrent des placards injurieux à leurs portes. Amis et Citoyens ! cela n'est pas bien : mais l'on n'a tué ni blessé personne ; et pour du peuple comme nous, cela n'est pas mal... Savez-vous ce qui est arrivé ! Dès le vendredi (6 novembre) un Gentilhomme maltraité écrivit au Chef de l'armée à Rennes : *que tout Nantes*

était bouleversé, que le Peuple était en révolte; qu'il n'y avait plus de Police, et que la vie des hommes Nobles n'était plus en sûreté. Voyez à quoi mènent une émeute, une calomnie ! Et nous ne faisons que commencer.

Sur le champ on répand l'alarme, et l'on bat la générale pour tenir le conseil. Moi qui prévis que la scène serait bonne, je courus prendre poste en la salle, et, par bonheur, ayant trouvé une fausse armoire, dans l'encoignure d'un mur, je m'y tapis derrière la haute-lice, et j'attendis en paix l'orage.

Il ne tarda pas. Bientôt six Gentilshommes arrivent fort en colère, disant : *C'est une sédition, une révolte, contre nous! contre le Roi!* Puis quatre ou cinq autres accourent tout essoufflés, criant : *Des archers! des troupes! la prison! c'est un cas punissable!* Tous voulaient parler à la fois, et chacun plus haut que les autres ; si bien qu'ils ne s'entendaient plus ; puis d'autres frappaient à la porte, et dès le bas de l'escalier criaient à tue-tête : *oui, oui, non, non*; c'était une vraie tenue d'*Etats de Bretagne*, et je me croyais en tribune. Enfin, se lassant de crier, ils commencèrent à s'entendre et l'un d'eux demandant silence, l'on consentit à l'écouter.

« Messieurs, dit-il d'une voix aigüe et perçante : *l'histoire est notre précepteur. Or, je li-*

sais ce matin que, du temps de Philippe le Bel, ces gens là ayant fait les rebelles (comme ils font aujourd'hui) *nous autres nous montâmes à cheval, et quand nous en eûmes sabré un millier, le reste rentra docilement* dans le devoir » (1). Et là il fit la réticence, que facilement je devinai.

Amis et Citoyens, ne me demandez point quel est ce Patriote qui tue le monde pour lui apprendre à vivre : je vous en fais l'aveu ; quand j'entendis ce discours meurtrier, le frisson me prit ; je songeai que c'était fait de moi chétif, qui suis *de ces gens-là*, si j'étais découvert, loin donc de chercher à reconnaître l'homme, je me fis petit comme *Ulysse* chez les *Cyclopes*, et retenant mon haleine, je me recommandai tout bas à *Saint Guingalois :* je craignais surtout le silence pendant lequel le moindre soupir pouvait me déceler; mais heureusement le silence n'approche guère d'une assemblée de 29 gentilshommes. Aussi le discours du guerrier fut-il suivi d'un grand murmure qui me donna le tems de me rassurer.

Frères et Citoyens, rassurez-vous aussi ; l'avis du Patriote ne prit pas faveur, La pluralité observa que le tems de la *Jacquerie* était

---

(1) La *Sentinelle* transpose. Ce propos a été tenu non au Conseil, mais à la Commission intermédiaire, le 6 novembre. (*Note de l'Editeur*).

passé et que les Gentilshommes n'étaient plus les seuls à savoir donner des coups de sabre.

Le murmure s'étant apaisé, un autre Gentilhomme prit la parole et dit, d'un ton plus mesuré :

« Messieurs, nous connaissons tous le cou-
« rage et le haut mérite de l'illustre Baron qui
« vient de parler ; il fut un tems où j'aurais été
« le premier à seconder son zèle, mais malheu-
« reusement les circonstances ont changé, et
« la prudence veut que l'on suive les circons-
« tances. Le temps n'est plus où tout ce peuple
« de Laboureurs, d'Artisans, de Marchands était
« notre esclave ; où, corps et biens, et même
« pensées, étaient à notre discrétion ; où nous
« exercions des droits jusque sur leurs femmes :
« les Rois et les Ministres, nos éternels rivaux,
« nous ont enlevé ce doux empire ; hélas ! nous
« n'avons plus d'espoir de ramener de si beaux
« jours. Désormais ce peuple affranchi compte
« une jeunesse nombreuse, que la force tente-
« rait en vain d'asservir. Ne nous le dissimu-
« lons point, Messieurs, nos bras ne sont plus
« assez puissants ; mais l'empire de l'esprit nous
« reste, et si vous approuvez mon plan, j'espère
« encore défendre les débris du sceptre que l'on
« veut nous arracher.

« Dans l'affaire actuelle, je pense qu'il faut
« recourir aux voies juridiques, afin de donner

« un caractère de sédition aux mouvements du « Tiers-Etat ; j'opine donc à dénoncer au Parle- « ment l'Hôtel de Ville, les Communautés, en « un mot, toute la ville de Nantes. Les Magis- « trats, Nobles, comme nous, du moins en par- « tie, favoriseront notre poursuite. En même « temps je ferai intervenir, en dénonciation, « notre commission intermédiaire. D'autre « part, nous manderons à nos Députés en cour, « qu'ils aient à contrarier ceux des Roturiers, « et qu'ils engagent le Ministre à les chas- « ser pour le moins de Versailles : enfin nous « écrirons tous et chacun dans les Villes qui « députent à nos Etats, pour séduire, intimider, « diviser... L'illustre Baron emploiera ses ri- « chesses à soudoyer des écrivains, à faire com- « poser des libellés, à faire donner des coups de « bâton aux auteurs plébéiens : déjà, Mes- « sieurs, un de mes Amis tient prêt un petit « Pamphlet qui sera d'un effet admirable : il y « prend le ton bonhomme et pacifique : il ap- « pelle les Roturiers SES COMPATRIOTES, SES « AMIS, SES CONCITOYENS ; de la part de gens « comme nous, cela les flatte infiniment. Il « leur parle beaucoup d'union, et adroitement « il glisse la discorde, en alarmant le Commerce « sur l'assiette de *sa portion d'impôt, comme si* « elle pouvait être pire qu'aujourd'hui. Pour « faire échouer les Assemblées et l'élection des

« Députés, il fait un tableau effrayant de l'Anar-
« chie, *comme s'ils* étaient prêts d'y tomber ; et
« en même temps il éveille le Gouvernement
« sur ces nouveautés, *comme si* elles étaient
« contraires à son intérêt. Moi-même, inces-
« samment j'écrirai sur les *avantages* de déli-
« bérer par ordre, et sur l'*extrême importance*
« de nous laisser notre *Assistance* illimitée aux
« Etats : les bonnes gens sont déjà presque ren-
« dus. Enfin, Messieurs, avec des promesses,
« des dîners, des pensions, nous serons parmi
« eux des traîtres ; nous établirons la division :
« et la division fut, dans tous les temps, l'art et
« le moyen de régner ».

Alors un applaudissement général s'éleva : sur le champ l'Orateur-Commissaire fut chargé de suivre l'affaire conjointement avec le Grand Chef : on leur vota des remerciements, et la promesse d'une gratification aux prochains Etats, et ils partirent pour se rendre à la Commission.

Quand ils eurent franchi la porte, on commença selon l'usage de les épiloguer. C'est un rusé matois, disait l'un, que notre commissaire, il vendrait le chef sans bourse délier ; oui, disait l'autre, c'est malheureux qu'il ait la manie de descendre des *Achipotel* ; mais chacun sait qu'il n'est pas des bons. C'est un brave garçon, dit un troisième, que le général : il tient

excellente table, mais il veut trop primer : et tout le monde connaît son enture sur les Guergantuaël.

Enfin la séance finit, et tout étant tranquille et sûr, je sortis de mon réduit, et je me sauvai.

P. S. — Amis ! j'ai fait un oubli. En engageant nos Frères de tous les métiers à ne plus travailler pour les Nobles j'ai oublié d'excepter les Imprimeurs : je les prie donc de leur rendre leurs services, afin que nous entendions leurs raisons : moi, j'aime beaucoup les écrits des Nobles ; c'est une vraie mine de réflexions : mais j'avertis nos Frères les Libraires d'imprimer aux frais des Auteurs, *de peur d'accident.*

N° III

5 décembre 1788.

Amis et Citoyens, ils firent comme ils avaient dit ; et de la Salle du Conseil, les deux chefs allèrent à la Commission, *César-Guergantuaël* marchant devant, *Crocodilus Achitopel* suivant par derrière. Arrivés qu'ils furent, ils trouvèrent un Homme du Roi (l'un des substituts du Procureur général), et le sommèrent de dénoncer la sédition. L'Homme du Roi sachant son mé-

tier, les pria de signer la dénonciation. Moi j'aurais cru que César eût signé : il n'osa pas. Pour Achitopel, il est trop rusé : il envoie les plus fous aux prunes, mais il n'y va point. Il fit comme pour la Circulaire : il dit que cela demandait réflexion. Alors, conférant de nouveau ensemble, ils prirent une autre tournure. Général, dit Achitopel, notre affaire ici veut du temps : je m'en charge. Vous, allez de ce pas au Parlement ; et tirant à part un des Nôtres, priez-le de nous rendre ce petit service ; entre Gentilshommes, cela ne se refuse point. Le général, fier de son importance, courut en hâte au Parlement. Et en effet, y ayant trouvé un de Messieurs à dévotion, il crut la bataille gagnée ; mais Nosseigneurs, qui entendent les affaires, dirent que faute de signature, il n'y avait lieu à *informer*, mais seulement à s'informer par voie familière de Lettre. En conséquence, l'Homme du Roi fut chargé d'écrire. Et (voyez comme les Gentilshommes sont zélés pour la tranquillité publique !) ils dépêchèrent eux-mêmes, à leurs frais, un courrier pour porter la Lettre, imaginant qu'elle fût un arrêt. Dès le dimanche on eut réponse ; mais, par malheur il ne se trouva point de charges, Le lundi, vinrent par la poste, la Délibération de l'Hôtel de Ville, la Requête et l'Arrêté de nos concitoyens : et ce fut un nouveau vacarme.

« Comment? dirent les Nobles, en lisant ces « imprimés, vouloir nous faire contribuer aux « dépenses publiques ! vouloir taxer nos châ- « teaux, nos parcs, nos jardins ! nous faire payer « les fouages ! nous faire soulager les paysans « du droit de la corvée ! c'est violer les pro- « priétés. Mais, surtout demander une Repré- « sentation aux Etats, égale aux deux Nôtres ! « nous réduire à députer comme des Roturiers ! « et, qui pis est, à délibérer par têtes !... C'est « renverser la constitution ; c'est ébranler le « Trône même ! car, nous sommes les soutiens « du Roi : et quoique nous ne soyons pas deux « mille en Bretagne, c'est nous qui lui mainte- « nons la Province fidèle. »

Et nos Gentilshommes, de faire de nouvelles Assemblées, et chacun de proposer des mesures. Messieurs, leur dit *Achitopel*, j'opine toujours pour le parti de faire intervenir notre Commission à dénoncer les Nantais au Ministre, par le canal de nos Députés en cour. Nous sommes forts des deux côtés : deux de nos députés sont nobles ; et à la Commission nous sommes douze contre six... Par menaces ou par caresses, nous enlèverons les Gens du Tiers.

En effet, depuis ce moment, *Achitopel* et ses confrères ont remué ciel et terre pour convertir nos Commissaires. Ils n'étaient que quatre (1)

(1) Deux sont à la campagne. (Note de l'Editeur).

contre huit ou dix ; car il n'est pas jusqu'à un petit maraut d'abbé, qui, quoique né des nôtres, s'est montré plus ardent contre eux qu'aucun autre : il n'est tel ennemi qu'un traitre. Mais nos amis ont tenu ferme. On les a priés, conjurés, menacés. *Achitopel* leur a pris les mains : *mon cher Confrère vous êtes si brave homme !... faites cela pour nous* ; *nous vous le rendrons : là,... par amour de la paix, pour le bien de l'union*. Un de ces jours, il se fâcha et s'échappa (lui qui est prudent) jusqu'à persiffler l'un des nôtres sur les avantages de sa place ; mais la riposte fut bonne. *Il est vrai*, dit l'Homme du Tiers, que, *sous le nom de gratification, les Etats me donnent 1,500 livres, qui, à raison de mon travail, ne sont qu'un bien juste salaire ; mais vous, Monsieur, qui en parlez, à qui, plus qu'à vous, la chose publique a-t-elle été gratuitement et démésurement profitable ?* Le gentilhomme, faisant la pirouette, se mordit le bout des doigts. Ses confrères en rirent sous cape : l'homme est toujours juste ou malin. Or, le fin mot est que ce Noble a reçu de Nosseigneurs les Etats, juste 220,000 liv,, en bons deniers comptans, dont 40,000 écus d'une volée, pour dragées de baptême d'un sien enfant, dont ils furent galamment parrains. Quarante mille écus, mes amis ! Si les Etats de Bretagne nous payaient ainsi nos enfans, nous serions tous des millionnaires.

Frères et Citoyens, j'ai, depuis quelques jours, pour voisin un gentilhomme Dauphinois qui est venu voir notre France. D'abord, le sachant gentilhomme, je me tenais à distance; mais après l'avoir entendu, j'ai oublié qu'il fût noble. Depuis que nous avons fait connaissance nous ne cessons de parler d'affaires, tantôt des siennes, tantôt des nôtres, si bien qu'en ces veillées d'hyver bien souvent minuit nous y sonne. Or, le jour même de l'anecdote, je lui en fus faire gorge-chaude; je voyais qu'il en dût rire comme moi. Mais mon homme se levant tout en colère : Comment quarante mille écus! savez-vous bien ce qu'est cette somme? savez-vous que ce sont 40,000 boisseaux de blé, pour lesquels il a fallu ouvrir, refendre, herser, fumer, ensemenser deux mille arpens de terre, auxquels ont été employés quatre ou cinq cents couples de bœufs et les soins de deux cents familles : et tout cela pour un avorton! certes, vous achetez bien cher un ennemi de plus! et puis étonnez-vous du désordre de vos Finances! Demandez ce que devient l'argent, quand les pensions, les bienfaits, les grâces, les appointements énormes, les fondations d'Hôtels et de chapitres nobles absorbent tout. Quarante mille écus!... deux tenues d'Etats du Dauphiné ne les coûtent pas, et nous y réglons le sort de 700,000 hommes!

Amis et Citoyens, quand j'entendis cette tirade, je demeurai tout ébahi : moi, je trouvais cela tout simple : c'est l'usage de notre pays ; usage ancien, subsistant même sous nos Ducs, bien longtemps avant la Reine Anne. Il n'est peut-être pas trop bon ; mais enfin, c'est un vieil usage et je n'aime pas les innovations, nous en sommes un peu molestés et souvent nous nous en plaignons ; mais rien que d'en parler console et quand on s'est plaint l'on se trouve soulagé, J'avoue que notre Constitution est vicieuse, mais c'est l'ouvrage de nos Pères et il faut du respect filial. Pour l'améliorer, il faudrait la détruire ; mais j'ai toujours entendu dire à mon grand-père, le Maire de Ville, et à mon grand-oncle, l'échevin, qu'il ne fallait rien changer ; et puis, c'est notre Constitution : que diraient de nous nos voisins? que nos pères étaient des barbares, que nous étions des hommes aveugles ! Or, imaginer que nous avons vécu jusqu'à ce jour dans un état de préjugés et de servitude, c'est manquer de respect à des Bretons comme nous ; aussi nos Avocats de Rennes font-ils, dit-on, un bon Mémoire où en retraçant le tems passé, sans rien omettre, ils se garderont bien de conseiller des innovations, de peur d'ébranler la Constitution.

Frères, pour suivre mon affaire, je vous dirai que les Nobles et le Clergé de la Commission

ont dressé un procès-verbal du refus qu'ont fait les Membres du Tiers de signer leur dénonciation aux Députés en cour. Ils disent que nos défenseurs ont fait ce refus après avoir *délibéré*; mais, par malheur, dans une lettre à leur Procureur-Syndic à Nantes, ils avouent que les Membres du Tiers ont refusé, même de délibérer,, attendu que *les Commissions n'ont pas de compétenee pour de tels objets,* et comme par un article du règlement de 1786, il n'est pas permis au parti le plus faible de porter sur le Registre ses protestations, les Nobles sont restés maîtres du champ de bataille.

Frères et Amis, c'est un beau Règlement que celui de 1786! Il y est défendu d'écrire *pendant les Etats sur aucune affaire : d'élever aucune réclamation contre aucun des Membres*; *de présenter des Requêtes où il y ait des choses personnelles*. Le fâcheux est d'avoir fait imprimer ce livre; *Achitopel* ne le voulait pas; il connaît tout le danger de la publicité; aussi s'oppose-t-il de tout son pouvoir à ce que l'on imprime les comptes.

Amis, un petit moment; je crois que l'on m'appelle. *O compatriote!* Qui cela, compatriote? Moi, votre concitoyen, votre ami, qui veux la paix, l'union.—Nous ne sommes pas divisés ;— mais un Ordre se sépare des deux autres. — Qu'appelez-vous un Ordre? changez vos termes,

Monsieur, le Tiers-Etat n'est point un Ordre. il est la *Nation*; c'est un *Corps* entier et complet dont la Noblesse et le Clergé ne sont pas même les membres utiles; car ils ne le font ni vivre ni agir; ils ne sont que des loupes qui l'épuisent et dont on veut resorber la substance pour renforcer la masse. Monsieur le noble, passez votre chemin; vous nous proposez le Parlement pour arbitre parce que vous en êtes; mais nous ne voulons point de vous pour ami, vous nous feriez l'opération que vous avez faite à un historien (1).

Amis et Citoyens, je croyais l'affaire assoupie et prête à mourir de langueur. Mais un de ces matins j'appris qu'elle se ranimait de plus belle et que nos frères de Nantes étaient dénoncés au Parlement, et par qui? Par un des Procureurs-Syndics dont ils paient les gages. Moi qui croyais qu'ils étaient dénoncés au Grand Criminel, l'épouvante me prit presque aussi fort que lorsque j'étais dans l'armoire; car il faut l'avouer, je ne suis pas de mon naturel très hardi. Dans mon bas âge, ma grand'mère et ma gouvernante m'ont tant conté d'histoires

---

(1) M. de B..., avocat-général au Parlement, auteur du pamphlet *A mes Compatriotes*, a fait faire à ses frais une édition de l'abbé Raynal, dont il a retranché tous les morceaux d'énergie. Ceux qui voudront acheter cette édition peuvent s'adresser chez lui.

de revenans et de voleurs, de sorciers et de huguenots, même d'auteurs brûlés par *Nosseigneurs*, que j'en ai gardé des terreurs paniques, (1) j'en suis honteux; mais que voulez-vous? On ne le sait pas, et puis, je n'en suis que plus propre au métier de *Sentinelle*, car demi-lieue avant de voir l'ennemi, je sonne l'alarme et on a le temps de se sauver.

Or donc, quand je sus la nouvelle de cette dénonciation, songeant à tous les désastres qui en pourraient résulter, décrets, emprisonnemens, d'abord de nos douze Députés, puis de leurs Commettans et communautés, des trois quarts de la Ville de Nantes, peut-être même, par suite et complicité, de tout le Tiers-Etat de la Province, je courus chez mon voisin lui raconter mon angoisse. Monsieur! Monsieur, lui dis-je; ah! mon Dieu! le Tiers-Etat... est dénoncé! Je pensais qu'il dût me rassurer. Point du tout; il se prit à rire. — Il ne s'agit pas de rire, Le voilà dénoncé... au Parlement!

---

(1) Ce seul passage suffirait à trahir la main de Volney. Nous savons, en effet, par ses propres notes biographiques, utilisées plus tard par Bossange, que ses deux gouvernantes farcissaient son esprit de préjugés de toute sorte et *surtout de la terreur des revenants*, à telle enseigne qu'à l'âge de 11 ans il n'osait rester seul la nuit. (Consulter la notice de Bossange mise en tête des œuvres complètes de Volney.) L.-S.

— *Et bien !* dit-il, *si le Parlement le condamne, qui l'exécutera ?* (Je fus un peu embarrassé). Mais, Monsieur, la Nation... *Quelle Nation ?* — Celle dont a parlé le Président D. L. H. Est-ce que vous n'étiez-pas au discours de rentrée ? — *Non* — Eh bien ! après avoir parlé des démarches que firent dans les derniers troubles les deux Ordres de la Noblesse et du Clergé, il a ajouté, et *le Tiers-Etat suivit l'exemple de la Nation.* Et le voisin recommença de rire à s'en tenir les côtés.

Ensuite ayant pris son sérieux : Mais, mon cher, me dit-il, savez-vous bien qu'en votre Bretagne, vous êtes étrangement arriérés ? Savez-vous bien qu'exception faite de quelques cantons, tels que Nantes et Saint-Malo, il n'y a peut-être pas deux Provinces en France, où les idées d'ordre social et de chose publique soient moins avancées qu'en celle-ci ? Dans ces troubles derniers, vos Nobles parlaient de *patriotisme,* de *dévouement,* de *liberté ;* nous pensions que c'était l'esprit de la Nation. Nous vous croyions un Peuple libre, et vous êtes des hommes subjugués. Ils tonnaient contre le despotisme, et je n'ai jamais vu de lieu où il y en eût plus que dans votre Ville (Rennes). De quelque côté que je me tourne, je ne trouve que Despotisme de Noblesse ; Despotisme de Parlement ; Despotisme même de Clergé, et tout cela Des-

potisme Gentilhomme. Car c'est le Despotisme Noble, qui dans le Chef de l'Eglise régit la hiérarchie des Prêtres, influe par eux dans les familles, et pour comble d'abus s'arroge l'éducation publique. C'est le Despotisme Noble qui, dans la personne des hauts Magistrats, règle à son gré le sort les Citoyens, en modifiant, interprétant la coutume ; qui se crée de son chef des droits, passe des *arrêts de Compagnie* pour exclure de son sein les non-Nobles, il s'érige en auteur des lois, quand il n'en est que le ministre : c'est le Despotisme noble qui, dans la personne des gens de condition, pèse sur tous les habitants par le mépris des bienséances, affecte de ne partager ni les intérêts, ni les jeux, ni les assemblées de toute autre classe, se fait une existence séparée, et s'appelle proprement le monde (1).

Vous parlez de Constitution, d'Etats composés des Trois Ordres ? Est-ce une vraie représentation que quarante-deux voix de Députés choisis par quarante-deux Villes ? Et quel choix, quand ces Députés sont nommés par des places vénales ou des Communes abusives ? Vous avez le nom de *Communes*, en avez-vous

---

(1) C'est l'expression d'usage. Entre Nobles, *allez-vous dans le monde* veut dire, *allez-vous chez nous autres ?* (*Note de l'éditeur.*)

la réalité ? Est-ce une commune dans Rennes que trois cens et quelques électeurs sur soixante-dix mille têtes ? Aussi, voyez quelle municipalité ! (1)

Vous parlez de Gouvernement, et quel est celui d'un pays où tout retrace les siècles barbares ? D'un pays où d'immenses terrains restent en friche : où la culture des autres est faible et mauvaise ; où les chemins sont mal tenus, où la plupart des villes sont infectes et hideuses ; où généralement le peuple est misérable et grossier.

— *Mais, Monsieur, il est fainéant.* — Faudra-t-il qu'il soit laborieux, quand il ne voit pour prix de son travail aucune jouissance ? Faudra-t-il qu'il soit éclairé quand ses chefs ne font rien pour dissiper son ignorance ?

Quelle est l'administration d'une ville, où sur soixante-dix mille têtes il n'y en a que sept mille assez riches pour payer la capitation, et où tout fourmille de mendians ? — *Mais, Monsieur, il y a un Dépôt.* — Oui, dans un marais insalubre : et c'est à établir des Dépôts que consiste l'art de gouverner ?

Quelle est la Police d'une Ville où hors un quartier limité, tout le reste est impraticable ?

---

(1) Voyez les Arrêtés des 17 et 24 novembre où les Municipaux ont battu la retraite avant d'avoir vu Ennemi. (*Note de l'éditeur*).

— *Mais, Monsieur nous manquons de fonds pour payer.* — Oui ! quand on donne 120.000 l. pour un baptême ; quand chaque année l'on solde 40.000 écus à un gouverneur sans fonctions ; quand on paie 80.000 livres à un commandant inutile ; 40.000 autres à un Intendant, 66.000 à un Lieutenant-Général aux huit Evêchés; 35.000 à un Lieutenant-Général, au Comté Nantais ; 14.000 à un Lieutenant de Roi de la haute Bretagne, autant encore à un autre de la basse ; 30 000 à deux présidens Nobles des Etats, et un tiers moins au troisième, parce qu'il est roturier ; quand on entretient à grands frais un hôtel pour quelques cadets, et que l'on tient une liste de pensions pour une armée de Gentilshommes.

— Mais, Monsieur, il faut soutenir la pauvre Noblesse. — Oui ! quand on donne tout à la riche ; quand pour faire un aîné grand seigneur, on ruine toute une famille, quand une loi d'un dessein pervers deshérite et de plus interdit de toute industrie de malheureux cadets, afin de forcer des hommes libres à se faire esclaves des Rois, pour n'obtenir après trente années de travaux, que les gages d'un mercenaire, et une décoration avilie par d'indignes partages.

O Bretons ! peut on sans outrage vous présenter la vérité ? vous n'êtes point au niveau de votre siècle : l'esprit ancien règne encore parmi

vous ; et la raison en est naturelle. Vous avez longtemps eu sur nous l'avantage d'une constitution déterminée, qui ayant un caractère marqué, vous a mieux conservé le vôtre : mais comme elle fut fondée en des temps déjà reculés, vous avez moins pris des siècles modernes ; les autres Provinces se sont peut-être amolies en se poliçant ; mais vous, gardant vos anciens usages, vous conservez des préjugés, et vous repoussez la lumière. Aussi dans la révolution qui entraine maintenant toute la France, je tremble que vous ne vous trouviez les derniers à marcher.

Amis et citoyens ! en entendant cela, j'eus presque envie de me fâcher ; car enfin, disais-je en moi-même, cet homme manque de respect à Notre pays. Cependant, comme son intention était bonne, je ne tirai pas à conséquence, et je supposai pour le coup, m'être trouvé avec un gentilhomme. Il faut que l'honneur se paie.

Frères et amis, rassurons-nous, la dénonciation n'est point criminelle ; il ne s'agit que de supprimer la Requête, comme publiée sans nom d'imprimeur, c'est-à-dire en contravention aux réglements de la librairie. Vous allez dire : Et l'*arrêté des Nobles ?* Chut ! taisez-vous, Nosseigneurs ont fait une école, et s'ils allaient la réparer, cela brouillerait les idées ; car d'ordi-

naire. il n'y a de supprimé que les bonnes choses : depuis quelque tems, ils se négligent.

Frères! quand j'y pense, c'est pourtant une belle invention que les Règlements de la librairie! avec cela l'on vous met un baillon aux gens pour leur donner les étrivières, et l'on dit qu'ils ne souffrent point parce qu'ils ne peuvent se plaindre. Pour moi, en attendant qu'on me baillonne, je prends des à-comptes tant que je puis.

A propos de livres, mes amis, je vous recommande la lecture de quelques brochures du temps, dont se louent beaucoup les libraires, telles que les *Conditions nécessaires à la légalité des Etats-généraux*, les *Réflexions Patriotiques sur l'Arrêté de quelques Nobles de Bretagne*; les *Reflexions sur la prochaine Tenue des Etats généraux*, les lettres et arrêtés des trois ordres de Dauphiné ; mais surtout les Etats généraux convoqués par Louis XVI : il y a bien à dire sur les *Conditions* ; mais il y a de fort bonnes choses. Les *Réflexions sur la prochaine Tenue* sont très bonnes aussi, mais il faut que chacun paie son tribut d'homme (1).

C'est une grave erreur à l'auteur d'accorder

---

(1) On dit cet ouvrage de M. le comte d'H...res, gentilhomme d'Anjou.

au gouvernement la nomination de 72 ennemis du Peuple, aux Etats-généraux, c'en est une autre de vouloir réserver les grades militaires aux gentilshommes exclusivement, cela discorde à tous les principes ; c'est un préjugé de naissance qu'il rétractera incessamment ; je dis de naissance, car il est noble ; mais non pas de Bretagne. En réservant l'armée aux nobles, le roi aura, sous vingt ans, des Gardes Prétoriennes qui l'étrangleront : et nous, cent mille Despotes militaires qui nous pilleront, égorgeront, prendront nos biens, nos femmes, etc., etc. Pensez bien à cela !

Frères et amis ! l'autre Procureur-Syndic, aussi gentilhomme, est allé à Nantes pour tout *étouffer*. Il a fait peur à cinq Perruques qui ont désavoué nos douze Députés. Tant pis pour les Perruques, car nous les désavouerons elles-mêmes, et déjà il se fait des signatures par milliers. — On dit aussi que de tous côtés les Nobles font signer par leurs Maréchaux, par leurs Maçons, par leurs Perruquiers, etc., des désaveux de la Commune. Nos pauvres frères n'ont pas lu mon premier numéro, et ils ont tort ; car mon Dauphinois dit que la pensée est bien plus profonde qu'elle n'en a la mine. Aujourd'hui les Nobles ont besoin d'eux, ils vont leur promettre des miracles ; et quand ils les auront bien liés, ils les fouetteront de leurs pro-

pres verges. Frères et citoyens, entre vous, avertissez ceux qui s'égarent ; retranchez des bas de soie, un fichu, un pot de cidre et vous vivrez bien sans les nobles.

Amis, ce Procureur-Syndic qui est à Nantes, a écrit une lettre où il nous traite comme un ministre ; j'en suis fâché pour lui : il s'était montré si brave homme ! si zèlé patriote ! et nous l'avions si bien traité, tandis que les siens ne lui brûlaient pas une chandelle ! C'est singulier comme tout cela se tourne ! Ces Syndics-là veulent absolument nous céder une Place dès cette année.

Amis, ce Syndic a fait des calculs par lesquels il prétend prouver que la Noblesse contribue à toutes les charges publiques, Capitation, Fouages, même Corvée, dans la même proposition que nous. Sa lettre est précisément la substance de l'imprimé qui a pour titre : *Réponse d'un gentilhomme Breton à un Commerçant de Nantes* sur la requête de *Cottin*, etc., comme vous pouvez lire cela à bon marché, je vais vous dire quelques unes de mes réflexions sur la Logique de l'auteur.

N° IV

15 Décembre 1788,

Amis et Citoyens, l'écrivain gentilhomme (1) dit que M. Cottin a fait une démarche *illégale* en portant sa Requête au Roi; qu'il devait la présenter *aux Etats*, seuls compétens en matière de Constitution. Il a raison, ce gentilhomme : nous plaidons sur l'incompétence; il faut prendre la Partie pour Juge! — Mais, dit-il, vous avez le Tiers aux Etats. — Oui, et vous le tout. Nous dirons, *Messieurs de la Noblesse, vous-plaît-il* payer ? ... VETO; vous plaît-il nous donner des représentans?... VETO; Vous plait-il corriger tant d'abus?... VETO; plus rien à faire, et cependant nos Municipaux de Rennes et nos Avocats jurent par le Veto.

Les Etats ont seuls droit de juger. Nous le savons bien; mais vous, Nobles, vous entendez les Etats comme ils sont et nous comme ils doivent être, c'est-à-dire où TOUT LE PEUPLE BRE-

(1) Voyez la réponse d'un gentilhomme breton à un commerçant de Nantes, etc. (*Note de l'éditeur.*)

TON *sera dûment représenté par un nombre suffisant de députés qu'il aura librement choisis*, et non des Etats composés de Députés partiaux et insuffisans, et de Nobles factieux entachés désormais de la honte publique de la vénalité (1).

Citoyens, j'ai de l'humeur aujourd'hui, et quand je vous aurai raconté les nouvelles, vous verrez si je n'ai pas raison. Néanmoins, pour procéder méthodiquement, j'ai voulu éclaircir ce que les Nobles entendent par *leur droit de naissance* d'assister aux Etats. J'ai donc été chez un docteur en médecine et je lui ai demandé si, en naissant, les enfans nobles avaient quelque chose de particulier. Rien, m'a-t-il dit : comme tous les autres, ils sont de petits enfans bien pleureurs et bien faibles. — *Et des Droits?* Ils n'en ont qu'à la pitié. — *Mais le droit de séance aux Etats?* Oh! cela regarde l'autre Faculté.

J'ai donc été chez un jurisconsulte et je lui ai demandé si de tout tems tous les Nobles de

---

(1) C'est un fait notoire, que depuis vingt ans, les suffrages des gentilshommes s'achètent, dans les occasions, le prix modique de 12 et 6 livres par jour, et qu'ils sont casernés aux frais des aspirans aux places. La voix publique cite un emploi éminent déjà deux fois obtenu par le prestige de quelques louis qui coururent pendant la nuit de porte en porte.

Bretagne avaient eu droit d'assister aux Etats. Non, m'a-t-il dit. Nos Ducs, qui étaient de petits despotes féodaux, comme tous les Souverains de leur tems, n'y appelaient que ceux qu'il leur plaisait d'appeler, ou qui étaient assez forts pour les y contraindre. Ce ne fut qu'à l'époque de la Ligue que le parti d'Henri IV et celui de Mercœur, divisant la Bretagne, chacun d'eux tint en même tems des Etats, où pour accroître ses forces, il admit quiconque se présenta. C'est ainsi que dans nos troubles derniers les Nobles de cent ans et plus ont admis à leurs Assemblées et associé à leurs signatures les annoblis de nouvelle date, afin d'opposer plus de force aux attaques de deux Ministres. Il y a plus, cet usage de venir aux Etats est d'une date assez moderne, les procès-verbaux font foi que sur la fin du seizième siècle, on n'y voyait jamais plus de 15 à 20 gentilshommes, de 1600 à la régence, l'ordinaire est trente et quarante. Ce n'est que depuis cette époque, et depuis le Duc d'Aiguillon, que l'on a vu cette influence s'augmenter chaque jour et se porter jusqu'à 900 gentilshommes. Mais enfin, ai-je dit, comment définissez-vous le droit de séance ? — Je le définis un droit d'usage, de convention, de circonstances. — Et le droit de naissance ? — Il est de même que pour tous les autres Citoyens. Chacun a le droit d'assister aux *Etats*, c'est-à-dire à

l'assemblée de la Nation dont il fait partie; mais comme ce serait une cohue, l'on convient de nommer des Fondés de procuration, des Représentans, et il serait déraisonnable qu'une classe eût à cet égard des prérogatives.

Or donc, je dis que puisque nous ne sommes plus au tems de la Ligue, puisque les circonstances ont changé, notre conduite doit changer aussi; par conséquent retirant notre consentement, en supposant qu'il fût donné, nous abolissons le droit d'usage par notre droit de l'abroger, et cette abrogation est *légale*, quoi qu'en dise le gentilhomme, parce que la loi est la *Convention faite par le Peuple*, il ne lui manque que d'être mise en vigueur par le Roi, et c'est pour cet effet que M. Cottin, en son nom et au nôtre, a recouru à son autorité.

Qu'a demandé M. Cottin? Que demandons-nous nous-mêmes, sinon que l'on nous assemble pour constater notre désir? L'on dit que nous n'avons pas le droit d'articuler les chefs portés en la requête. Eh bien! nous les retirons; mais nous demandons qu'on nous assemble; nous le demandons nous qui ne sommes point la *Populace* de Quimper, quoique l'on veuille nous y confondre; mais qui sommes les Habitans et Officiers Municipaux des villes de Nantes, Saint-Malo, Vitré, Rennes, Rhedon, Montfort, etc., et les habitans des campagnes,

propriétaires, laboureurs, artisans, marchands, qui sommes le PEUPLE DE BRETAGNE, *nous demandons qu'on nous assemble*; nous disons plus, NOUS LE VOULONS, parce que cette VOLONTÉ est notre Droit, attendu que nous sommes le Peuple, dont la VOLONTÉ est essentiellement LÉGALE, parce que l'intérêt du Peuple est essentiellement l'INTÉRÊT *public*.

Mais cette Assemblée légale est précisément ce que les Nobles redoutent : Eh ! pourquoi la redoutent-ils ? Eux-mêmes ont l'imprudence de nous en dire la raison : c'est que, disent-ils page 4 de la Réponse, *leurs intérêts ne sont pas les mêmes que les notres*; c'est-à-dire qu'il leur importe peu qu'un ennemi étranger envahisse nos fortunes, pourvu qu'il respecte les leurs ; c'est-à-dire qu'il leur importe peu que les Ministres nous écrasent, pourvu qu'ils les ménagent : c'est-à-dire qu'il leur importe peu que la Nation soit anéantie, pourvu qu'eux-mêmes subsistent : c'est-à-dire que parmi nous il existe une Nation qui nous est étrangère, une Nation qui a des intérêts différens ; que dis-je ? différens ! des intérêts contraires, opposés aux nôtres ; c'est-à-dire en un mot, que dans notre sein nous nourrissons nos ennemis.

Oui, nos ennemis, et des ennemis aussi cruels que les Anglais et les Autrichiens ; car que ferait de plus une horde étrangère, si elle péné-

trait en Bretagne, que de lever sur nous des contributions, d'envahir nos biens, nos fortunes, de violer nos libertés et d'attenter à nos personnes ? Et n'est-ce pas là ce que font journellement nos gentilshommes ? N'est-ce pas eux qui épuisent le Trésor public ; lèvent, sous le nom de pensions, de grâces, bienfaits et gages, de vraies contributions hostiles ? Si les Ministres et le Roi redoublent le poids des impôts, n'est-ce pas eux, qui, sous le nom de Courtisans, Officiers, Magistrats les dévorent, et sont les vrais moteurs de l'inaction et du despotisme ? N'est-ce pas eux qui, par des exclusions de toute espèce, portent atteinte à nos droits, et enchaînent notre industrie ? N'est-ce pas eux qui, par l'effet de lois qu'ils dictent, accumulent en leurs mains toutes les propriétés et nous réduisent à l'état de mercenaires ? N'est-ce pas eux enfin qui, dans ce moment, attentent aux restes de nos libertés, à la sûreté de nos personnes, par leurs instigations auprès du ministre, par leurs manœuvres corruptives, à Nantes et à Rennes, et par leurs violences récentes à Saint-Brieuc ?

C'est un acte criant de despotisme que ce qui vient de se passer à Saint-Brieuc. Sur les réclamations des Citoyens, il y avait eu Assemblée de Ville. Le Juge Royal (1) s'était chargé

(1) On dit cet homme, par ailleurs târé pour sa con-

de porter le vœu du Tiers-Etat. Pendant qu'il remplissait ses fonctions, un Noble de la Commission des *Etats* l'a dénoncé aux Juges seigneuriaux du lieu, qui, contre le texte formel des ordonnances, sont descendus dans l'Assemblée, et l'ont troublée par leur présence, et par la rédaction d'un procès-verbal. Sur ce, Plainte, Information et Sentence qui renvoie l'affaire à la Cour (du Parlement). Là un avocat-général *Noble* a donné un réquisitoire à des Magistrats *Nobles*, d'où doivent résulter quatre décrets contre des Citoyens, dont le grand crime est d'avoir excité des réclamations justes.

Qu'ont fait de plus les Duumvirs Ministres, quand les Chambres assemblées, ils firent descendre des porteurs d'Ordres tyranniques ? qu'ont fait de plus les Agens du Despotisme, quand, forçant l'Hôtel de Cuillé, ils troublèrent le synode des Magistrats? et cependant cette assemblée était nocturne et clandestine ; elle n'avait pas les formalités prescrites... Et aujourd'hui, que par un concours solennel le Peuple se porte à des Assemblées licites ; aujourd'hui qu'il vit sous les lois que son courage a conservées, ces mêmes gentilshommes de robe et d'épée, si fiers ennemis des tyrans se revêtent de la tyrannie ! Ils se substituent aux Minis-

---

duite dans l'affaire des bailliages ; et il est fâcheux ici qu'une bonne cause se trouve en de mauvaises mains.

tres! Ils agissent dans leur esprit, raisonnent par leurs argumens, et parlent jusqu'à leur langage! Car c'est un tableau de comparaison à la fois curieux et indignant que celui de leurs défenses contre le Roi, et de leurs défenses contre le Peuple. Il se trouve qu'ils disaient alors tout ce que nous disons aujourd'hui ; et qu'ils nous répondent aujourd'hui tout ce qu'on leur répondait alors. Ils réclamaient la liberté des hommes, les droits des citoyens, le rétablissement et l'observation des lois qui fondent la prospérité de l'Etat sur le bien-être de chacun de ses membres ; et c'est ce que nous réclamons. Ils attaquaient des empiètemens d'autorité sur les dépositaires légitimes, des usurpations de pouvoir destructives de la Société, des infractions de lois expresses ou tacites, mais évidentes, parce qu'elles sont naturelles ; ils protestaient contre des usages déjà invétérés, par la raison que les abus ne se confirment point par l'usage et que la justice, la liberté sont des lois antérieures et imprescriptibles ; et maintenant ils disent le contraire.

Que si le Roi les eût pris pour Ministres soutenant sa cause des mêmes arguments qu'ils emploient pour la leur, ils eussent dit qu'ayant *reçu de ses ancêtres un pouvoir arbitraire, ce pouvoir était devenu son patrimoine, et que l'on ne pouvait le restreindre dans ses limites, sans*

violer la propriété; *qu'ayant, depuis plus de deux siècles, fait usage des Lettres de cachet, l'habitude les avait consacrées*, et ils eussent cité en leur faveur les arrêts de tous les Parlemens qui, en 1703, les ont sanctionnées par leurs enregistrements; ils eussent légitimé le prétendu droit d'imposer, par tous les actes approbatifs dont sont remplis les Registres des Cours; ils eussent soutenu à la Nation que les Magistrats étaient ses vrais Députés, etc., etc. Et n'est-ce pas ainsi qu'ils raisonnent quand ils défendent leurs abusives immunités d'impôts; leurs usurpations de prérogatives; quand ils nous disent que nos *Etats actuels* sont les Représentans de cette Province; quand ils affirment qu'il y a entre les trois Ordres parité d'*influence, balance d'autorité*. En vain leur montre-t-on au doigt que les faits seuls démentent leurs assertions; qu'il n'y a point d'égalité, parce qu'il y a deux *Ordres contre un* parce que, dans l'*Ordre du Tiers*, les Représentans ne sont point avoués, parce que le choix des Députés n'a été ni complet ni libre; parce que ces Députés, la plupart gangrenés de l'esprit noble, sont déjà les ennemis du Peuple. Ils ne démordent de rien et nient jusques à l'évidence. avec le front de Brienne (1) et de Lamoignon.

(1) Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que l'écrivain qui affichait ainsi son mépris pour Brienne ne

Et c'est à de semblables juges que nous devons porter nos plaintes ! C'est devant un tel tribunal que doit se plaider notre cause.

Oh ! si le sort m'eût fait la faveur de me placer aux premiers rangs du Peuple, si la plus humble des Villes qui députent m'eût chargé du soin de sa défense, honoré d'un si saint emploi, j'eusse porté à le remplir des sentiments qui m'en auraient rendu capable ; siégeant dans la Salle des Etats le dernier parmi mes confrères, ni la solennité du spectacle, ni la multitude des gentilshommes, ni l'ostentation de leur dignités, ni le son pompeux de leurs titres, ni la comparaison de notre petit nombre ne m'en auraient pu imposer. Contemplant d'un œil calme ce grand appareil, j'aurais attendu en silence qu'arrivât mon rang de parler, et quand après quelques débats nos Députés partiaux ou intimidés auraient lâchement rendu les armes, moi prononçant mon opposition, je me serais enfin levé. Sans doute un murmure éclatant eût accueilli ma résistance ; mais paisible dans le tumulte, ferme et décent en mon maintien, modeste sans abaissement, assuré, mais sans arrogance, j'eusse laissé un libre cours à la clameur de l'intérêt blessé, et lorsque la rumeur

---

pouvait être un de ses agents même « supérieur et distingué ». — Se reporter à la page 75. L.-S.

populaire se serait enfin épuisée, alors le cœur plein de la grandeur de mon ministère, fort du cri de ma conscience, gage de succès, je serais descendu dans l'arène pour y lutter *seul contre tous*. Que dis-je seul! Tandis que les yeux du vulgaire m'auraient vu faible et isolé, mon imagination plus vraie réalisant à mes regards la Nation entière que j'aurais eu l'honneur de représenter m'eût environné tout à coup d'une multitude innombrable; j'eusse embrassé, dans mon esprit, toute l'étendue de la Bretagne; j'eusse compté ses bourgs, ses hameaux, ses ports, ses arsenaux, ses villes; j'eusse assemblé leurs habitants de tous les âges et de tous les sexes; j'eusse convoqué les Laboureurs, les Artisans, les Matelots, les Négocians, les Corps de Métiers, les Familles, Vieillards, Hommes, Enfants et j'aurais fait descendre toute cette multitude au milieu de la salle du *Théâtre* (1) : alors aggrandissant mon âme de la grandeur de ce spectacle, j'aurais accumulé dans mon sein les volontés, les intérêts, les opinions, le courage de tant de milliers de Citoyens, et ayant pour force de raisonnement la vérité, la justice; pour éloquence un sentiment profond d'indignation et pour talent l'enthousiasme du bien public; j'eusse fait tonner sur l'Assemblée des No-

(1) Nom de la salle des Etats.

bles la voix de deux millions d'hommes et j'aurais écrasé de la puissance de tout un Peuple cette petite bande de rebelles (1).

Citoyens, j'étais dans l'agitation de ces sentiments, lorsque mon ami est entré chez moi. Plein de mon sujet, voyez, lui ai-je dit, l'indignité de ces Nobles de robe et d'épée ! et lui racontant ce qu'ils ont fait à Saint-Brieuc, à Quimper (2). à Nantes, à Rennes, etc. Croiriez-vous, ai-je ajouté, que nombre d'entre eux ont le front de dire que *s'ils eussent deviné cela, ils eussent laissé faire les Ministres ?* Mon ami, m'a-t-il dit, apaisez-vous, vous êtes trop ému : sans doute ceux qui tiennent ces propos sont des gens malhonnêtes. Mais ces gens-là raisonnent juste : car les ministres tenaient leur jeu ; le mal est que les deux fripons n'ont point voulu de partages. Que faire à cela ? Tout l'*Ordre* à la fois ne peut être ministre. — Et ces Parlemens, ai-je repris, qui prétendent que nous sommes des ingrats, comme s'ils n'avaient pas dû cette

---

(1) Tout ce passage est écrit de main de maître et trahit la plume de Volney. L.-S.

(2) Oui à Quimper ; car encore que l'adhésion aux bailliages ministériels fut une grave erreur, elle ne méritait cependant pas la persécution rétroactive du Parlement : et quand tout un canton est armé contre ce Tribunal avec tant d'opiniâtreté, n'est-il pas à présumer qu'il a de bonnes raisons de s'en plaindre ?

expiation à tant de fautes ; comme si leur bienfait n'était pas leur devoir, et leur intérêt propre ? — Mon ami, vous avez raison ; il y a moins d'ingrats qu'on ne pense ; mais les bienfaiteurs sont des usuriers qui prêtent cent pour avoir mille. Aussi un philosophe (1) a dit : l'*histoire des bienfaiteurs est un chapitre de plus à joindre à l'histoire des tyrans.*

Tout ceci me rappelle celle de cet Italien qui pendant qu'il fut Cardinal fit si bien la guerre au Pape qu'il le dépouilla de presque toutes ses prérogatives, et qui, ensuite devenu Pape, la fit si bien aux cardinaux qu'il les remit en esclavage.

Mon ami, voilà l'Histoire universelle ; nous avons tous la manie du pouvoir : à bien, à mal, nous voulons tous être Despotes. Dans l'Etat, chaque individu, chaque corps s'efforce d'attirer à soi la puissance : or, comme elle réside dans le Peuple, chacun l'appelle à son secours et crie : « *Messieurs, je veux le bien public.* Si dans le choc des factions, l'une l'emporte, adieu la liberté de tous. Que peut-il arriver de mieux ? Que tous restent en équilibre : aussi, comme le dit fort sensément l'auteur des *Réflexions sur la prochaine tenue des Etats généraux :* « C'est un grand bonheur pour la France que

(1) Feu M. Thomas.

dans la lutte du Roi et des Parlemens, aucun des deux partis n'ait remporté la victoire complète. »

Tenez, vous voyez ce que nous sommes en Dauphiné : eh bien ! il a été un moment où nous avons chancelé. Heureusement le *Tiers* chez nous était éclairé ; il nous a remontré notre injustice, et comme nous étions éclairés aussi, nous l'avons sentie, et nous nous sommes exécutés de bonne grâce. Notre malheur à nous est de n'avoir pas été plus voisins des Cantons suisses, et des imprimeries de Genève : mais cela viendra.

Puis prenant en main la *Réponse d'un Gentilhomme Breton*, est-ce là ce qui vous a mis en colère ? Sans doute, repris-je ! Un écrivain sourd et aveugle ! qui de tout ce qu'on lui a répondu ne voit et n'entend rien ; qui, nouveau Lamoignon et Brienne vous soutient la *légalité de ses Etats*, la parité de puissance entre les Ordres ; qui nous dit que nous régissons l'impôt, parce que nous avons en petite partie la faculté de l'égailler ; qui va jusqu'à dire dans sa lettre que notre condition est la même que celle de la Noblesse ! — Eh bien ! proposez-lui de troquer. Puisque mille Députés et 12 sont égaux, faites ensemble un échange.

Ensuite arrivant au calcul où l'on prouve qu'un Gentilhomme de 150 mille livres de rente

paye 17400 livres au Roi : Comment dit-il, voilà des calculs ! Oui, repris-je, des calculs pour prouver qu'un homme qui a par an 132 mille livres net, est quitte envers la Société. N'est-ce pas un abus énorme qu'un individu engloutisse ainsi le travail de trois cents familles ! Que douze ou quinze cents citoyens se fatiguent toute l'année pour le repos d'un seul homme ! — Eh ! mais voudriez-vous la communauté des biens ? — Non certainement, car il serait injuste, quand les travaux sont inégaux, que les jouissances fussent égales. Voudriez-vous de nouveaux partages?—Je ne veux point d'absurdité ; les Nobles nous en prêtent en vain pour nous ridiculiser ; nous ne sommes point déraisonnables ; nous ne voulons point renverser l'ordre naturel et social : nous voulons, au contraire, le rétablir, quand ils l'ont troublé. Et n'est-ce pas le trouble que d'avoir introduit, par exemple, la loi du *droit* d'aînesse, qui, pour un seul individu, déshérite toute une famille? Pour accumuler ces 150 mille livres dans la main de l'homme cité, combien n'a-t-il pas fallu ruiner de cadets depuis quatre siècles ? Voilà d'où viennent ces fortunes énormes qui corrompent la Société ; et voilà les lois qu'il faut proscrire pour rétablir non une égalité chimérique, mais un équilibre de justice du droit à la propriété.

Vous avez de l'humeur, me dit mon ami. Eh !

comment n'en aurais-je pas avec tant de sujet d'en avoir? Comment voulez-vous, par exemple, que je voye de sang-froid l'affaire de Saint-Brieuc?

Que vont devenir les Décrétés de Saint-Brieuc? Quelle ressource ont-ils? Une ressource bien simple; la formule de la cédule évocatoire, qui déclinant le Parlement comme Noble et Partie, portera l'appel à un Parlement roturier. — Et s'il n'y en a point? — Il faudra en faire un, et ceci vous est un bon avis de l'importance de réformer le vôtre.

Amis et Citoyens! Depuis quelque temps, considérant combien de choses j'entends chaque jour de ce Dauphinois, j'ai pris le parti d'en tenir note et d'en dresser un petit recueil dont je veux faire une espèce de Symbole à l'usage des bons citoyens : je ne vous en dirai aujourd'hui que deux ou trois articles qui m'ont paru très importans.

Il dit, qu'il n'en coûte pas plus de bâtir à neuf que de rebâtir du vieux, et l'on est beaucoup mieux logé; et il ajoute, qu'il a toujours vu se repentir ceux qui, par économie, réparaient les baraques.

Il dit, que si nous ne rasons pas de fond en comble notre gothique Constitution, nous aurons toujours une tournure gothique; et il

ajoute que nous devrions aussi rebâtir Rennes, comme il était avant l'incendie.

Il dit que les enfants qui regardent trop le fossé avant de sauter prennent la peur et y tombent ; et il ajoute, que si les 42 n'avancent pas rondement, ils feront la culbute.

Il dit, qu'au lancer d'un vaisseau, tant que l'on tient la cheville, on est maître de la machine ; mais qu'une fois parti, il est trop tard de s'aviser ; et il ajoute que si les 42 accordent le premier sou, il n'y a pas de raison pour eux de refuser cent millions.

Il dit que pour prendre les oiseaux, il faut porter le filet tout fait ; et il ajoute, que les 42 doivent porter le leur dans leur poche, avec ces mots : *Rien* ou *Signez*.

Il dit, qu'on n'a jamais fait tant de choses avec si peu de mots ; et il ajoute que NON est devenu l'art de gouverner.

Il dit, que quand les bons Généraux ont de mauvaises troupes, ils mettent du monde à la queue pour sabrer ceux qui fuient ; et il ajoute que, pendant la Bataille des *Etats*, les communes doivent se tenir derrière, afin que si les 42 reculent, elles les cassent sur la place ; et sur ce que je lui ai demandé, ce qu'on ferait des gens cassés, il m'a répondu : il faudra en faire des *Nobles de Bretagne*.

Il dit que la bataille des Trente, pourtant si

célèbre, ne fut qu'un combat de coqs pour le plaisir de la compagnie ; et il ajoute : que celle des 42, s'ils ont du courage, fera comme celle des Suisses qui secouèrent le joug des Allemands, vingt fois plus forts qu'eux.

N° V

25 décembre 1788.

Amis et Citoyens ! je ne suis pas encore mort, mais je n'en vaux guère mieux : je crois que les Nobles m'ont *jeté un sort*. Depuis mon dernier numéro, j'ai failli me rompre dix fois le cou ; ensuite la *Brienne* m'a pris. Mon métier est sujet au rhume. Il m'a fallu garder le lit et j'ai cru que j'y resterais. Pendant ce temps-là, *mon Cousin* m'apprenait de fâcheuses nouvelles. Il me disait que les Nobles avaient mis debout tous leurs limiers pour me rencontrer, et que leurs frères, au bonnet quarré, avaient demandé quatre espions à Paris, et que se tenant sûrs de leur coup, ils faisaient venir deux Inquisiteurs d'Espagne pour faire de moi un auto-da-fé. Tout cela m'a donné sur la tête, la fièvre est

venue, le délire s'en est mêlé, et je ne rêvais plus que Nobles, que Commissaires de Parlement, que *décrets de prise de corps, interrogatoire sur la sellette, question ordinaire et extraordinaire, et finalement grillade judiciaire pour cas résultans du procès!* Heureusement la fièvre a cédé, et tous ces vilains phantômes ont disparu devant le bon sens et la santé ; mais la tête me reste faible, je ne puis écrire une heure de suite, et j'étais fort embarrassé pour remplir auprès de vous mon ministère, au début de la nouvelle année, quand mon bon ange m'a procuré une lettre où j'ai trouvé la moitié de ma besogne faite : cette lettre est de mon Dauphinois ; car vous saurez, qu'en attendant nos Etats, il est allé en Basse Bretagne, à Saint-Brieuc, à Quimper, à Hennebond, pour juger par lui-même de la situation des affaires.

Il vous souvient que, sur la fin du mois dernier, les Chanoines de notre Cathédrale firent aussi un arrêté par lequel, protestant contre toute innovation, et invitant tous les Chapitres à les imiter, ils se déclarent fauteurs de la Noblesse et ennemis du Peuple. Je ne manquai pas de mander cette nouvelle à mon ami ; et lui observant que ces Prêtres étaient nés dans notre ordre, je lui témoignais mon étonnement et mon chagrin de leur désertion : voici ce qu'il vient de me répondre à ce sujet :

« En vérité, mon cher ami, pour un homme « de votre métier, je vous trouve aussi arriéré « que vos compatriotes. Quoi? vous voudriez « que des chanoines eussent des vues patrioti- « ques? qu'ils fussent épris de l'amour du bien « public? Est-ce que des hommes qui ont ab- « juré la terre ont une patrie? Est-ce que des « individus qui ont brisé les plus doux nœuds « du sang, ont des Concitoyens? Vous vous « étonnez qu'ils aient l'esprit noble et quelle « différence faites-vous donc d'un Chanoine à « un Gentilhomme? J'avoue, qu'à l'extérieur ils « ont quelques signes distinctifs; et que cet au- « allemand qui s'est amusé à dresser un sys- « tème botanique des Moines, en les classant « comme *Linné*, dans leurs capuchons, leurs « cordons, etc., pris pour pétales et pistils; que « cet auteur, dis-je, aurait pu en faire deux gen- « res, qu'il eut décrit l'un par la phrase *capite « impennato tricorni, caudâ ferreâ*, à tête trian- « gulaire panachée (chapeau à plumet) et *queue « de fer* (l'épée) et l'autre *capite qua trangulari « caudâ cariatidis*, tête quadrangulaire (bonnet « carré) et pieds en cariatide (à raison de la sou- « tane) : mais je suis persuadé qu'au caractère « intérieur et essentiel, il eut comme moi, dé- « fini le Chanoine et le Gentilhomme également, « *ens recumbens et consumens, prorsùs inutile*

« un être chommant et consommant, en résul-
« tat très inutile...

« Or, d'après cette inutilité des Chanoines,
« dans la machine sociale, comment voulez-
« vous qu'ils ne s'opposent pas à toute innova-
« tion, quand toute innovation menace de ré-
« forme : Dites-moi dans votre conte de la
« grande Dame malade (n° 2) croyez-vous que
« si l'on prenait l'avis des souris et des rats qui
« profitent du désordre de la maison, pour ron-
« ger jambons et fromage, ils opinassent pour
« la réforme ? Et que sont les Chanoines, s'il
« vous plait, sinon les rats dans le fromage ? Ils
« le sentent bien, et mieux que vous : aussi,
« dans tous les cas font-ils leur possible pour
« s'opposer à tout changement, se regardant
« comme *dénichés*, si jamais l'on porte la *chan-*
« *delle* dans la cave et dans les greniers.

« A propos de chandelle, il me revient une
« bonne histoire, non de celles que l'on fait à
« plaisir, mais une histoire très réelle, telle
« qu'avec tout l'esprit du monde on ne saurait
« la controuver.

« Vous connaissez la ville de Tours, jadis
« métropole de votre Bretagne ; eh bien ! à
« Tours, il y a quatre ans, le maire de la ville,
« celui-là même qui vient de figurer au rang
« des notables, le maire, dis-je, et les princi-
« paux habitans, excités par l'exemple de la

« plupart des grandes villes, jugèrent convena-
« ble à la sûreté, à la dignité de la leur, d'y éta-
« blir des lanternes publiques, dites réverbères.
« Le 29 décembre 1784, la municipalité s'étant
« convoquée, le projet en fut arrêté. Par une
« nonchalance assez ordinaire aux Hôtels-de-
« Ville, l'exécution en demeura suspendue;
« mais l'idée ayant repris vigueur en août
« 1786, l'on mit enfin la main à l'œuvre, et
« l'on prépara l'éclairement pour l'hyver sui-
« vant.

« Pendant ce temps naquit une rumeur se-
« crette : des gens du Peuple se plaignant qu'on
« ajoutait une nouvelle dépense à leurs charges
« commencèrent de murmurer : je ne les blâme
« point, si comme il est possible, les officiers
« municipaux avaient réparti la taxe d'une ma-
« nière peu juste : mais bientôt des gens aisés,
« des riches, des opulens qui ne pouvaient pré-
« texter qu'on leur retranchât sur le nécessaire,
« ni même sur l'utile, élevèrent aussi la voix :
« si bien que la ville de Tours se partagea en
« deux factions, celle de la *lumière* et celle des
« *ténèbres*. L'hyver vint; et son influence ac-
« crut le parti des *ténèbres*; la haine des *lumiè-*
« *res* éclata, les mécontens enhardis se montrè-
« rent; on déclama hautement contre les réver-
« bères; enfin les choses en vinrent au point
« que le peuple s'ameuta, insulta Echevins et

« Maire, assiégea celui-ci dans sa maison, et
« brisa toutes les lanternes.

« Les Tourangeaux, me direz-vous, sont
« donc des fous, des enragés ; — Point du tout,
« ils sont de bonnes gens, d'ordinaire très paci-
« fiques, Mais pourquoi donc cette lubie? C'est
« qu'ils ont des chanoines comme les autres ;
« voici le fait. A Tours existent deux chapitres :
« l'un de la *Sainte église* de Saint-Gatien, l'autre
« de la *Noble et insigne église de Saint-Martin* ;
« tous deux, grâce aux folies de nos ayeux, ri-
« chement dotés en fonds de terre : par dona-
« tions et legs pieux, pour concessions en l'autre
« monde, ils possèdent dans celui-ci un vaste
« fief et nombre de maisons dans la ville. Or,
« comme la taxe des réverbères retombait sur
« les propriétaires, ces saints personnages ef-
« frayés de s'y trouver pour six ou sept cents
« livres, résolurent de faire échouer l'entre-
« prise. Le moyen fut tout simple ; on ameuta
« les locataires, qui n'eurent garde de résister ;
« on clabauda chez les amis, qui clabaudèrent
« par amitié, on compassionna les gens riches
« qui aiment à prendre en pitié ; on prit pour
« juges mères et filles qui furent charmées de
« juger ; et vous concevez maintenant le vacar-
« me. Forts enfin, de la voix publique, les cha-
« noines levèrent le masque, et se constituant
« champions du peuple, ils intentèrent un bon

« procès à la municipalité. L'affaire fut portée
« au Conseil, et chacun fournit ses *Mémoires*.
« Or, devinez le moyen des Chanoines. —
« *Réclamations au nom des pauvres*, me direz-
« vous d'abord. — Oui, et bien étayés des si-
« gnatures de tous les curés. — *Plaintes en fa-*
« *veur des artisans, pour qui des réverbères sont*
« *luxe inutile; inculpation des gens riches qui*
« *n'auront pas assez payé. Précisément. Autre*
« *inculpation des municipaux qui auront eu la*
« *faiblesse de se prévaloir de leurs privilèges.* —
« Vous y êtes.— *Réclamation contre la Munici-*
« *palité, comme ne représentant pas légalement*
« *la Commune.* Il est vrai, un peu de cela, mais
« très légèrement; les chanoines n'entendent
« guère le vrai droit public; — *mais je ne vois*
« *plus rien à dire;* je le crois; on ne devine pas
« cela. Eh bien? Les chanoines ont ajouté en
« propres termes, dans un imprimé que j'ai lu :
« *Que la lumière* favorisera les vols de bourses,
« les insultes de toutes espèces; que l'illumina-
« tion donnera aux libertins et libertines, dont
« (hélas) le commerce infâme n'est que trop
« connu à Tours, plus de facilité de sortir tous
« les soirs; qu'il est remarquable que déjà ce
» commerce a surtout lieu au clair de la lune;
« en sorte qu'il est bien évident que la lumière
« favorise le crime, la débauche et est plus nui-
« sible qu'utile à la sûreté publique.

« De là ne suit-il pas qu'on devrait aussi sup-
« primer la lune ? Soit béni le ciel, mon ami, de
« nous avoir donné le soleil, *sans prendre* d'avis !
« car si le très Haut eût fait à ce sujet une assem-
« blée de *Notables*, il y eût pour le moins 103
« voix contre 37, pour ne point avoir de soleil.

« Si maintenant vous songez que chaste
« homme feu *Grégourt* fut collègue de ces cha-
« noines, vous serez sans doute édifié de leur
« zèle pour les bonnes mœurs. Les plaisans qui
« voyent tout en mal, en ont coûtè bien des
« folies. Moi, pour vous en dire la morale, j'em-
« prunterai le mot d'un de mes amis, le baron
« d'H.-ch. Le député de St-Martin, l'abbé H.,
« jadis jésuite, l'ayant trouvé aux Thuileries, et
« l'ayant longuement ennuyé *des intrigues des*
« *Municipaux*, de la *misère du pauvre peuple*, de
« l'*odieux des réverbères :* M. l'abbé, interrompit
« le Baron, savez-vous ce qui m'étonne le plus
« dans cette affaire? C'est de voir qu'au dix-
« huitième siècle, des gens de votre robe osent
« encore se montrer aussi ennemis de la lumière
« au physique qu'au moral.

« Mon ami, dans toute cette affaire, vous
« n'aurez d'ecclésiastiques en votre faveur, que
« les curés et leurs vicaires, c'est-à-dire le seul
« clergé de France réellement utile, vraiment
« lié à la constitution. Tout le clergé supérieur,
« c'est-à-dire le clergé riche et inutile, évêques,

« abbés, chanoines, etc. etc., sera contre vous ;
« il y aurait trop à perdre pour cette classe, si
« l'on rétablissait le bon ordre ; et je suis tenté
« d'en féliciter la Nation ; car, vu l'impossibilité
« absolue qu'elle succombe en cette lutte, il est
« avantageux pour elle que tous ses ennemis se
« décolent et soient vaincus sans capitulation,
« afin qu'elle leur impose des lois de stricte jus-
« tice. »

FIN DE LA SENTINELLE DU PEUPLE.

APPENDICE

APPENDICE

I

NOTICE BIOGRAPHIQUE

1757 — 3 février.— Naissance de Constantin Chasseboeuf de Volney, à Craon.

1764 — Il entre au collège d'Ancenis.

1769 — Il en sort pour entrer au collège d'Angers.

1774 — Il part pour Paris où il suit les cours de médecine pendant trois ans.

1781 — Il publie son *Mémoire sur la chronologie d'Hérodote*, qu'il adressa à l'Académie et dont le retentissement lui ouvre les portes du salon de Madame Helvétius et lui conquiert l'amitié du baron d'Holbach et de Franklin.

1782 — Il retourne au pays pour se préparer par toutes sortes d'exercices physiques à son grand voyage en Egypte et en Syrie.

1783 — Il part de Marseille et se dirige sur le Caire où il passe quelques années à observer les mœurs et les coutumes d'un peuple tout nouveau pour lui. — Ensuite il s'enferme pendant huit mois dans un couvent copte, au milieu des montagnes du Liban, pour apprendre l'arabe qui devait lui permettre de pénétrer dans l'intérieur du pays.

1786 — De retour en France, il publie son *Voyage en Egypte et en Syrie*, qui obtient un succès considérable.

1788 — Il se rend à Rennes, au moment des troubles, et fait paraître son pamphlet de la *Sentinelle du Peuple*. — Il est nommé directeur général de l'agriculture et du commerce en Corse.

1789 — Il est élu député aux États-Généraux par la province d'Anjou et donne sa démission de directeur général de l'agriculture et du commerce en corse.

1891 — Il publie les *Ruines* ou Méditation sur les révolutions des empires. — Il renvoie à Catherine II la médaille d'or qu'elle lui avait fait offrir après la publication de son *Voyage en Egypte*, quand elle eut pris parti contre la France.

1792 — Il se rend en Corse et y achète le domaine La Confina, près d'Ajaccio, qu'il appelait ses *Petites Indes*, mais les troubles que Paoli suscite dans l'île le forcent bientôt à la quitter.

Il publie le *Catéchisme du citoyen français.*

1793 — Après les événements tragiques de janvier et de mai 93, il n'hésite pas à flétrir les jacobins. Il est arrêté comme *royaliste* et ne recouvre la liberté qu'au 9 thermidor.

1795 — Il est nommé professeur d'histoire à l'école Normale et après la suppression de cette école, il part pour l'Amérique où Washington lui prodigue des marques publiques d'estime et de confiance. Pendant son séjour aux États-Unis il est nommé membre de l'Institut et publie sa *Lettre au docteur Priestley.*

1798 — Il rentre en France à la nouvelle de la mort de son père et publie un fragment de son grand travail sur l'Amérique, sous le titre : *Tableau du climat et du sol des États-Unis.*

1799 — Il seconde le 18 brumaire de tous ses efforts et refuse le poste de ministre de l'intérieur que lui offre le Premier Consul pour le récompenser de ses services. — Il est nommé sénateur.

1804 — Lors de la proclamation de l'empire, il envoie sa démission à l'empereur qui la refuse et le Sénat décrète quelques jours après qu'il n'accepterait la démission d'aucun de ses membres. Nommé comte, il se retire à Candé, en Anjou, dans une propriété qui lui venait de son père et se

livre exclusivement à ses travaux de philologie.

1805-1814 — Il publie ses remarquables études sur la *Simplification des langues orientales*, sur l'*Alphabet européen*, sur les *Vocabulaires comparés du professeur Pallas*, son *Discours sur l'étude philosophique des langues*.

1814 — Il publie ses *Nouvelles recherches sur l'Histoire ancienne*.

1815 — Il est nommé pair de France par Louis XVIII.

1718 — Il fait paraitre, à propos du sacre du roi Louis XVIII, son *Histoire de Samuel*.

1819 — Il écrit à Lanjuinais ses trois lettres sur l'alphabet phénicien.

1820 — 20 avril. — Mort de Volney. — Trois jours avant de mourir il avait institué le comte Daru son exécuteur testamentaire et légué à l'Institut une somme de 24.000 fr. en biens fonds pour fonder le prix qui porte encore son nom.

II

EXTRAITS DU REGISTRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRAON

1re délibération

Aujourd'hui onze avril mil huit cent dix-huit.

MM. Joseph Halligon, Henri Denis, Nicolas Bernier, René François Lair de la Motte, Jean Chauvin, Pierre Monnier, Paul Poupard-Duplessis, Thomas Gallois, Jean Rousseau, René Delacroix, Pierre Brionne, Noel Aubert, René Lucas, Julien Charles Pivron (curé) et Joseph Aimé Letort-Lhommeau, conseillers municipaux, réunis au lieu ordinaire des séances de la mairie pour délibérer sur l'établissement mutuel à Craon, par autorisation de Monsieur le Préfet en date du 8 de ce mois.

Monsieur Pierre Anne Letort-Beauchêne maire, présents, Messieurs François Chauvigné et Félix François Hedouin-Grandmaison, adjoints, a donné lecture d'une lettre de Monsieur le Préfet en date du 31 mars dernier, par laquelle il annonce que Monsieur le comte Volney, pair de France, a bien voulu mettre à sa disposition une somme de mille francs ponr servir à établir une école d'enseignement mutuel à Craon, afin d'assurer des moyens d'instruction aux enfants des pauvres qui l'habitent : que Monsieur Garry, professeur, se rend à

Craon pour se concerter sur le choix du local, la construction et la fourniture des bancs et autres objets nécessaires, et pour le choix de l'instituteur à former, cette lettre portant invitation de l'aider de conseils, influence et autorité dans sa mission, afin de seconder Monsieur le comte Volney dans cette louable intention.

Monsieur le Maire a dit que de concert avec Monsieur Garry, ce professeur se chargerait de l'achat et confection de tout le matériel, que le réfectoire du bâtiment appartenant à la mairie, étant le seul local convenable, serait réparé par les soins de la mairie et qu'il avait été reconnu que le sieur Claude Leroyer, instituteur primaire à Craon, possédait les connaissances nécessaires pour que la direction de l'enseignement mutuel pût lui être confié ; qu'en conséquence il avait demandé à Monsieur le Préfet la réunion du Conseil municipal pour lui soumettre cet objet, lui faire connaître les dépenses qu'il occasionnerait, afin qu'il pût aviser aux moyens d'y subvenir, que le huit de ce mois Monsieur le Préfet lui avait accordé une autorisation suffisante et l'avait invité à proposer une cotisation volontaire, moyen qu'il jugeait le meilleur et le plus prompt de tout.

Ensuite il a observé que ladite somme de mille francs était destinée à payer à Monsieur Garry quatre mois d'honoraires qu'il employerait à diriger l'enseignement à raison de cent trente francs par mois, et le reste à l'achat du mobilier qui, par évaluation approximative, paraitrait ne devoir pas excéder, à moins que, dans l'exécution, il ne se trouve quelques objets oubliés ; que la dépense à la charge de la commune serait d'abord l'insuffisance des mille francs si le cas échéait, les réparations du local estimées par experts à la somme de 590 francs, ensuite le traitement du maître de l'école à raison de 500 francs qu'il a demandé par an, ce qui ferait pour huit mois 335 francs, le chauffage dont il faudra s'ap-

provisionner au cours de cette année pour l'hiver prochain et le remplacement de nombre d'objets qui s'usent et se brisent, ce qu'il a évalué en totalité à la somm de onze à douze cents francs.

Enfin il a invité le conseil à prendre, dans sa sagesse, telle détermination qu'il jugerait concilier tous les intérêts.

Sur quoi délibérant le Conseil Municipal a arrêté ce qui suit :

Il y aura une école d'enseignement mutuel à Craon, dont la direction sera confiée à Monsieur Claude Le Royer déjà instituteur primaire en cette commune. Il recevra pour toute indemnité un traitement qui sera pour 1818, à raison de quatre cents francs par an et de cinq cents francs pour les années suivantes.

Monsieur le Maire fera procéder de suite à l'adjudication au rabais des travaux à faire pour réparer le local reconnu convenable afin que le tout puisse être prêt les premiers jours du mois de mai prochain.

Il sera pourvu aux dépenses que nécessitera cet établissement par une cotisation volontaire recueillie par des Commissaires sauf à pourvoir à son insuffisance sur le rapport qu'ils en feront.

Sont nommés commissaires, pour cette année, MM. Delacroix, Halligon et Denis, conseillers, et sur ce que Monsieur Delacroix a observé que des affaires urgentes l'empêchaient de répondre à l'appel de ses collègues, Monsieur le Maire a été invité à le remplacer, ce qu'il a accepté.

Messieurs les Commissaires sont autorisés à s'entendre avec Messieurs les Maires des communes voisines, afin d'obtenir un plus grand nombre de souscripteurs et faire participer au bienfait de cet établissement tout le canton de Craon autant qu'il sera possible.

Le Conseil Municipal devant, conformément à l'article 16 de l'ordonnance du 29 février 1816, fixer le montant

de la rétributions à payer par les parents, les sommes qui rentreront par suite de l'exécution de cet article seront inscrites sur le tableau de souscription et celles provenant de la souscription pourront être compensées.

Il sera fait une adresse de remerciements à Monsieur le comte Volney, pair de France, elle sera rédigée par Messieurs les Commissaires, présentée au Conseil pour être approuvée et signée dans la séance qu'il ajourne au 8 mai prochain pour entendre le rapport et délibérer sur ce quoi de besoin.

Fait et arrêté les dits jours et au dit.

Signé : BERNIER, BRIONNE, MONNIER, GALLOIS, CHAUVIN, HALLIGON, LUCAS, AUBERT, DELACROIX, LEFORT, PIVRON (curé), LAIR DE LAMOTTE, ROUSSEAU.

2e délibération

Aujourd'hui huit mai mil huit cent dix-huit.

Messieur Joseph Halligon, Henri Denis, Joseph Aimé Letort-Lhommeau, Michel Guesdon, Chevalier de Saint-Louis, Julien Joseph Charles Pivron curé de Craon, Jean-Baptiste Dupont, Pierre Monnier, Jean Rousseau, Aimé Fougeray, René Delacroix, Nicolas Bernier, Jean Chauvin, Thomas Gallois, Pierre Brionne, René Lucas, conseillers municipaux réunis au lieu ordinaire des séances de la mairie par suite de l'ajournement du onze avril dernier.

Monsieur le Maire donne lecture de l'adresse votée, elle a été approuvée, elle est conçue en ces termes :

« Monsieur le Comte, nous vous devons l'établisse-
« ment d'une école d'enseignement mutuel. Notre ville
« privée du commerce qui s'y faisait autrefois, ne possé-
« dant plus rien de ce qui peut y procurer de l'emploi,

« épuisée par les grands sacrifices qu'ont commandés « depuis 1812 les malheusr de ses nombreux indigents, « n'aurait pu seule leur procurer cet autre genre de « secours. Votre bienfaisance nous a mis dans le cas « d'exécuter ce que nous désirions depuis si longtemps ; « nous l'avons fait connaître à nos concitoyens, et tous, « pour vous témoigner notre reconnaissance avons fait « une souscription volontaire qui atteindra le but. « Veuillez reconnaître en cette action l'hommage d'une « ville qui se glorifie de vous avoir vu naître. Puisse cet « établissement faire le bien que nous en espérons et que « vous en attendez et daignez lui continuer votre protec- « tion. »

Messieurs les Commissaires ont dit que la souscription volontaire s'élevait déjà à la somme de sept cent soixante dix-sept francs dont 531 reçus et 246 à recevoir ; que plusieurs des souscripteurs avaient promis augmenter leur cotisation lorsque cette nouvelle méthode d'enseignement serait mise en pratique ; et que l'on devait encore espérer de quelques habitants qui étaient absents lors de la présentation du registre à domicile ; qu'ainsi il y avait lieu de croire que les fonds seraient suffisants pour acquitter les dépenses.

Le nombre des enfants inscrits pour entrer à l'école étant plus fort que le nombre de places' il a été proposé pour cette fois de n'admettre parmi les enfants de non payants que ceux qui auraient terminé leur huitième année au 1er janvier dernier, à moins qu'il n'y eût des places vacantes : de fixer à douze francs la rétribution annuelle à payer par les parents dans le cas de faire ce sacrifice ; d'appeler indistinctement les enfants par rang d'âge et d'instruction ; de fixer pour l'avenir l'ordre d'entrée par l'ordre d'inscription.

Sur quoi le Conseil délibérant, adopte les propositions ci-dessus, et apercevant par le rapport de MM. les Com-

missaires que les dépenses pourront être couvertes par la souscription, il est persuadé que le succès sera assuré par les soins de Monsieur le Maire.

Fait et arrêté les dits jour et an.

Signé: BERNIER, FOUGERAY, BRIONNE, CHAUVIN, MONNIER, GUESDON, HALLIGON, LUCAS, PIVRON (curé), GALLOIS, LELORT, ROUSSEAU, DELACROIX.

III

LA STATUE DE VOLNEY

L'inauguration de la statue de Volney eut lieu, comme nous l'avons dit plus haut, le 30 octobre 1898. Elle fut présidée par M. Michel Bréal, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, délégué pour la circonstance par l'Institut tout entier, qui fit un discours remarquable. M. Paul Boyer, professeur à l'Ecole des Langues Orientales, porta également la parole au nom de la Société de Linguistique qu'il représentait, ainsi que M. Antoine Guillois, au nom de la Société historique d'Auteuil. Enfin M. Olivier de Gourcuff lut de très belles stances à Volney.

Voici le discours que M. Léon-Séché prononça en remettant cette statue au maire de Craon :

DISCOURS DE M. LÉON-SÉCHÉ

Monsieur le Maire,

La voilà donc enfin sur son piédestal cette statue de Volney qui a défrayé si longtemps la chronique de votre aimable petite ville. A vous parler franchement, ce n'est pas dans ce jardinet, tout plein de

lauriers qu'il soit, que je l'aurais dressée, si j'avais été libre. Il me semble qu'elle avait sa place marquée au cœur même de Craon, entre la Maison du peuple et celle où Constantin Chassebœuf vint au monde en l'an de grâce 1757. En la reléguant ici, à quelques cents mètres de la ville, dans un endroit quasi désert, je crains que vous n'ayez fait le jeu des mauvaises langues qui disent tout bas que la municipalité a mis Volney en pénitence pour lui faire expier l'hérésie de ses doctrines religieuses. Cela serait si extraordinaire, que je n'en crois rien. Nous ne sommes plus au temps, n'est-il pas vrai? où l'on poursuivait les hérétiques jusque dans la tombe. Nos pères, évidemment, n'ont pas rédigé la Déclaration des droits de l'homme pour nous enseigner l'intolérance, et ce n'est point à Craon, pays d'illustres chevaliers et poètes du moyen-âge, qui eut le malheur d'être ensanglanté par les guerres de religion, ce n'est point à Craon que le fanatisme religieux pourrait trouver jamais un dernier refuge.

Je me rappelle qu'en 1818, les Conseillers municipaux de votre cité votèrent une adresse au comte Volney, pair de France, pour le remercier d'avoir établi de ses deniers une école d'enseignement mutuel, et que dans cette action ils le priaient de « reconnaître l'hommage d'une ville qui se glorifiait de l'avoir vu naître ». Et je me dis que, si du vivant de l'auteur des *Ruines*, quelques années seulement après la Révolution, alors que les plaies de la France étaient encore saignantes, ses compatriotes ne se souvenaient que de ses titres de gloire, à plus forte

raison doivent-ils avoir oublié aujourd'hui ce qu'il y a de douteux dans son œuvre. Qui s'occupe actuellement des idées philosophiques de Volney? Quel est l'homme des générations dernières qui ait appris son catéchisme dans le livre des *Principes physiques de la Morale*? La philosophie du disciple d'Helvétius n'est plus qu'une curiosité archéologique, les *Ruines* même qui marquent une date dans notre littérature et qui renferment quelques pages immortelles ne se lisent plus guère que parmi les lettrés, et c'est encore son *Voyage en Syrie* d'où sortit sa grande réputation, ce sont ses remarquables travaux de linguistique qui sauveront surtout sa mémoire.

L'Association Bretonne-Angevine l'a si bien senti, d'ailleurs, que, de crainte qu'on se méprenne sur ses intentions, elle a voulu que le statuaire, dans la belle image de bronze que je vous remets aujourd'hui, représentât l'explorateur hardi qui, l'un des premiers, aborda le sol mystérieux de l'Egypte.

Quoi qu'il en soit, Monsieur le Maire, il ne nous déplait pas que cette statue s'éléve en ce lieu retiré. Volney qui était homme de progrès ne serait pas fâché non plus de voir qu'on l'a mise si près du chemin de fer. Elle annoncera, en effet, votre ville de plus loin au voyageur qui ne fera que la traverser. Et quand vos jeunes gens la quitteront pour aller tenter la fortune sur un plus vaste théâtre, elle ne pourra, sur leur départ, que leur donner de sages conseils. Elle leur dira, par exemple, que l'initiative individuelle est la première qualité des citoyens dans un pays libre, comme le courage est

leur première vertu ; que la science à qui nous devons la meilleure part de notre bien-être ne suffit pas à notre bonheur ; que l'homme public doit se garder des opinions extrêmes, car, si l'autorité sans la liberté conduit au despotisme, la liberté sans l'autorité conduit à l'anarchie, et que la valeur morale des pasteurs du peuple se mesure à leur esprit de sacrifice, à l'indépendance de leur caractère, à la sincérité de leurs convictions, à la sûreté de leur commerce et pour tout dire en un mot, à leur probité.

Car Volney, Monsieur le Maire, eut au plus haut degré les qualités et les vertus qui sont l'honneur de notre race aventureuse. A l'âge de vingt-six ans, comme s'il avait eu le pressentiment qu'il servirait un jour de guide à Bonaparte dans sa campagne d'Egypte, et comme s'il avait deviné que le Nil des Pharaons deviendrait cent ans plus tard la grande route et le débouché naturel de la civilisation européenne dans l'Afrique centrale, il profite d'un petit héritage qui lui tombe du ciel pour prendre un bâton de voyage et s'en aller à la découverte par les sables de la Syrie et les villes mortes de la Palestine. Au bout de trois ans, il revient en France avec un chef-d'œuvre littéraire dans son havresac et sous le crâne des idées politiques qui ne demandent qu'à jaillir, car la méditation et la vie en plein air l'ont trempé pour la lutte. Tout à coup il apprend que les étudiants en droit de la ville de Rennes se sont soulevés contre le Parlement de Bretagne. Il saisit l'occasion au vol, aiguise sa plume et se jette dans la mêlée. Le pamphlet de la *Sentinelle du Peuple* lui donne la popularité dont il avait be-

soin pour être envoyé aux Etats-Généraux. Le voilà député de sa province. Certes, il aurait mieux fait de cultiver exclusivement les lettres. Il se serait épargné bien des tourments et aurait cueilli des lauriers qui valent mieux, à tout prendre, que les honneurs attachés à la dignité de sénateur et de pair de France. Mais il n'était pas homme à s'enfermer dans une tour d'ivoire, et c'est une justice à lui rendre que, s'il servit tour à tour avec un zèle égal la République, l'Empire et la Restauration, il ne trahit jamais la cause de la Liberté. Un jour même, dans une circonstance mémorable, il n'hésita pas à briser l'idole qu'il avait imprudemment pétrie de ses mains. Et cela au risque de perdre sa situation, le repos et la vie. Car il n'était pas de ceux qu'on enchaîne avec des faveurs. Il était resté sur sa chaise curule l'homme droit et simple que la nature l'avait fait; avant comme après ses actions d'éclat, il regardait toujours du côté du pays de ses pères, comme pour le prendre à témoin de la loyauté de ses intentions. Et ce qui prouve la sûreté de son commerce, c'est que, malgré la divergence de leurs opinions philosophiques, il demeura jusqu'à la mort l'ami de ce grand honnête homme qui s'appelle le duc de Broglie et de ce grand chrétien que fut Lanjuinais.

Et voilà pourquoi, Monsieur le Maire, Volney nous a paru mériter les honneurs du bronze que nous lui rendons aujourd'hui, sous les yeux du savant illustre qui représente ici l'Institut tout entier.

Recevez donc sa statue de nos mains et qu'elle demeure confiée à la garde de votre ville qui ne peut qu'être fière de lui avoir donné le jour.

NOTICE

SUR LE

PRIX VOLNEY [1]

Par son testament, daté du 22 avril 1820, trois jours avant sa mort, Constantin Chassebœuf de Volney, comte et pair de France, et membre de l'Académie française, léguait aux deux Académies française et des Inscriptions, une somme de 24.000 francs environ, sur un bien-fonds de forges de fer et bois dans la Haute-Marne, pour en faire l'utile emploi qui suit : « Chacune des deux Académies nommera trois de ses membres, et pour former le nombre impair *sept*, nécessaire aux délibérations, ces six membres choisiront un membre de l'Académie des sciences. Cette réunion d'hommes éclairés délibérera sur les meilleurs moyens de remplir mes intentions, qui sont de provoquer et encourager tout

(1) Lecture faite par M. Michel Bréal à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 21 octobre 1898.

travail tendant à donner suite et exécution à ma méthode de transcrire les langues asiatiques en langues européennes régulièrement organisées. Elle proposera des prix à cet effet, et provoquera surtout la confection, même d'abord imparfaite, de quelques vocabulaires et dictionnaires qui fassent sentir l'utilité de mon idée.

« Le fonds ne pourra recevoir d'autre emploi que celui d'encourager l'étude philosophique des langues. Tout travail éminent en ce genre sera susceptible du prix. Les prix ne seront point nécessairement annuels ; ils pourront se cumuler jusqu'à la troisième année exclusivement. Ils ne pourront s'appliquer à la langue française et à son Dictionnaire. »

Par cette dernière clause, le fondateur voulait accuser d'une façon plus nette le caractère de ce prix, qui devait être réservé pour l'étude des langues de l'Orient et pour les recherches de linguistique générale.

La Commission, composée en conformité avec ces dispositions, se réunit pour la première fois le 17 avril 1822. Elle comprenait le comte Daru, président, Sylvestre de Sacy, Andrieux, Langlès, Destutt de Tracy et Caussin de Perceval.

D'après les intentions de Volney, on mit d'abord au concours la composition d'un alphabet propre à la transcription de l'hébreu et de toutes les langues dérivées de la même source. Chaque son, disait le programme, devra être représenté par un seul signe, et réciproquement chaque signe devra être exclusivement employé à représenter un seul son.

Cet alphabet devra avoir pour base l'alphabet romain, dont les signes pourront être multipliés par de légers accessoires. Cet alphabet devra, autant que possible, être propre à transcrire aussi les sons du turc, du sanscrit et du chinois.

C'était, comme on voit, le programme élaboré trente ans plus tard par la Conférence de Londres, et qui aboutit au *Standard Alphabet* de Lepsius.

Sept mémoires concoururent. Le prix fut partagé entre M. Scherer, bibliothécaire du roi de Bavière, à Munich, et M. Schleiermacher, bibliothécaire à Darmstadt.

Mais Volney, dans son testament, avait parlé aussi de travaux à provoquer sur l'étude philosophique des langues. On mit donc au concours pour l'année suivante, une question d'une haute portée :

« Examiner si l'absence de toute écriture, ou l'usage soit de l'écriture hiéroglyphique ou idéographique, soit de l'écriture alphabétique ou phonographique, ont eu quelque influence sur la formation du langage chez les nations qui ont fait usage de l'un ou de l'autre genre d'écriture. Déterminer en quoi a consisté cette influence. »

C'est le sujet que toucha en passant Guillaume de Humboldt, à la fin de la fameuse lettre qu'il adressa, en 1827, à Abel Rémusat. On peut supposer qu'Abel-Rémusat, qui, le 1er février 1825, remplaça Langlès dans le sein de la Commission, n'avait pas été étranger au choix de cette question.

Personne, ni en 1824, ni les années suivantes, ne fut en état de présenter une réponso satisfaisante. Le prix fut doublé, puis triplé. Enfin, en 1827, le

prix, porté à 3.600 francs, fut adjugé à Schleiermacher, dont nous avons déjà vu le nom dans un précédent concours.

Nous faisons suivre, d'après les procès-verbaux, qui ne sont pas sans présenter quelques lacunes, l'emploi du prix Volney durant les années suivantes.

En 1829, la question proposée fut : *Analyse raisonnée du système grammatical basque.*

Prix décerné à M. Darrigot, prêtre supérieur du grand séminaire de Bayonne.

1830. — *Quels sont les caractères logiques ou grammaticaux qui distinguent le nom verbal et les adjectifs verbaux de l'infinitif et des participes.*

Prix décerné à Guido Gorres, de Munich. (C'est le fils de l'écrivain politique et mystique.)

1831. — *Etablir un système régulier de transcription pour les idiomes de l'Inde dont les alphabets sont dérivés du devanagari.*

Prix décerné à M. Eugène Burnouf. L'épigraphe qu'il avait choisie était : *Non obstant hæ disciplinæ per illas luntibus, sed circa illas hærentibus.*

1832. — *Déterminer le caractère propre des idiomes vulgairement connus sous le nom de celtiques, en France et dans les Iles Britanniques.*

Prix décerné à M. Edwards.

1834. — *Déterminer le caractère grammatical des langues de l'Amérique du Nord connues sous le nom de Mohegan et Chippaway.*

Prix décerné à M. du Ponceau, résidant à Philadelphie.

En 1836, un changement se produit dans le libellé du programme. La Commission déclare qu'elle allouera le prix à « l'ouvrage de philologie comparée qui lui paraîtra le plus digne parmi ceux qui lui seront adressés ».

Prix décerné à M. Pictet, pour son mémoire sur l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit.

Cependant il semble que des réclamations s'étaient fait entendre. On reprochait à la Commission d'avoir perdu de vue l'idée de Volney, qui était essentiellement, disait-on, l'invention d'un alphabet universel. En présence de ces doutes, la Commission, dont la composition, dans l'intervalle, s'était en grande partie renouvelée, résolut d'étudier la question à fond. Elle pria un de ses membres de rédiger un rapport.

Eugène Burnouf fut chargé de cet exposé. Nous en avons le texte, qui se compose : 1° d'un historique du prix ; 2° de propositions pour l'avenir.

Le rapporteur fait observer qu'à aucune époque on n'a perdu de vue l'idée d'un alphabet universel, et qu'à plusieurs reprises, des mémoires ayant cet objet avaient été couronnés. Mais le testateur avait également prévu des sujets d'une autre sorte, puisqu'il parle d'encourager l'étude philosophique des langues et puisqu'il déclare que tout travail éminent en ce genre pourrait être récompensé. La Commission ne se reconnaissant pas le droit de trancher la difficulté, le rapporteur propose de s'adresser au Gouvernement pour obtenir une interprétation qui fasse loi à l'avenir.

Le rapport est adopté à l'unanimité par la Commission.

Le 18 avril 1842, M. Villemain, ministre de l'instruction publique, répond que rien, dans les termes du testament de Volney, ne s'oppose à ce que la fondation serve à récompenser des travaux tendant soit à l'étude comparée des éléments du langage, soit à l'étude approfondie de telle ou telle partie, de tel ou tel aspect des langues orientales. Une seule exception est faite : celle qui vient du testateur lui-même, relativement à la langue française.

En conséquence, la Commission déclare qu'elle tiendra toujours ouvert le concours relatif à l'alphabet, mais qu'elle n'en fera plus mention, et qu'elle récompensera l'ouvrage de *philologie comparée* qui lui paraîtra le meilleur parmi les ouvrages, tant imprimés que manuscrits, qui lui seront adressés.

C'est la formule dont la Commission se sert encore aujourd'hui. Elle rompait définitivement avec l'usage de mettre des questions au concours ; elle ouvrait en outre la lice dans les conditions les plus larges, puisque aucune restriction relative à la nationalité ou à la langue des concurrents, ni au sujet choisi par eux, n'était prévue.

L'effet de ces prescriptions libérales ne tarde pas à se montrer. Dès l'année suivante (1843), huit ouvrages sont envoyés. Les procès-verbaux, rédigés depuis cette époque avec un soin particulier, contiennent des appréciations, quelquefois assez

détaillées, qui ne sont pas dénuées d'intérêt pour l'histoire de la science.

Il est vrai que nous avons à constater, pour cette même année 1843, un oubli assez étrange de l'exclusion prononcée par Volney ; le prix est décerné à M. Benjamin Lafaye, pour son ouvrage intitulé : *Synonymes français*. M. Lafaye fut même couronné une seconde fois un peu plus tard. Le même oubli se renouvelle quelques années après, à l'occasion du livre de M. de Chevallet, sur l'origine et la formation de la langue française.

Voici quelques-uns des ouvrages qui, dans le cours des années suivantes (1842-1860), ont fixé le choix de la Commission :

1842. — Benfey. *Dictionnaire des racines grecques.*

1844. — Pott. *Les Tsiganes en Europe et en Asie.*

1846. — Sjogren. *Dictionnaire ossète-allemand.*

1847. — Ernest Renan. *Essai historique et théorique sur les langues sémitiques en général et sur la langue hébraïque en particulier.*

1849. — Max Muller. *Comparative philology of the indo-european languages* (manuscrit).

1851. — Steinthal. *Description d'une famille de langues appartenant à la race nègre.*

1852. — Gaussin *Du dialecte de Tahiti.*

1856. — Faidherbe. *Langues de la Sénégambie.*

Une mention est accordée à :

Buschmann. *Langues de l'Amérique septentrionale.*

Henri Weil et Louis Benloew. *Accentuation latine.*

1857. — Miklosich. *Grammaire comparée des langues slaves.*

1859. Buschmann. *Langue des Aztèques.*

1860. — Hanoteau. *Grammaire de la langue tomachek.*

On peut donc dire que la fondation Volney a servi à récompenser quelques-uns des plus éminents représentants des études de linguistique. Les intentions du testateur ont été remplies. La Commission n'a d'ailleurs jamais laissé échapper une occasion de rappeler l'idée première de Volney. Encore cette année, à côté d'un ouvrage sur la grammaire slave, elle couronne le travail d'un jeune savant, malheureusement mort avant d'entendre proclamer publiquement son prix, qui propose un système de transcription pour les noms géographiques : M. Christian Garnier.

Pour terminer cette notice, il reste à énumérer les noms des académiciens qui ont fait partie de la Commission, depuis la fondation jusqu'en 1860 :

Académie française. — Comte Daru, Destutt de Tracy, Andrieux, A. Jay, Dupin, de Feletz, Raynouard, Mérimée, Patin.

Académie des Inscriptions. — Silvestre de Sacy, Abel-Rémusat, Ant. Caussin de Perceval, Quatremère, Saint-Martin, Amédée Jaubert, Eugène Burnouf, Hase, Langlois, Mohl.

Académie des Sciences. — Cuvier, Flourens.

FIN DU VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

Pages

I. Introduction 1
II. L'écrivain, le voyageur, l'historien..... 19
III. Le Pamphlétaire 41
IV. L'Homme..... 59
V. L'Angevin..... 73
VI. Epilogue : Volney et Chateaubriand..... 93

La Sentinelle du Peuple 105

APPENDICE

I. Notice biographique 173
II. Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de Craon 177
III. La statue de Volney : Discours prononcé par M. Léon-Séché à l'inauguration..... 183
IV Notice sur le prix Volney 188

TABLE DES GRAVURES

Pages

Portrait de Volney, d'après le buste de David d'Angers .....

L'ancien Collège d'Ancenis où Volney fit ses premières études 3

Portrait de Mme Helvétius 7

Portrait de Lanjuinais 11

Maison natale de Volney, à Craon, façade sur la rue des Juifs 25

Façade côté jardin 28

Les Ruines de Palmyre 33

Portrait du Père de Volney 45

Portrait de la mère de Volney 49

La statue de Volney, par M. Denécheau 63

Portrait de Volney, d'après un dessin frontispice des *Ruines* 101

Asnières. — Imp. E. NERY, 7, rue du Bois.

Volney, Constantin F.C., Comte de 149949 LF.
V928
.Ys
Author Séché, Léon
Title Volney, 1757-1820.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 21 05 03 024 7